PARIS-CENTRE

Régional Quotidien

VINGT CENTIMES

Dix-septième année. - N° 5.975

ABONNEMENTS :

	1 AN	6 MOIS	3 MOIS
Nièvre et limitr...	56.00	30.00	16.00
Autres départ....	60.00	32.00	17.00
Union postale....	100.00	52.00	28.00

TÉLÉPHONE : 2-17 & 2-18

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF : Abel LAMY

COMPTE CHÈQUES POSTAUX : Paris 272-43 — REGISTRE DU COMMERCE N° 57

MARDI 7 JUILLET 1925

AUX ORDRES DE LA FINANCE INTERNATIONALE

Le Gouvernement français envoie une mission en Amérique pour répondre aux scandaleuses exigences de nos ex-alliés

La finance internationale a daigné accueillir par un relèvement du franc la nouvelle que le gouvernement français a décidé d'envoyer une mission en Amérique pour discuter le règlement des dettes et a répondu fort humblement à un rappel de la créance anglaise. Impossible de démasquer plus cyniquement le chantage. On ne peut tout de même pousser le paradoxe jusqu'à admettre que la reconnaissance d'une charge de dizaines de milliards constitue une amélioration de notre situation monétaire. Les variations du change ne sont qu'un moyen de pression. A voir la manière dont il s'exerce, quand il s'agit uniquement de nous contraindre à négocier, on peut juger de ce qui se passera quand il s'agira de nous obliger à accepter les conditions.

Nos prétendus créanciers auraient vraiment bien tort de se gêner puisque nous tendons docilement le dos au couteau de l'écorcheur. Ce ne sont pourtant pas les moyens de défense qui nous manquent.

A la seule pensée d'engager la lutte, on voit évidemment se tordre d'effroi toute la phalange des défaitistes qui nous gouverne. Résister aux Anglo-Saxons ? Y pensez-vous ? C'est la catastrophe certaine. Tous les étrangers détenteurs du franc vont être saisis de panique de penser à la baisse du franc. Y pensez-vous ? A quoi cela les conduirait-il ? A perdre leur argent, à ruiner leurs industries en créant une prime d'exportation formidable en faveur de la concurrence française ? Pas si bêtes. On peut peser sur le change juste assez pour nous impressionner. Il suffirait d'un peu de sang-froid et de combattivité pour démontrer ces manœuvres en prouvant ce qui est la vérité que la France peut parfaitement se tirer d'affaire toute seule et narguer les pressions étrangères.

Nous tenons le bon bout puisque c'est à nous que l'on demande de l'argent et que nous pouvons non seulement défendre nos porte-monnaies mais atteindre les points sensibles de l'adversaire. Seulement, il faut avoir le courage de se défendre, de faire valoir ses droits et de profiter des enseignements de l'expérience.

Faire valoir les droits de la France. Encore une formule qui fait trembler les timides. La France peut-elle invoquer des droits quand on lui présente des engagements régulièrement signés.

***

C'est entendu, nous avons emprunté de l'argent aux Américains et aux Anglais pour faire la guerre. Mais ceux-ci nous ont emprunté du sang, sacrifice sans lequel toutes les opérations financières se seraient soldées par la ruine des Alliés et une solide indemnité à payer à l'Allemagne. Nous ne nous lasserons pas de répéter que c'est un véritable défi au bon sens et à l'équité la plus élémentaire de ne retenir des comptes généraux de la lutte que certains feuillets. C'est le bilan général qu'il faut considérer.

Ce bilan est très simple. De leur propre aveu, les Américains ont tiré de la guerre le doublement de leur fortune, tandis que le capital de la France a diminué de moitié. Le dollar a gardé sa valeur. Le franc a perdu les quatre cinquièmes de la sienne. La situation budgétaire des Etats-Unis est tellement forte que le dernier exercice se solde avec un excédent de « six milliards de francs », que l'on prévoit une réduction d'impôts de « six à dix milliards » de francs. Les contribuables français ont vu au contraire leurs charges passer de 15 à 32 milliards en six ans et on leur annonce de nouvelles augmentations fiscales qui ne seront pas inférieures aux réductions américaines. Les deux peuples ont fait la même guerre. L'un n'a perdu que 50.000 hommes, a échappé aux ravages à double cas fâcheux. L'autre a perdu 1,500,000 hommes, a eu dix départements bien avariés, a dû dépenser pour les remettre en état 100 milliards escroqués par l'agresseur. L'un est en pleine prospérité, l'autre fléchit. Et c'est le riche qui prétend obliger le pauvre à se reconnaître débiteur. Rien ne nous fera admettre que l'on ait pu perdre quoi que ce soit à protester ouvertement contre cet outrage à la justice.

A défaut de la franchise de notre droit nous pourrions au moins retenir la leçon que nous ont donné les Allemands. Ils avaient une partie autrement difficile à jouer que la nôtre, puisqu'ils étaient condamnés par le tribunal des Nations à payer une juste indemnité. Non seulement ils ont su l'esquiver, mais ils ont trouvé moyen d'escroquer leurs créanciers de dizaines de milliards et de les intéresser encore à leur restauration.

Loin de nous certes la pensée d'engager la France à imiter ces manœuvres frauduleuses. Une seule leçon doit être tirée du coup allemand. Mais elle est tout à fait importante et de pleine actualité.

L'Allemagne se trouvant hors d'état de payer, a su amener ses créanciers à admettre que son assainissement devait précéder tout règlement et que tout règlement devait être subordonné à la sauvegarde du mark ressuscité.

Voilà l'idée à creuser. Là où il n'y a rien le diable lui-même perd ses droits. Nous en sommes là. Le créancier le plus intraitable serait incapable d'obtenir quoi que ce soit avant le relèvement financier de la France. Alors la logique ne commandait-elle pas de réserver toute discussion des dettes jusqu'au moment où nous aurons remis nos finances d'aplomb et de poser en principe que cette œuvre de restauration devra avant tout être sauvegardée.

N'est-il pas vraiment scandaleux que la théorie d'après laquelle la guérison des plaies de la guerre prime tout, soit admise pour tout le monde, excepté pour les grandes victimes du cataclysme ?

SAINT-BRICE.

LES COMMERÇANTS PARISIENS ONT MANIFESTÉ HIER CONTRE LA LOI SUR LA PROPRIÉTÉ COMMERCIALE

4.000 d'entre-eux décident de faire unanimement la grève de l'impôt, si satisfaction ne leur est pas donnée

N'ayant pu joindre M. Painlevé ils chargent M. Borel de transmettre à qui de droit leurs desiderata

Paris, 6 juillet. — Sous les auspices de la Confédération Générale du Commerce de France, dont le siège social est à l'Hôtel des Chambres Syndicales à Paris, les commerçants et particulièrement les représentants du petit commerce, dont beaucoup sont venus de province, se sont réunis aujourd'hui à la salle Wagram, pour protester contre la loi sur la propriété commerciale qui doit venir aujourd'hui en discussion au Sénat et qu'ils jugent très désavantageuse.

Après avoir entendu de véhéments discours, les commerçants ont décidé de se rendre sur l'heure : 1° A la présidence du Conseil pour y réclamer d'urgence une audience ; 2° au Sénat.

Une résolution énergique

Le mouvement s'organisa aussitôt. La foule des commerçants se masse devant la salle Wagram.

On peut évaluer leur nombre à 3 ou 4.000 personnes.

Avant de quitter la salle Wagram, M. Brun, président de la réunion invite les assistants à adopter la résolution suivante :

Quoiqu'il arrive, dès ce soir, tous les commerçants présents et les absents qui pourront être touchés par les présents, enverront leurs feuilles d'impôt au siège de la Confédération générale du Commerce de France, rue de Lancry.

Si satisfaction n'est pas donnée aujourd'hui même à la délégation qui doit se rendre au Sénat, les manifestants se concerteront pour fermer boutique et pour décréter la grève de l'impôt.

Ces propositions sont adoptées par acclamations unanimes.

En outre, M. Brun invite les manifestants à observer le plus grand calme dans la rue et à ne proférer aucun cri.

Une manifestation paisible

Pour la première fois peut-être les Parisiens eurent la surprise d'assister à une démonstration organisée par des gens paisibles, bien décidés à ne pas troubler l'ordre.

Aussi le cortège fort de plusieurs milliers de participants, put-il gagner sans trop d'encombre, le pont de la Concorde.

Mais il se heurta à l'extrémité du pont en face de la Chambre, à un barrage d'agents qui refoula un grand nombre de manifestants sur la rive droite. Toutefois, une quinzaine d'entre eux purent arriver à la présidence du Conseil rue Saint-Dominique. M. Brun était du nombre. Il fut décidé que ces quinze premiers arrivés constitueraient la délégation chargée de présenter les revendications communes à M. Painlevé.

M. Veylet, président de la Fédération des commerçants et industriels patentés et Davan, président du comité de solidarité commerciale, se trouvaient également avec les délégués.

M. Painlevé était absent, M. Bonnet, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du conseil reçut les délégués. Après vingt minutes d'audience, ces derniers quittèrent la présidence, satisfaits des déclarations recueillies.

Pendant cette entrevue, de nombreux manifestants arrivés par groupe de dix ou vingt personnes, s'étaient massés rue Saint-Dominique. Ils furent invités par M. Guichard, directeur de la police municipale, à se disperser, ce qu'ils firent d'ailleurs aussitôt.

Au Luxembourg

Des groupes importants cette fois de manifestants, s'étaient rendus directement aux abords du Palais du Luxembourg. Ils furent canalisés à droite et à gauche de la rue Vaugirard, cependant que M. Brun et les autres délégués se présentaient au Palais et demandaient à être immédiatement introduits.

Après quelques pourparlers satisfaction fut donnée, mais huit commerçants seulement dont M. Brun, furent autorisés à franchir le grand portail.

Ils furent reçus par M. Borel, ministre de la marine, représentant le gouvernement. M. Borel promit aux délégués de transmettre à M. Chaumet, ministre du commerce, leurs desiderata. Quand à surseoir au vote de la loi, il était vraisemblablement difficile de le faire, les textes étant alors en discussion.

Lorsque M. Brun et ses collègues se trouvèrent en présence des manifestants, ces derniers, après avoir pris connaissance des résultats obtenus, décidèrent de surseoir pendant deux ou trois jours à l'exécution de leur projet. Toutefois, les feuilles d'impôt seront envoyées ce soir et demain au siège de la Confédération Générale du Commerce de France.

Nos prétentions ne sont pas irréalisables, nous dit M. Brun, en prenant congé des manifestants. Elles ne tendent qu'à nous assurer le droit de priorité pour le renouvellement de nos baux et le droit à une indemnité dans tous les cas d'éviction des locaux levés pour notre commerce.

Aucun incident ne mouvementa cette démonstration qui prit fin à 18 heures.

Mlle FEDOR, authentique princesse russe remporte le Premier prix de comédie au concours du Conservatoire
Phot. *Meurisse* Cl. *Paris-Centre*

Mlle SULLY
fille de l'illustre tragédien Mounet-Sully a remporté un Premier prix de tragédie sur la scène qu'illustra son père
Phot. *Meurisse* Cl. *Paris-Centre*

Le capitaine Delingette au Cap

Le Cap, 6 juillet. — Une foule immense a fait au capitaine Delingette une chaude ovation à son arrivée au Cap, samedi après-midi. Le consul de France était venu à sa rencontre.

Le capitaine Delingette a déclaré que le gouvernement français ne tenait pas à ce qu'il tentât le voyage de retour en automobile. Cette expédition a montré que n'importe quel voyage est possible avec de la persévérance et une bonne machine. Un des (pneumatiques) a servi pendant toute la traversée, depuis Alger, et n'a éclaté qu'en arrivant au Cap. Le capitaine Delingette a fait l'éloge des fonctionnaires britanniques pour l'aide qu'ils lui ont donné sur plusieurs points de la traversée.

La partie la plus difficile du parcours a été couverte en deux mois de Iringa au nord du lac Hyanza, jusqu'à Livingstone. L'expédition dut faire ou refaire 129 ponts qu'elle a laissés pour l'expédition Citroën. Les meilleures routes sont dans le Congo où, depuis trois ans, on a construit 4.500 kilomètres de routes aussi bonnes que les rues du Cap. En Nigérie, un indigène qui avait été l'ordonnance du capitaine Delingette, alors qu'il servait dans l'armée coloniale a marché pendant un grand nombre de kilomètres pour le rejoindre et l'a accompagné jusqu'au Cap.

LIRE EN PAGE 2 :
Nos informations de Dernière Heure.
La Vie sportive.

EN PAGE 3 :
La Fête des gâteaux à Moulins.
Deux arrestations pour vol à Moulins.
Le programme des Courses de Nevers.

EN PAGE 5 :
La Page de la Famille.

L'ASSASSINAT DE PHILIPPE DAUDET

Devant les faits qui l'accablent Marlier rejette sur feu M. Maunoury la responsabilité de son silence

« C'est un peu tard », dit M. Daudet

Paris, 6 juillet. — M. Marlier, préfet de la Corse, ancien directeur de la Sûreté générale, inculpé de complicité du meurtre de Philippe Daudet, a été confronté aujourd'hui par le conseiller Laugier, avec M. Léon Daudet.

— Il a refusé, nous déclarent M. Léon Daudet et son avocat Me de Roux, d'indiquer la source du rapport infâme qu'il a versé à l'instruction le 5 février 1924. Il avait dit alors « Bruits recueillis par la police ». Il prétend aujourd'hui qu'il les avait entendus dans une conversation privée. Il proteste qu'il n'en a jamais rien cru, mais estime que c'était de son devoir de déposer à l'enquête tout ce qu'il avait entendu dire.

— Pourquoi, lui avons-nous demandé, n'avez-vous pas remis alors le rapport Combs. Vous craigniez qu'on y vit une preuve de malveillance, mais il était cependant beaucoup plus anodin que l'autre.

— Je n'y attachais pas d'importance, a répondu M. Marlier.

— Nous concluons, nous, que s'il n'a pas été remis, c'est qu'il contenait la preuve du réseau de calomnies ourdies autour de Philippe.

M. Marlier a déclaré, et ce, pour la première fois, que c'est sur le désir exprimé par M. Maunoury, ministre de l'Intérieur, qui s'intéressait à l'affaire, comme père de famille, qu'il a envoyé Delange deux fois à Lariboisière :

— M. Maunoury est mort, c'est un peu tard, avons-nous fait remarquer. D'ailleurs, au moment de l'interpellation Buisson à la Chambre. M. Maunoury n'a pas parlé du tout de cette intervention. M. Marlier nie avoir dit : « L'anarchiste est armé, on résiste, abattez-le comme un chien ».

Il nie même ce propos reconnu pourtant par Delange : « Veillez à ce que vos hommes soient armés ».

Pourquoi, lorsqu'il a su le 26 novembre, que l'enfant mort était Philippe Daudet, n'a-t-il pas averti la famille ?

— J'avais prévenu mon ministre, a-t-il répondu. C'était à lui à vous en parler.

— Nous sommes fixés, avons-nous conclu.

— Moi aussi, je suis fixé, a répondu M. Marlier.

Les Etats-Unis comptent 8 millions de soldats

Washington, 6 juillet. — Le ministère de la guerre estime que les manifestations organisées samedi à l'occasion du second « Défence Day » peuvent être considérées comme un grand succès.

Plus de 8 millions d'hommes y ont en effet participé.

En cas d'invasion le gouvernement des Etats-Unis pourrait donc appeler immédiatement sous les armes 8 millions d'hommes, chiffre vraiment impressionnant.

Et les fonctionnaires du ministère de la guerre croient qu'il y a en outre environ 10 à 20 millions d'hommes capables de servir, mais qui n'ont pas pris par aux manifestations de samedi dernier.

Les avocats peuvent remplacer les avoués pour déposer des conclusions

Paris, 6 juillet. — La 9e Chambre de la Cour a décidé après plaidoirie de Me Rodanet, que les avocats représentant valablement leurs clients devant la juridiction correctionnelle sans que la présence des avoués soit nécessaire.

Ils peuvent donc, dit l'arrêt, prendre et signer des conclusions au nom de leurs clients. La Chambre des avoués, partie civile, représentée par Me Desforges, intervenait au débat pour soutenir la thèse contraire.

M. VANDERVELDE A PARIS

Bruxelles, 6 juillet. — M. Vandervelde, ministre des affaires étrangères, se rendra à Paris mercredi et jeudi pour conférer avec M. Briand sur les principaux problèmes d'ordre international à l'ordre du jour.

LA REVUE DU 14 JUILLET

Paris, 6 juillet. — M. Painlevé, président du Conseil, ministre de la guerre, vient d'adresser aux autorités militaires, la circulaire suivante :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je vous laisse toute latitude pour décider suivant la température et dans le rapport de votre commandement, de l'opportunité de maintenir ou de supprimer la revue du 14 juillet, sous la réserve que dans ce dernier cas, il m'en sera rendu compte.

En toute occurrence, il vous appartiendra de prendre toutes dispositions utiles pour éviter les accidents dus à la chaleur.

ACQUITTÉ IL SE SUICIDE

Clermont-Ferrand, 6 juillet. — M. Jean Vernet, conseiller municipal de Marsac, depuis plus de trente ans, qui est père de 13 enfants, avait comparu vendredi devant la cour d'assises pour faux.

Il avait été acquitté.

Se jugeant déshonoré quand même il s'est tué d'une balle de revolver dans la tête.

Le 14e Grand Prix de l'Aéro-Club

Paris, 6 juillet. — La commission sportive de l'Aéro-Club de France nous fait connaître les atterrissages de sept ballons sur les quatorze partis hier pour disputer le 14e Grand Prix de l'Aéro-Club de France.

Marie-Jeanne, piloté par Auger, à Mandelieu, 9 heures, lundi matin.

L'Azur, piloté par Ravaine, à Saint-Martin-de-Vesebie (Alpes-Maritimes).

Arc-en-Ciel II, piloté par Lefebvre, à Venissieux, près de Lyon.

Fernande, piloté par Blanchet, à Saint-Martin-en-Fresnay.

Nord-Association, piloté par Marquant, à Bourey (Isère).

Octa, piloté par Dollfus, dans le Jura.

Susy Migale, piloté par Lollier, à Dommartin.

L'inondation dans la Somme

Amiens, 6 juillet. — La navigation est complètement interrompue sur le canal de la Somme entre Amiens et Abbeville, par suite de la rupture de la digue de la pointe Herbet, à Montières. Les eaux se sont répandues dans les prairies et les jardins de Longpré-les-Amiens, sur une étendue de plusieurs hectares.

La hauteur de l'inondation atteint par endroits, 2 m. 50. La brèche mesure une dizaine de mètres. Cette rupture a été provoquée par des infiltrations d'eau qui minèrent peu à peu la digue. Des mesures de sécurité vont être prises.

LA VÉRITÉ SUR LA SITUATION AU MAROC

Historique de quelques responsabilité

Fez, 6 juillet. — *Pour parer à toute éventualité, en présence des infiltrations de ces jours derniers, les femmes et les enfants ont été invités à évacuer Taza.*

Le mouvement s'est effectué cette nuit dans le plus grand calme.

Toute la population masculine demeure a Taza.

***

Rabat, 6 juillet (Communiqué officiel). — L'ennemi a prononcé dans la nuit d'hier de violentes attaques contre l'ensemble des positions occupées par le groupe mobile du Haut-Leben, à Bab-Taza. Malgé l'importance des contingents engagés, il fut complètement repoussé après une lutte acharnée. Il a subi des pertes considérables.

A l'ouest de Kiffane, le groupe mobile ayant occupé Tisilacène, s'est porté sur Bab-Kessil à 10 kilomètres au nord-ouest de Kiffane. Après un brillant combat, il défit complètement l'ennemi, en lui enlevant des armes et des munitions.

Ces deux succès très nets ont eu déjà une heureuse répercussion sur l'attitude des tribus dans la région du Nord et du Nord-Ouest.

L'arme la plus redoutable d'Abd-el-Krim, ce sont des Français qui la lui fournissent. Ce n'est ni l'argent de Moscou, ni le matériel et les munitions dont le ravitaillent les Allemands, et d'autres compères plus ou moins bien masqués, qui donnent à l'aventurier riffain le meilleur de sa force. Posez quelqu'un en victime, assurez-le de son bon droit, encore que l'intéressé soit, mieux que quiconque, fixé sur la justice de sa cause, vous décuplez son énergie et lui créez des partisans. A qui n'est-il pas arrivé de voir s'ameuter une foule autour d'un malandrin aux prises avec des agents ? Qu'une voix s'élève, voix de quelque individu louche ou d'un brave imbécile de passant, et c'est la bagarre, le guet rossé, le prisonnier délivré, et qui, le soir même, fera peut-être, au coin d'une rue, le « coup du père François » à l'un ou l'autre de ses plus acharnés libérateurs.

Il en est, dans la guerre, comme dans la vie quotidienne. Se sentir soutenu, c'est presque toujours, le plus sûr atout pour vaincre. Et, plus la cause est mauvaise, plus cet atout devient puissant, parce qu'il est alors une carte maquillée entre des mains de brelandiers.

Cette carte, que lui a fournie une bande de gens qui n'ont de français que le nom, Abd-el-Krim la lève, la brandit, la montre à tous, à ses amis et à ses adversaires — à ceux-ci surtout — en attendant de faire, avec elle, sauter la banque, c'est-à-dire de s'emparer du Maroc tout entier. Au cours des récentes négociations hispano-riffaines, il s'est plaint amèrement, paraît-il, de l'attitude de la France à son égard, et, s'en tenant à la thèse des communistes au Palais-Bourbon, il a affirmé que le maréchal Lyautey avait ouvert les hostilités en franchissant l'Ouergha.

***

Cette déclaration ne saurait laisser aucun doute sur l'œuvre de trahison accomplie à la Chambre et dans le pays, par les misérables à la solde de Moscou, et sur les conséquences de cette œuvre. Si la guerre doit continuer au Maroc, si du sang français doit couler encore, si toutes nos propositions de paix doivent être considérées comme des aveux de faiblesse et insolemment repoussées, la responsabilité en incombe aux communistes qui ont, par un mensonge, mis entre les mains d'Abd-el-Krim cette arme sur laquelle il ne comptait pas : le droit.

Il y a, dans toutes les guerres modernes, un point sur lequel, pendant et après les hostilités, les antagonistes et leurs tenants ne parviennent jamais — et pour cause — à se mettre d'accord. Personne ne veut assumer l'initiative de l'agression. Plus le conflit est sanglant, plus ses répercussions sociales et économiques sont étendues, et plus les adversaires cherchent, pendant la lutte, à se gagner des sympathies, et, après, le vainqueur, à retirer tous les bénéfices moraux de sa victoire, le vaincu, à éluder toutes les conséquences morales de sa défaite. Rien d'étonnant si de tels points d'histoire sont difficiles à fixer. La dépêche d'Ems et l'assassinat de Serajevo obscurcissent encore et obscurciront toujours pour certains 1870 et 1914.

***

La guerre actuelle du Maroc ne peut prêter à aucune équivoque. Quant nos troupes ont franchi l'Ouergha, en 1924, lorsqu'elles ont établi au nord de la rivière les petits postes, sur lesquels se rua, en avril dernier, Abd-el-Krim, elles opéraient dans une région soumise à notre mandat, dans notre zone normale d'influence, en deçà de la frontière franco-espagnole. Nous sommes sans reproche dans cette conflagration.

Cette opération de 1924 ne souleva, d'ailleurs, à l'époque où elle eut lieu, aucun mouvement au Parlement, parmi la presse et dans le pays. Elle passa, pour ainsi dire, inaperçue. Abd-el-Krim lui-même ne protesta pas contre elle. Il n'y songea certainement pas. C'eut été, de sa part, une impudence et une imprudence. A quel titre eut-il protesté ? Insurgé contre l'autorité du sultan, devenu par la force maître d'un territoire sur lequel il était seul à se reconnaître une souveraineté, au nom de qui et en raison de quoi aurait-il pu s'élever contre nos agissements, même si ceux-ci avaient été illicites ? Cette attitude hypothétique d'Abd-el-Krim en 1924 n'est même pas à envisager. Le sultan d'Aidir, comme on le nomme quelquefois, ne pensait probablement alors qu'à préparer contre nous le coup de force qu'il devait tenter un peu plus tard. A ce moment, il était vis-à-vis de nous tout miel et toute douceur. Des articles de journaux chantaient son amitié pour nous. Depuis, nos soldats savent ce qu'en vaut l'œuvre. Mais Abd-el-Krim dit aujourd'hui : « Les Français m'ont provoqué. Leurs députés l'avouent. En franchissant l'Ouergha, le maréchal Lyautey a ouvert les hostilités ».

***

Le pire crime des communistes, le voilà. C'est abrité derrière l'infâme mensonge de quelques mauvais Français, qu'Abd-el-Krim, encouragé par eux, continue, en invoquant l'excuse de la provocation, une campagne de conquête délibérément entreprise. Et c'est à cause de ce mensonge que de bons Français se battent et meurent, avec, peut-être, au fond du cœur — comme d'autres, en 1917 — une tragique incertitude...

Eh bien ! je le répète : La France est sans reproche dans ce conflit. J'ai dit, il y a quelque temps, que ç'avait été une *erreur stratégique* que de franchir l'Ouergha et d'établir des fortins à la base de la montagne. Mon sentiment n'a pas varié. J'eusse voulu que les événements me donnassent tort. J'avais parlé d'une erreur stratégique, simplement. Et je n'ai, à aucun moment, laissé entendre que nous avions, en agissant ainsi dépassé les limites de notre zone. Deux fois, en juin 1913 et en mai 1914, nous avions franchi l'Ouergha. Le 1er mai 1914, lors du combat de Dar-el-Hadjami, nous avions pénétré dans la montagne et, si nous n'avons pas, ce jour-là, poursuivi l'ennemi — le même qu'aujourd'hui — c'est que nous avions autre chose à faire ailleurs et que, en aurions-nous eu le temps, nous nous serions bien gardés de nous engager dans le formidable traquenart du Riff et de violer la frontière espagnole.

***

C'est sur ce terrain où nous avons, dans le plein exercice de notre droit, passé et combattu, il y a plus de dix ans, qu'Abd-El-Krim est venu brusquement nous attaquer. La raison qu'il invoque, à la suggestion des communistes français, pour justifier son acte, il ne l'adopte que parce qu'elle sert son ambition et ses intérêts. Longtemps avant que nos bandits parlementaires lui eussent, dans un but que nul n'ignore, donné sa qualité d'offensé, son plan était établi et il n'a pas attendu cette éclatante adhésion à son entreprise pour se ruer sur nous.

Le principal responsable de la guerre au Maroc, c'est Abd-El-Krim. Il l'a déclenchée, son heure venue. Les Espagnols réduits, il devait, fatalement et logiquement, se retourner contre nous pour poursuivre son œuvre de conquête. L'aventure, venant après le long drame de quatre années, est terrible. Elle resterait pourtant dans la

La plus jeune poétesse du monde

Mlle Sabine SICAUD, 11 ans lauréate des Jeux Floraux qui a lu hier un poème au Théâtre des Champs-Elysées

Une petite fille de douze ans est en train de moissonner le laurier à mains pleines. C'est une Française. Elle habite à Villeneuve-sur-Lot.

Mlle Sabine Sicaud, en dépit de son jeune âge, prend part à tous les tournois poétiques. L'an dernier, elle décrocha une seconde médaille au concours du Jasmin d'Argent. Les parrains de la lauréate (deux académiciens, s'il vous plaît) la trouvèrent « épatante » et la couvrirent de compliments en la priant de se boucher les oreilles.

Mlle Sabine Sicaud continue de nous épater... Le jury des Jeux Floraux de France, dépouillant les nombreux envois reçus, remarqua trois morceaux de belle allure, portant les numéros 362, 363 et 364. Il les retint, accorda son premier prix à *Matin d'Automne*, son cinquième à *La Chatte et son Fils*, son dixième au *Cytise*. Et sa stupéfaction fut grande de constater que ces trois poèses étaient dues à Mlle Sabine Sicaud. Trois prix sur dix. C'est un record.

S'il vou arrive de briguer quelque enjeu poétique, assurez-vous d'abord qu'aucun pli n'est soumis au comité, venant de Villeneuve-sur-Lot. Ce sera plus prudent...

La Société des Gens de Lettres flétrit les lâches insulteurs de Mme Rachilde

Paris, 6 juillet. — La Société des gens de lettres nous communique l'ordre du jour suivant, qui a été voté à l'unanimité :

Le comité de la Société des Gens de Lettres, ému des événements survenus au cours d'un récent banquet littéraire, flétrit la conduite scandaleuse de quelques assistants qui ont insulté une femme de lettres, Mme Rachilde, et crié « A bas la France ».

Caillaux fait poursuivre les anciens combattants

Paris, 6 juillet. — Le parquet vient d'ouvrir une information pour atteinte au crédit de l'Etat, en vertu de la loi du 12 février 1924 contre M. Georges Valois, à raison d'un article paru dans le *Nouveau Siècle* et portant pour titre : « Le franc assassiné, le coupable : Caillaux et ses complices les parlementaires ».

M. Warrin sera chargé de l'instruction de cette affaire.

M. FUGERE, au Palais des Sources à Vichy
(Phot. Giron, Vichy) Cl. *Paris-Centre*

norme des choses si des traitres, soudoyés par Moscou, n'en avaient aggravé la portée et ne cherchaient à en faire le début d'un soulèvement de tout l'Islam.

Cette poignée de misérables, voilà les autres responsables de la guérre marocaine. Responsables d'une responsabilité, vis-à-vis de la Patrie, singulièrement abominable et sacrilège puisqu'ils justifient l'agresseur et le félicitent de ses succès. Quand une tourbe pareille danse de joie dans du sang français, il n'y a plus à la ménager. A l'heure où la situation se révèle plus menaçante, le gouvernement, en attendant de châtier Abd-El-Krim, doit, pour parer au danger, museler ses complices et les mettre dans l'impossibilité de nuire. Il n'y a plus de temps à perdre. Il y va de la vie de nos soldats et du prestige de la Fance.

Gabriel CHARLES.

La séance du Sénat

Paris, 6 juillet. — M. de Selves ouvre la séance à 15 h. 10.

Après l'adoption de projets d'ordre secondaire, l'assemblée aborde la discussion du projet sur la propriété commerciale.

Un certain nombre de réserves avaient été faites par la commission au sujet du texte de la Chambre, après l'exposé du rapporteur. La discussion générale est très courte. Les articles eux-mêmes ne donnent lieu qu'à de brèves observations et l'on arrive ainsi à l'article 3 voté avec de légères modifications.

A l'article 4, relatif au refus de renouvellement du bail par le propriétaire, un amendement de M. Serre, qui est voté, rétablit le texte de la Chambre.

Les articles sont votés jusqu'à l'article 16, sans modifications appréciables.

A l'article 17, un amendement de M. Coural, étendant le bénéfice de la loi aux étrangers ayant des enfants qui ont acquis la qualité de Français est voté.

Une disposition excluant les maisons ayant plus de cinq succursales dans la même ville et supprimée. L'ensemble est voté par 280 voix contre 5.

La séance est levée à 19 heures.

TIRAGES FINANCIERS

OBLIGATIONS FONCIERES 1909

Le n° 81.868 gagne 50.000 francs.
Le n° 1.289.103 gagne 10.000 francs.
Dix numéros sont remboursés chacun par 1.000 francs.

OBLIGATIONS FONCIERES 1913

Le n° 611.068 gagne 250.000 francs.
Le n° 4856 gagne 25.000 francs.
Les n° 120.261 et 866.608 gagnent 5.000 francs.
Cinquante numéros sont remboursés par 1.000 francs.

OBLIGATIONS FONCIERES 1879

Les n° 1.196.056 et 349.632 gagnent 100.000 fr
Le n° 781.536 gagne 25.000 francs.
Les n° 1.626.676 et 1.104.229 gagnent 10.000 francs.
Cinq numéros sont remboursés par 5.000 fr.
90 numéros sont remboursés par 1.000 francs.

OBLIGATIONS FONCIERES 1885

Le n° 639.786 gagne 100.000 francs.
Le n° 3.660 gagne 25.000 francs.
Six numéros sont remboursés chacun par 5.000 francs.

VILLE DE PARIS 1894-1896

Le n° 179.201 gagne 100.000 francs.
Le n° 275.806 gagne 20.000 francs.
Les n° 758.088 et 317.482 gagnent 10.000 francs
Trois numéros sont remboursés par 2.500 fr.
Quatorze numéros sont remboursés par 1.000 francs.

Les Courses

LUNDI AU TREMBLAY

Prix Amazon. — 1er Sagitta, L. Andrault ; 2e La Canaille, E. Cunnington ; 3e Arbre, M. Pantall.

Pari Mutuel : 74 et 59,50 ; 27,50 et 18 ; 29,50 et 15 ; 50,50 et 25.

Prix Versigny. — 1er Cambucy, Comte d'Ideville ; 2e Monségur, Baron M. de Nexon ; 3e Carmarine, Yves Bouillon.

Pari Mutuel : 278 et 69 ; 47,50 et 15,50 ; 18,50 et 9,50 ; 34 et 29.

Prix Antiope. — 1er Carpette, L. Houel ; 2e Bellême, J. Schwob ; 3e Mondinet, Max de Rivaud.

Pari Mutuel : 72 et 44 ; 21 et 14 ; 19,50 et 10,50 ; 38 et 18.

Prix Bay-Ronald. — 1er Myrica, R. Sibllat ; 2e Rubigny, A. Zafiropulo.

Pari mutuel : 29,50 et 14 ; 19 et 9 ; 27 et 12,50.

Prix Gallinulé. — 1er Mont Bernina, Bon E. de Rotschild ; 2e Valeureusa, Paul Pantall.

Pari Mutuel : 17 et 10 ; 12 et 7 ; 16,50 et 9.

Prix Isinglass. — 1er Conquest, J. D. Cohn ; 2e Rara Avis, Comte de Rivaud ; 3e Bucentaure, L. Bercovitz.

Pari Mutuel : 61 et 35 ; 19,50 et 12,50 ; 37 et 17,50 ; 41 et 25.

HIER A MONTLUÇON

Prix du gouvernement, au trot monté, 3 partants. — 1. Ardy Pile ; 2. Aubépine.

Gagnant 9 fr.

Prix de la Société d'Encouragement, 5 partants. — 1. Vadimont ; 2. Tivoli.

Gagnant, 11.50 ; placé, 11.50.

Prix de la Société de Sport de France, 4 partants. — 1. De Visu ; 2. Manice.

Gagnant, 9.50 placé 6.50.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France, 5 partants. — 1. Roche d'Or ; 2. Chevron.

Gagnant, 16 fr.; placé, 8.50.

Prix Jean de Rochefort, 7 partants. — 1. Ajax ; 2. Vas-y.

Gagnant, 22.50 ; placé, 7.50.

Le Concours hippique de Vichy

Vichy, 6 juillet (par télégramme de notre correspondant particulier). — Voici les résultats des épreuves d'obstacles de cet après-midi :

Coupe militaire. — 1. Hussein, au 8e dragons ; 2. Fanité, au lieutenant Fabe, du 15e escadron ; 3. Coco, au lieutenant Tourné, au 35e d'av.; 4. Valangerville, au capitaine Azaïs, inspecteur à l'Ecole d'appl. d'art. de Fontainebleau ; 5. Mézières, au lieut. Battesti, du 12e d'art. ; 6. Brûleur, au capitaine Denizot, du 1er drag.; 8. Randonnée, au lieut. Bienaymé, du 16e chass.; 9. Patrie III, à l'Ec. d'art de Fontainebleau ; 10. Popol, au lieut. Remangeon, du 14e drag.; 11. Pomponais ; 12. Pipelet ; 13. Jeanne-d'Arc ; 14. Libérator ; 15. Espiègle ; 16. Xéniro.

Epreuve des 6 barres. — 1. Flyer ; 2. Rajah ; 3. Ping-Ping ; 4. Little Fly II ; 5. Sherry Golden ; 6. Psyché.

LE GESTE D'UN DESESPERE

Paris, 6 juillet. — A 8 heures du matin, allée des Fortifications au Bois de Boulogne, M. Georges Dret, 57 ans, entrepreneur demeurant 8, rue Thérèse, a été trouvé blessé d'un coup de tiers-point dans le ventre.

Il a été transporté à l'hôpital Boucicault dans un état grave.

Néanmoins, il a pu déclarer au commissaire de police qu'il avait été poussé au suicide par suite du déclin de ses affaires.

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 6 juillet. — **Prévisions agricoles de l'office national météorologique pour la journée du 7 juillet :**

Région Parisienne. — **Beau temps. Nuageux Vent d'ouest 3 à 5 mètres. Température plutôt en hausse. Minimum de température, environ 13°.**

Région du Centre. — **Mêmes prévisions. Minimum de température environ 13°.**

Région du Massif-Central. — **Beau temps. Nuageux. Vent d'ouest 2 à 5 mètres. Température plutôt en hausse. Minimum de température environ 13°.**

DERNIÈRE HEURE

Le général Naulin commandant en chef au Maroc

Paris, 6 juillet. — **Le général Naulin, commandant le 30e corps d'armée (Armée du Rhin), a été nommé commandant en chef des troupes du Maroc.**

***

Le général Naulin est né le 17 avril 1870, à Saint-Loup (Deux-Sèvres). Engagé volontaire le 25 octobre 1888, il fut élève à l'Ecole spéciale militaire le 31 octobre 1888. Nommé sous-lieutenant au 2e régiment de tirailleurs algériens, le 1er octobre 1890, il passa lieutenant deux ans plus tard.

Le général Naulin a suivi les cours de l'école spéciale de guerre, de 1896 à 1898. Capitaine au 70e régiment d'infanterie, le 26 décembre 1898, il fut chef de la mission militaire française au Pérou. Chef de bataillon au 85e régiment d'infanterie, le 23 mars 1910, il devint lieutenant-colonel état-major hors cadre, le 1er novembre 1914. Il passa avec le même grade au 170e régiment d'infanterie, le 23 janvier 1915, devint sous-chef d'état-major de la 5e armée le 15 septembre 1915, commandant par intérim de la 303e brigade d'infanterie, comme colonel à titre temporaire. Le 19 janvier 1916, il fut nommé colonel à titre définitif, puis général de brigade à titre temporaire, commandant par intérim la 45e division d'infanterie. Promu général de brigade à titre définitif, il passa divisionnaire à titre temporaire le 10 juin 1918 et à titre définitif le 28 juin 1921.

Commandant supérieur des troupes alliées en Haute-Silésie, le 23 août 1921, il fut adjoint au général commandant l'armée du Levant le 14 août 1923. A reçu rang de commandant d'armée le 12 mai 1924.

Le général Nauiln a fait les campagnes d'Algérie, du Maroc, d'Allemagne, de Haute-Silésie et du Levant Il fut blessé deux fois et fut cité deux fois au cours de la guerre à l'ordre de l'armée.

***

Le général Naulin, qui se trouve actuellement à Vichy, a été avisé par un coup de téléphone ce soir de la décision du gouvernement.

***

Le président du Conseil a reçu ce soir les représentants de la presse et leur a fait connaitr en ces termes les changements qui ont été apportés dans le haut commandement du Maroc.

— Le *Journal officiel*, commence M. Painlevé, publiera demain le décret organisant le commandement supérieur au Maroc, et désignant le chef qui aura sous ses ordres toutes les troupes et services militaires de ce pays, et qui de plus aura la haute main sur la direction des opérations. Cette désignation a été faite d'accord avec le maréchal Lyautey, dont les charges administratives et politiques sont suffisamment lourdes pour qu'il soit déchargé du poids des opérations militaires.

CINQ PERSONNES BLESSEES EN GARE DE LYON

Paris, 6 juillet. — Vers 11 h. 05, un train qui arrivait en gare de Lyon, a, par suite d'une erreur d'aiguillage, tamponné un autre train.

Cinq personnes ont été blessées. Elles ont pu, après pansement regagner leur domicile.

LE SCANDALE DES DETTES INTERALLIÉES

Paris, 6 juillet. — La question du règlement des dettes interalliées a été examinée à deux reprises par le gouvernement au cours des dernières réunions du Conseil des ministres et du Conseil de Cabinet. Bien qu'il ait été décidé en principe qu'une mission se rendrait au cours de l'été en Angleterre, aux Etats-Unis, aucune décision complémentaire n'a été prise à ce sujet. Toutefois, on laisse entendre que M. Caillaux serait précédé das les deux pays alliés par une mission de techniciens qui serait chargée de préparer un accord en vue du règlement des dettes.

Le ministre des finances ne se rendrait en Angleterre et aux Etats-Unis que pour la mise au point définitive.

M. EUGENE PIERRE SERAIT A L'AGONIE

Paris, 6 juillet. — Dans le courant de l'après-midi, la santé de M. Eugène Pierre, secrétaire général de la Chambre, s'est encore aggravée. Le malade a perdu connaissance. En dépit des soins qui lui sont prodigués, on croit de plus en plus à une issue fatale à brève échéance.

Le testament de Camille Flammarion

Chaumont, 6 juillet. — Ainsi qu'on le prévoyait, l'exécution du testamment de Camille Flammarion, en ce qui concerne le legs de son cœur à son village natal, Montigny-le-Roi, a été jugée impossible, le testament du célèbre astronome ayant été ouvert trop tardivement.

Le corps de Camille Flammarion continuera donc de reposer en entier dans le parc de l'observatoire de Juvisy où il a été inhumé.

DEUX TRAMWAYS SE TAMPONNENT

Clermont-Ferrand, 6 juillet. -- Deux tramways descendant en se suivant de Ceipat, se sont heurtés. Quinze voyageurs ont été blessés dont deux grièvement, Mmes Brandon et Maune.

ON DECOUVRE LE CORPS D'UN NOYE

Perpignan, 6 juillet. — M. Alday, 57 ans, propriétaire à Reynos, et disparu depuis quinze jours a été retrouvé noyé dans les eaux du Tech.

LA GREVE A HONG-KONG

Pékin, 6 juillet. — La grève s'est étendue à Hong-Kong, aux mécaniciens des docks et aux employés chinois des télégraphes. On mande, d'autre part, de Sanghaï, qu'au cours d'une bagarre, un agitateur chinois a été tué par un marin américain.

LES CAMBRIOLEURS SONT FORTS

Londres, 6 juillet. — Des voleurs se sont introduits en plein jour dans une riche maison de Londres, dont les occupants étaient absents. Il ont enlevé sur une automobile un coffre-fort pesant plusieurs centaines de kilogs.

ON EXTRADE UN MALFAITEUR

Paris, 6 juillet. — La Sûreté Générale avait été saisie par le ministre des affaires étrangères d'une demande d'extradition formulée par le gouvernement allemand, au sujet du nommé Jacob Belt, né le 25 octobre 1886, en Russie, pour détournement de documents de bateau **d'une valeur de 68.000 francs.**

Les inspecteurs Pailler et Boret, chargés de procéder aux recherches, ont arrêté Belt après une courte enquête.

CIRCENCES, SED NON PANEM

Nos succès continuent... en tennis

Londres, 6 juillet.— La France s'est adjugé aujourd'hui de nouveaux titres mondiaux dans les finales du tournoi international de tennis de Winbledon.

En double-messieurs, Borotra et Lacoste ont battu les excellents joueurs américains Hennessey et Casey.

En double-mixte, l'incomparable Suzanne Lenglen et Borotra ont battu Morpugo et Miss Ryan.

Les joueurs français ont conquis ainsi tous les championnats mondiaux de lawn-tennis disputés à Wimbledon.

On arrête les cambrioleurs de Saint-Pierre

Rome, 6 juillet. — L' « Epoca » annonce qu'après une enquête très serrée, la police a pu arrêter les auteurs du vol commis dans la nuit de vendredi à samedi, dans la salle du Trésor de la Basilique Saint-Pierre.

LE MARECHAL FOCH CITOYEN DE MANCHESTER

Paris, 6 juillet. — Au cours d'une cérémonie toute intime qui a eu lieu à midi à l'ambassade d'Angleterre, le lord-maire de Manchester a remis au maréchal Foch, la délibération du Conseil municipal lui accordant droit de cité de la ville de Manchester.

Le maréchal Foch était entouré de Mme Foch, du général Weygand, du colonel Chardigny, de son état-major.

Une lettre du président de la Chambre de commerce

Paris, 6 juillet. — Le président de la Chambre de commerce de Paris, vient d'adresser au président de la commission sénatoriale des finances, une lettre dans laquelle il attire l'attention de la commission sur l'amendement Duboin, adopté par la Chambre et qui institue une participation de 20 % au profit de l'Etat sur le revenu net global des entreprises d'assurances.

Il n'était pas besoin, dit la lettre, d'introduire dans la législation un principe nouveau qui constitue une menace pour tout le commerce et toutes les industries, une atteinte grave au droit de propriété. Une entrave au libre développement des entreprises. La lettre émet l'espoir que le Sénat, dans sa sagesse, saura faire respecter les principes de la liberté du commerce et l'égalité devant l'impôt.

Une protestation du groupe viticole du Sénat

Paris, 6 juillet. — Dans l'ordre du jour qu'il vient d'adopter le groupe viticole du Sénat regrette que le gouvernement ait cru devoir s'opposer au vote les tarifs douaniers sur les vins et proteste contre l'ajournement de décisions urgentes et qui, présentées comme elles doivent l'être, ne sont nullement de nature, en raison de leur caractère légitime, de nous aliéner la sympathie des nations intéressées.

Le groupe demande au ministre du commerce, qui s'y est engagé, et au ministre des affaires étrangères, de préparer immédiatement les voies pour les négociations qu'il juge indispensable à l'application, avant la récolte, de la protection douanière votée par la Chambre.

Pour les familles nombreuses

(De notre correspondant particulier à la Chambre)

Le péril qu'engendre pour notre race la diminution des naissances n'est plus à démontrer. Après un léger relèvement qui a suivi la guerre, le fléchissement a repris. Le nombre des naissances, qui s'élevait à 584.000 pour les neuf premiers mois de 1923 n'est plus que de 575.000 pour la même période de 1924.

Parmi les moyens de combattre ce fléau, l'un des plus sûrs, quoique l'on puisse en dire, est de procurer aux familles nombreuses une aide efficace.

Il ne faut pas, en effet, que la perspective de l'accroissement du nombre de leurs enfants, soit pour le père et la mère de famille, celle de la misère.

Les familles nombreuses ne bénéficient actuellement que de l'allocation de 90 francs par an et par enfant de moins de 13 ans, à partir du quatrième prévue par la loi du 29 juillet 1923.

L'interdiction de cumul édictée par la loi du 11 juillet 1923 ayant été levée lors du vote par la Chambre de la loi de finances, un certain nombre de familles pourront en outre percevoir des allocations au titre de la loi d'assistance de 1923. Mais ces allocations conservent, quoi que l'on fasse, une certaine part d'arbitraire ou tout au moins d'appréciation qui, suivant les communes fait admettre ou écarter des citoyens également dignes d'intérê. D'ailleurs la qualité d'assisté ne saurait convenir à des chefs de famille qui se trouvent dans la gène uniquement parce qu'ils ont accompli dans sa plénitude leur devoir de citoyen et leur devoir d'homme en acceptant résolument les charges de la famille. Beaucoup, parmi les plus dignes hésitent à revendquer la qualité d'assisté, alors qu'ils ont droit à un encouragement national.

M. Roulleaux-Dugage et un grand nombre de députés viennent de déposer un projet instituant un Office national des familles nombreuses investi de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Cet Office, qui supportera les charges de l'encouragement national aux familles nombreuses, dont le taux pourra être relevé dans les limites des ressources disponibles, aura des ressources définies, et l'ensemble de ses recettes comme de ses dépenses sera reporté à une division spéciale du budget annuel de l'Etat.

Ces ressources seront fournies par un impôt établi sur les célibataires et les ménages sans enfants.

Pour les célibataires :

1° 5 % sur la tranche de revenu allant de 7.000 à 20.000 francs.

2° 6 % sur la tranche de revenu allant de 20.000 à 300.000 francs ;

3° 12 % sur la tranche de revenu supérieure à 300.000 francs.

Et pour les ménages sans enfants, de :

1° 1,5 % sur la tranche allant de 7.000 à 20.000 francs ;

2° 5 % sur la tranche de revenu allant de 20.000 à 300.000 francs ;

3° 6 % sur la tranche supérieure à 300.000 francs.

Ces majorations ne sont pas applicables aux contribuables titulaires, en vertu de la loi du 31 mars 1919, d'une pension d'invalidité d'un taux au moins égal à 40 % ni aux contribuables dont les enfants sont morts pour la France.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

L'assurance municipale contre la grêle

(De notre correspondant particulier au Sénat)

M. Carrère vient de déposer un projet de loi instituant l'assurance municipale contre la grêle.

Le projet s'appuie sur les idées générales suivantes :

1° *Les circonstances de la grêle imposent la création de l'assurance par régions.* — Il y a seulement les trois-quarts des terrains agricoles de la France qui sont atteints. Le Nord et le Nord-Ouest son généralement exceptés. Dans les régions vulnérables la fréquence des orages n'est pas la même et les récoltes sont inégalement affectées. Pour réaliser l'équité, il faut prévoir des taxes particulières qui tiennent compte de ces faits. Cette participation variable des intéressés est difficile à faire accepter par une institution d'initative privée.

2° *La sécurité de l'assurance ne peut être obtenue que par la dispersion des risques.* — L'importane des destructions occasionnées par la grêle est si localisée et si considérable qu'une population nombreuse d'assurés est nécessaire sur une grande étendue. L'expérience démontre que l'obligation d'assurance peut seule donner cette dispersion des risques. Ce moyen de contrainte à la prévoyance peut être modéré par une acceptation préalable de la majorité. C'est le retour au principe appliqué dans la législation des travaux d'améliorations foncières. Les lois du 21 juin 1865, 22 décembre 1888 et 5 août 1911, décident que le plus grand nombre, avec l'investiture de l'Administration, peut obliger tous les intéressés à prendre leur part des dépenses faites dans l'intérêt commun.

3° *Même dispersés les risques doivent être limités.* — L'action destructive de la grêle est si puissante qu'il faut prévoir, d'abord, une limite à la responsabilité des dommages. C'est la question de l'indemnité maximum à accorder pour perte totale d'unité de récolte. Le but de l'assurance étant la sécurité économique, c'est la mesure de celle-ci qu'il faut chercher. On admet, qu'il importe d'abord au cultivateur d'avoir ses frais d'exploitation assurés ; il peut payer ses dépenses les plus urgentes. On peut calculer ce minimum d'existence par la méthode directe des moyennes régionales ou par un taux d'intérêt forfaitaire de la valeur vénale du terrain assuré. Ici, dans cette appréciation délicate, se retrouve à nouveau, la nécessité d'une autorité de direction désintéressée et gardienne de l'intérêt général.

4° *Les possesseurs de récolte doivent supporter la charge principale d'assurance, l'intervention de l'Etat n'et qu'accessoire.* — C'est une vérité d'évidence que ceux qui profitent des indemnités ou les demandent, supportent une charge fiscale proportionnelle à la protection qu'ils réclament. D'ailleurs la richesse de leurs récoltes conditionne leur droit à réparation. Le secours de l'Etat doit surtout s'appliquer aux régions les plus pauvres où l'insécurité fait le vide des campagnes : et aux pays qui font effort pour organiser la prévoyance.

Le projet de M. Carrère ne comprend pas moins de 42 articles et nous ne pouvons les reproduire tous. Voici ceux qui ont trait à l'institution des régions classées :

Art. 1er. — Les régions de la France particulièrement exposées aux orages de grêle feront l'objet d'un classement qui sera prononcé par décret rendu, après avis des conseils municipaux intéressés et du conseil général. Le conseil d'Etat sera entendu.

Art. 2. — Dans les régions classées, l'assurance municipale contre la grêle pourra être organisée. Les propriétaires ou exploitants des terrains de ces régions seront soumis à une taxe par an ; et les récoltes qui s'y trouvent seront assurées contre les pertes et dommages causés par la grêle dans les conditions déterminées par la présente loi Le rôle des propriétés foncières non bâties servira de base à cette imposition.

Art. 3. — Le déret de classement fixera le minimum de l'indemnité qui sera payée pour perte totale de la récolte, et le minimum de dommage causé par la grêle nécessaire pour faire naître le droit à indemnité. Il fixera le taux des risques soumis à la réassurance.

Art. 4. — La création d'une région classée d'assurance contre la grêle est de droit quand elle est demandée par les conseils municipaux de cinquante communes limitrophes.

Pour les sous-officiers de carrière

(De notre correspondant particulier à la Chambre)

La loi qui régit l'attribution dans l'armée de la Légion d'honneur et de la médaille militaire contient une grave anomalie dont la guerre a fait apparaître toute l'injustice.

Aux militaires de l'armée active, la croix de la Légion d'honneur est conférée après un minimum de vingt-deux ans de services; la médaille militaire, après un minimum de dix-sept ans,

On sait que la loi de 1905 obligeait les sous-officiers rengagés à se mettre en instance d'emploi civil au bout de quatorze ans et demi. Le contingent des médaillés militaires, très restreint, ne permettait pas de récompenser le mérite de tous ces bons serviteurs, et l'effectif rigoureusement limité des cadres n'autorisait pas les chefs de corps à les conserver plus longtemps sous les drapeaux.

Du fait de la distinction établie par la loi, deux anciens sous-officiers de carrière, entrés au corps à quelques jours de distance, et tous deux combattants de la guerre, ont pu se trouver, au point de vue des décorations, dans une situation très différente. Le premier, parvenu quelque temps avant le 2 août 1914 au terme de son rengagement, aura passé, avant son rappel à la mobilisation, quelques jours dans ses foyers. Il est mobilisé comme sous-officier — ou officier — de complément. Par suite, les années de campagne ne s'ajoutent au décompte de ses années de services. Son camarade, au contraire, était encore sous les armes le 2 août pour un jour peut-être. Durant toute la guerre, il est demeuré militaire de l'active. Les années de guerre se sont ajoutées à ses services.

Plusieurs députés, pour faire cesser cette anomalie ont déposé le projet suivant :

« Les services militaires, accomplis pendant la guerre 1914-1918 par les officiers ou sous-officiers de complément, provenant des armées de terre et de mer arrivés au terme de leur rengagement avant le 2 août 1914, leur seront comptés dans le total des annuités exigées pour l'attribution de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire, au même titre qu'aux officiers et sous-officiers de l'armée active.

Ces mêmes dispositions s'appliquent aux officiers et sous-officiers rayés des cadres et provenant des anciens sous-officiers rengagés ».

L. M.

AU CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS

Paris, 6 juillet. — Un deuxième tour de scrutin a eu lieu aujourd'hui pour le dernier siège à pourvoir au Conseil de l'Ordre des Avocats de la Cour d'Appel. Le scrutin a donné les résultats suivants : M. Fraysse, 294 voix, élu ; Lesalles, 229 suffrages.

La vie sportive

Le Circuit de l'Allier

organisé par PARIS-CENTRE

se disputera le 19 juillet

L'itinéraire

Vichy, Cusset, Bost, Lapalisse, Vaumas, Dompierre, Chevagnes, Moulins, Souvigny, Saint-Menoux, Bourbon-l'Archambault, Ygrande, Vieure, Cosne-d'Allier, Bizeneuille, Marmignolles, Montluçon, Chamblet, Doyet, Bezenet, Montmarault, Voussac, Saint-Pourçain, Le Mayet-d'Ecole, Saulzet, Gannat, Cognat-Lyonne, Bellerive, Vichy.

Liste des prix

Classement général :

Au 1er, 1.000 francs en espèces
Au 2e, 600 francs en espèces
Au 3e 500 francs en espèces
Au 4e, 300 francs en espèces.
Au 5e, 200 francs en espèces.
Au 6e 150 francs en espèces.
Au 7e 75 francs en espèces.
Au 8e 75 francs en espèces.
Au 9e 50 francs en espèces.
Au 10e 25 francs en espèces.

Au 1er à Moulins, 50 francs. offerts par la ville de Moulins.

Au 1er à Montmarault, 20 francs.

Au 2e à Montmarault, 20 francs, offerts par la ville de Montmarault.

Classement régional

Au 1er, 300 francs en espèces
Au 2e, 150 francs en espècs .
Au 3e 100 francs en espèces.
Au 4e, 75 francs en espèces.
Au 5e, 50 francs en espèces.
Au 7e, 25 francs en espèces.
Au 8e 25 francs en espèces.

Classement de l'U. C. V.

Au 1er, 100 francs en espèces
Au 2e, 50 francs en espèces.
Au 3e 30 francs en espèces.
Au 5e, 25 francs en espèces.
Au 6e, 20 francs en espèces.
Au 7e, 20 francs en espèces.
Au 8e 20 francs en espèces.
Au 9e 20 francs en espèces.

Engagements : 5 francs, chez M. Reynard, 52, rue de Paris, et à *Paris-Centre*, à Nevers.

COURSES CYCLISTES A GANNAT

A l'occasion de la fête patronale, la société l'Union Sportive Ganatoise organise, sous les règlements de l'U. V. F., pour le dimanche 12 juillet, à 14 heures, deux courses cyclistes, partant toutes deux du café de l'Univers.

Locale : Gannat, Ebreuil, Saint-Bonnet-de-Rochefort, Gannat, 25 kilomètres.

Prix : 50, 30, 20, 10, 10, 5 fr. et prix en nature.

Régionale : Gannat, Ebreuil, St-Bonnet-de-Rochefort, Mazerier, Gannat, Aigueperse, Randan Bellerive-sur-Allier, Cognat, Lyonne, Gannat, 80 kilomètres.

Prix : 150, 100, 60, 40, 20, 10 fr. et nombreux prix en nature.

Engagements : Régionale, 3 fr. Locale, 1 fr. jusqu'au samedi 11 juillet, chez M. Billiet, directeur sportif de l'U. S. G., rue Notre-Dame à Gannat.

La société organisatrice décline toutes responsabilité en cas d'acidents survenus aux coureurs ou occasionnés par ceux-ci à des tiers.

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE A MACON LES REGATES MACONNAISES

Cette belle manifestation sportive aura lieu le dimanche 16 août, sur le bassin Nord de la Saône. Les courses se feront sur un parcours de 2.000 mètres , l'arrivee sera jugée en face le quai de Breuil. De vastes tribunes seront installées sur la magnifique promenade, sous l'ombrage des beaux tilleuls qui la garnissent.

La société des régates mâconnaises chargée de l'organisation de cette importante réunion à laquelle prendront part les équipes sélectionnées de toute la France, apporte un grand soin à tous les détails, tant au point de vue technique qu'au bien-être du nombreux public qui viendra applaudir les vainqueurs de ce tournoi vraiment athlétique.

Cette grande journée sera précédée des épreuves éliminatoires des rameurs des sociétés de la région du Sud-Est, qui se courront le dimanche 9 août sur le même bassin que le championnats de France.

L'AVIRON VICHYSSOIS

Les grandes régates organisées dimanche 12 juillet par l'Aviron Vichyssois, Société de Sports Nautiques, auront lieu dans le bassin du Golf à 2 heures précises.

Les épreuves seront les suivantes :

2 et 4 débutant yole de mer.
2 et 4 juniors outtriger.
2 et 4 seniors outtriger.
Skiff : juniors et seniors.
2 et 4 de dames yole de mer.

Les sociétés suivantes ont envoyé leur engagement : Société d'Encouragement de Paris ; Cercle Nautique de France, Paris ; Rooving Club d'Aix-les-Bains ; Régates Mâconnaises ; Société Nautique du Loiret ; Cercle de l'Aviron de Lyon ; Club Nautique de Roanne ; Club Nautique de Vichy et Aviron Vichyssois.

Pour les équipes féminines :

Académia Paris : Fémina Paris et l'Aviron Fémina de Strasbourg.

C'est un gros succès en perspective car jamais les engagés n'ont été aussi nombreux, ils représentent plusieurs régions françaises ou le sport de l'aviron est pratiqué assidûment.

Grâce à l'activité de ses dirigeants, l'Aviron Vichyssois enregistre un gros succès par la présence dans l'épreuve en skiff de Monsieur Marc Detton, de la Société d'Encouragement de Paris champion de France et qui vient de se distinguer brillamment à Henley.

La réunion sera placée sous la présidence effective de Monsieur Georges Brun, président de la Fédération Française des Sociétés d'Aviron.

LE CIRCUIT DES SOUS-PREFECTURES DE L'YONNE

Dimanche, le Moto-Club Sénonais a fait disputer, sur un parcours de 220 kilomètres, son épreuve automobile nouvelle dite « Circuit des sous-préfectures de l'Yonne ».

Il y avait onze partants.

Voici les résultats : 1. Souty, 12 points ; 2. Dufond, 23 points ; 3. Bornot, 27 ; 4. Thierry, 45, 5. Joly, 50 . 6. docteur Bailly-Salin, 77 ; 7. Rondeau, 81 ; 8. Biebeau, 97 ; 9. Daguin, 100 points ; 10. Nibel, 191 ; 11. Bedot, 272 points.

CHAMPIONNAT DE SAONE-ET-LOIRE DES 100 KILOMETRES

Cette épreuve se courra le 14 juillet prochain au Creusot. Les coureurs désignés ci-dessous ont été choisis par la commission des courses du comité départemental de l'U. V. F. Pédale Sportive Creusotine, Deniot et Venot, Etoile Cycliste Chalonnaise Bardel et Thenet ; Etoile Cycliste du Bois-du Verne, Louis Martin ; Vélo-Club Creusotin : Bouillet et Cognet ; Auto Moto Vélo Club Mâconnais ; Robert, Aubœuf, Bernard, Thévenet ; Union Vélocipédique Chalonnaise Marcel Bard, Gueugnon ,Piron, Sordet Laurain ; Pédale Sportive Mâconnaise : Pitre, Mallord, Boyer, Balland. Le championnat départemental est obligatoire pour les licenciés hors catégorie, première catégorie et pour ceux désignés par la commission des courses. Ceux qui croiraient ne pouvoir courir de championnat, sont avisés que défense absolue leur est faite d'aller courir une épreuve quelconque le jour du championnat sous peine de pénalisation

Le tournoi du Tennis-Club du Pré-Fleuri aura lieu à Nevers du 12 au 14 juillet

Comme l'année dernière, le Tennis-Club du Pré-Fleuri organise pour le 12 juillet et jours suivants un grand tournoi de tennis .

Le programme de la réunion comprendra les épreuves suivantes : Simple Messieurs ; simple dames ; double messieurs ; double mixte.

Ces épreuves seront dotées de nombreux prix.

Les engagements devront être adressés à M. Hubert d'Assigny, vice-président du T. C. P. F. 3, rue de la Basilique à Nevers, avant le 8 juillet, dernier délai.

Le droit d'engagement est fixé à 8 francs pour les « simple », 10 fr. par équipe de « double ».

Ce tournoi eut l'année dernière un joli succès. Nul doute que ce succès se renouvellera, car nous sommes assurés du concours des meilleures raquettes de la région, et de très bons joueurs du Tennis-Club de Paris, Vichy, etc.

Les engagements, ordre des parties et détails de l'organisation, seront publiés prochainement

Le grand prix Alcyon-Thomann

Le grand prix « Alcyon-Thomann » qui devait se disputer le 24 mai dernier et qui pour des causes indépendantes de la volonté des organisateurs a dû être remis, est définitivement fixé au 14 juillet prochain. Cette épreuve dotée de nombreux prix est appelée certainement à obtenir un grand succès. Sur 200 kilomètres en une seule étape, nous verrons s'aligner les meilleurs as régionaux, car nous croyons savoir que quelques uns ont une revanche à prendre.

Règlement

Article 1er. — Le Vélo-Sport Nivernais, avec le concours de la Maison Sépulchre-Ducaffy, organise une course dite « Grand Prix Alcyon-Thomann », le 14 juillet 1925, sur une distance de 200 kilomètres. Cette épreuve sera courue sous les règlements de l'U. V. F.

Art. 2. — Cette course est ouverte à tous les coureurs régionaux, licenciés toutes catégories, exception faite des professionnels.

Art. 3. — Cette épreuve se disputera sur le parcours suivant : Nevers, Magny-Cours, Moiry, Saint-Parize-le-Châtel, Chevenon, Fleury-sur-Loire, Decize, La Machine, Anlezy, Saint-Benin-d'Azy, Rouy, Saint-Saulge, Prémery, La Charité Pougues-les-Eaux, Fourchambault, Vauzelles, Nevers.

Art. 4. — Les organisateurs se réservent le droit de modifier, s'il y a lieu, l'itinéraire de la course, auquel cas les coureurs en seront prévenus au moins 8 jours à l'avance par la voie de la presse.

Art. 5. — La course comportera des contrôles fixes et secrets et aura lieu sans entraineurs, ni suiveurs, ni soigneurs.

Art. 6. — Les coureurs devront, sous peine de mise hors de course ou d'amende, obéir aux ordres des commissaires de course qui seront porteurs d'un brassard distinctif et n'accepter le concours d'aucune personne étrangère ou prenant part à la course.

Art. 7. — Les soins aux coureurs ne pourront être donnés qu'au contrôle de Saint-Saulge avec 15 minutes de neutralisation.

Art. 8. — Il est interdit aux voitures représentant une maison de cycles ou de pneumatiques ou d'accessoires de suivre la course si elles n'ont à bord un commissaire désigné par les organisateurs et agréé par l'U .V. F. Toute voiture qui ne se conformerait pas à cette réglementation entrainerait la mise hors de course des coureurs montant sa marque. La demande utile à cet effet devra parvenir à M. Sépulchre-Ducaffy, avenue de la Gare, à Nevers, au moins 8 jours avant la course. Seront considérées comme suiveurs les voitures non officielles ne possédant pas un commissaire à bord.

Art. 9. — La vérification des licences, signature de la feuille de départ et remise des dossards auront lieu à Nevers, café Agricole, place Carnot, à 8 h. 1/4 du matin.

Tout coureur qui ne se présentera pas à cette heure ne prendra pas le départ et n'aura pas droit au remboursement de son engagement.

Art. 10. — L'appel des coureurs et le départ auront lieu à 9 heures, place Carnot.

Art. 11. — L'arrivée se fera au café du Parc, place Carnot. Tout coureur qui ne signera pas la feuille d'arrivée sera passible d'une amende ou de la mise hors de course.

Art. 12. — Le droit d'engagement, non remboursable, est fixé à 4 francs. Les engagements sont ouverts dès maintenant et seront clos le 12 juillet 1925, à 20 heures.

Les engagements sont reçus, accompagnés du numéro de la licence et de 4 fr., chez M. Sépulcre-Ducaffy, avenue de la Gare, à Nevers.

Art. 13. — Le V. S. N. et la Maison Sépulchre-Ducaffy déclinent toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir pendant la course, soit aux coureurs, soit aux officiels ou particuliers autorisés à suivre la course, soit aux tiers.

Art. 14. — Le fait d'être engagé indique que les coureurs auront pris connaissance du présent règlement et en accepteront toutes les clauses.

Art. 15. — Toute infraction audit règlement entrainera d'office la disqualification du coureur pris en faute.

LE CIRCUIT DE SAONE-ET-LOIRE

Voici les résultats du circuit de Saône-et-Loire, disputé sur le parcours Mâcon, Tramayes Cluny, Chalon, Mâcon et organisé par l'A. C. Bourguignon :

Professionnels. Motos 175 cmc, 1. Hommaire, 2. Perrotin, 3. Godard ; 250 cmc : 1. Simon, 2. Van ; 350 cmc : 1. Rolan, 2. Galvos ; 500 cmc 1. Gretier.

Voiotures 2.000 cmc.: 1. Toussaint; 3.000 cmc.: 1. Desuinga ; 3.500 cmc (course) : 1. Lecot.

Amateurs. Motos 500 cmc : 1. Schjoth cyclecars 1.100 cmc : 1. Perret ; voitures 1.100 cmc ; 1. A. Mangematin ; 2. Piochon ; 3.000 cmc ; 1. Rigoulot.

Le kilomètre lancé :

Motos 175 cmc : 1. Hommaire (moyenne 108 kilomètres) ; 2. Perrotin ; 250 cmc : 1. Roland (109 k. 090) ; 350 cmc : 1. Gaudet (106 k. 94) ; 500 cmc : 1. Roland (130 k.) meilleur temps des motos.

Voitures touristes, 1.100 cmc : 1. Piochon (105 k. 263) ; 2. Bideault (93 k. 025).

Voitures de course 2 litres : 1. Auroux (135 k. 368), meilleur temps ; 2. Lesz (86 k. 746).

Voitures de course 3 litres : 1. Rigoulot (97 kilomètres 207).

LA VIE SPORTIVE A LOUHANS

La fête d'athlétisme a obtenu un succès sans précédent. Les clubs de Montceau, Dijon, Chalon étaient dignement représentés. Guillemot, champion olympique, participait aux épreuves.

Voici les résultats :

2e catégorie, 80 mètres : 1er Bolusset (R. C. C.) ; 300 mètres, 1er Bolusset ; 2.000 mètres, 1er Boudrillot, de Saint-Marcel.

Première catégorie, 80 mètres, 1er Cornet, (C. S. L.) ; 400 mètres, 1er Cornet ; 800 mètres, 1er Lequeux (S. D.) ; 1.500 mètres, 1er Guillemot ; (A. S. E. L.) ; 3.000 mètres handicap, 1er Guillemot ; 2e Gallet (S. C. M.) ; 3e Robert (S. C. M.) ; 4e Chapuis (S. C. M.).

Poids : 1er Lemasson (Beaune), 10 m. 03.

Disque : 1er Lemasson, 32 m. 80 ; Javelot, 1er Gasner (S. D.) 47 ; Marteau, 1er Beaulieu (Beaune) ; Perche, 1er Pimont (Corgolan) et Morel (Dijon), 3 mètres.

1.500 mètres vétérans : 1er Bouchard (Beaune) : 1.000 mètres relai : 1er Club Sportif Louhannais, 2 m. 17 s.

Challenge Badeau et Dufour (10.000 mètres relai) : 1er Club Sportif Montceau ; 2e Stade Dijonnais ; 3e Racing Club Chalonnais.

LA NATATION A SENS

Le Vélo-Sport de Sens organise comme chaque année, des épreuves de natation très intéressantes, qu iseront disputées le 14 juillet, à 15 h. 30 de l'après-midi, sur l'Yonne.

Course de fond : traversée de Sens, 800 mètres.

Course de vitesse, 100 mètres.

Course par équipes de 4 nageurs, 4 nages, 200 mètres.

Course de dames.

Première brasse.

Grand concours de **plongeons du haut du Pont de Sens. Plus de 400 francs de prix.**

S'engager de suite à Pierre Fillot, 12, Cours Tarbé, Sens.

ALLIER

MOULINS

La fête des Gâteaux et de la 203e section des médaillés militaires

La 203e section des médaillés militaires ainsi qu'une délégation du comité de la fête des Gâteaux se sont réunis hier dimanche à l'hôtel de ville.

Les questions relatives aux votes approbatifs demandés par le siège central et notamment les élections complémentaires au conseil d'administration ont été résolues.

Il a été ensuite décidé que la fête de bienfaisance au profit de l'Orphelinat et de la maison de retraite des médaillés militares aura lieu le dimanche 9 août prochain à l'allée des Gâteaux, d'un commun accord avec le comité de cette fête.

Cette fête débutera par la cérémonie officielle de la remise d'un drapeau à la section, qui aura lieu à 10 heures du matin devant la préfecture et qui sera présidée par M. le préfet de l'Allier et M. le maire de Moulins.

Cette cérémonie, à laquelle seront conviées les sociétés locales, se terminera par un défilé dans les principales artères de la ville, avec une dislocation place d'Allier. A l'issue du défilé, les médaillés militaires se réuniront en un déjeuner fraternel.

La fête continuera l'après-midi à l'allée des Gâteaux, où la 203e section des médaillés militaires sera reçue par le comité de la fête.

Des quêtes et une vente d'insignes seront faites au profit de l'œuvre de l'Orphelinat.

Le comité a déjà élaboré un programme de toute beauté qui, il espère, plaira à tous.

D'autres détails relatifs à la fête seront publiés ultérieurement.

Il est rappelé aux forains qu'ils sont invités à retenir leur emplacement à la permanence du comité, café du Pré Bercy, allée des Gâteaux.

Affaires de vols

Le 3 juillet, un vol de 4.000 francs était commis au buffet de Paray-le-Monial.

L'auteur, Paul Chassang, 18 ans, manœuvre, originaire de Mauriac (Cantal), a été arrêté hier matin à Moulins dans un estaminet de la place Garibaldi où il prenait pension.

Il a avoué.

Chassang, qui avait été employé au buffet de Paray du 7 mai au 7 juin, connaissait l'endroit où la gérante, Mme Descombes, déposait son argent : dans le tiroir d'une table.

Le 3 juillet il quittait Moulins par le train de 18 h. 50, pour se rendre à Paray : là, il se rendit immédiatement au buffet, déroba l'argent où il le savait rangé, et une demi-heure après reprenait le train.

Il prétend n'avoir dérobé que 1.600 francs.

— La police a également arrêté hier matin le jeune Joseph Chalmin, 16 ans, habitant Souvigny et le nommé Pierre Camus, 27 ans qui sont soupçonnés d'avoir dérobé un portefeuille contenant 80 francs au préjudice de Mlle Lemaître, demeurant 7, rue de l'Oiseau.

La fête hippique

Depuis quelque temps, la cité moulinoise, réputée pour son calme, bénéficie d'une série de fêtes de réelle importance, pour la réalisation desquelles le comité des fêtes se dépense sans compter et obtient le maximum de réussite.

Après le succès de la fête des fleurs, le comité en accord avec la société de tir et de préparation militaire, organise la grande fête hippique qui aura lieu le 26 juillet prochain sur l'hippodrome, mis gracieusement à la disposition des organisateurs par la société des courses.

Grâce à l'activité de la société de tir et de préparation militaire et de la commission spéciale du comité des fêtes, présidées toutes deux par M. Bucheron, cette fête hippique comptera parmi les plus belles, les les plus intéressantes et les plus réussies.

La participation du 1er régiment de dragons et des principales notabilités du sport hippique étant chose acquise, permettra, avec le nombre des engagements déjà très important d'offrir un magnifique spectacle aux personnes qui se rendront sur le terrain.

On trouvera des cartes d'avance chez MM. Bucheron, rue d'Allier ; Paquet, libraire, rue d'Allier ; Devaux, libraire, place d'Allier et au bureau du Syndicat d'initiative, 3, passage Moret.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par M. Ducaruge, 25, rue des Couteliers, un soulier et un bas d'enfant ; par M. Pélerin, élève à l'école de gendarmerie, un sac à main ; par M. Galibert, 42, rue de Paris, un porte-monnaie ; par Mme veuve Laronde, 5, rue de Bourgogne, une bague en or.

— Un chien loup s'est réfugié chez M. Mortelier, 10, rue François-Péron.

Ecole municipale de dessin. — La distribution des prix de l'école municipale de dessin, aura lieu le mercredi 15 juillet, à 20 h. 30, dans la salle des conférences de l'Université populaire, sous la présidence de M. R. Boudet, maire de Moulins, député de l'Allier.

Au cours de la cérémonie, un orchestre composé de musiciens de la Lyre moulinoise, se fera entendre, sous la direction de M. Delgouffre.

L'exposition des travaux des élèves aura lieu le dimanche 12 juillet, dans les locaux du passage Moret.

Accident d'automobile mortel. — Un accident d'automobile s'est produit la semaine dernière, aux environs de Chalons-sur-Marne, accident au cours duquel Mme Dernade, mère de Mme Louis Boutal, trouva la mort.

Société scientifique du Bourbonnais. — La prochaine excursion de la Société scientifique du Bourbonnais est fixée au 14 juillet. Elle a pour but la forêt de l'Assise et les monts de la Madeleine.

Se faire inscrire au plus tard le 10 juillet au siège de la Société, 22, avenue Meunier.

A la gare. — Sont nommés :

Sous-chef de gare sur place, M. Henri Nigon, facteur enregistrant à Moulins.

Vagonnier à Langeac, M. Albert Perrot, homme d'équipe à Moulins.

Vagonniers à Saint-Germain-des-Fossés, MM. Pierre Belin, Anatole Maingonat, Jean Soubry, hommes d'équipe à Moulins.

M. Armand Renard, sous-chef de gare à Moulins, passe contrôleur des trains à Nevers.

MM. Lucien Billard, Jacques Dion, Louis Lunaire, François Perrot, Pierre Perrot, auxiliaires à Moulins passent hommes d'équipe à l'essai sur place.

Compatriote. — Mlle Marcelle Dupic, étudiante à la Faculté de droit de Pairs, vient d'être reçue, avec la mention « Bien » à son examen de doctorat juridique.

Distinction honorifique. — Une médaille d'honneur de bronze est attribuée pour services exceptionnels rendus à l'assistance publique, à M. Carrere, secrétaire général de la préfecture.

Lyre moulinoise. — MM. les membres actifs de la société sont instamment priés d'assister aux répétitions des mardis et vendredis en vue des prochains concerts.

Le temps. — Hier, temps nuageux, averses. Le thermomètre indiquait : à 7 heures, 15° ; à midi, 20° ; maxima 22° ; minima 14°2 ; baro-

Le prix du pain

Le préfet de l'Allier vient de prendre l'arrêté suivant :

Article 1er. — A partir du 8 juillet 1925, le prix maximum du kilogramme de pain dans le département de l'Allier est fixé à 1 fr. 625.

Art. 2. — La vente du pain de consommation courante ne peut se faire qu'au poids ; en conséquence, le vendeur doit ajouter l'appoint ou n'exiger que le prix correspondant au poids livré, tel qu'il est fixé à l'article 1er.

Lorsque le boulanger ne sera pas approvisionné en pain de consommation courante, il sera tenu de livrer les pains de fantaisie en les vendant au poids et au prix du pain de consommation courante.

Art. 3. — Le présent arrêté n'abroge aucune des dispositions des arrêtés municipaux qui ne lui sont pas contraires et réserve le droit des maires de taxer le pain à un prix inférieur au prix-limite fixé à l'article 1er.

Art. 4. — MM. les sous-préfets et maires M. le commandant de gendarmerie, M. le commissaire de police et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêt, qui sera publié et affiché dans toutes les communes du département.

Nota. — Ce prix est un maximum. Il ne peut être dépassé ; mais les maires ont le pouvoir de fixer le pain à un prix inférieur s'ils estiment que des conditions locales le permettent.

Bal d'enfants. — Jeudi, à 14 heures, grande salle de l'U. P., rue Diderot, bal d'enfants organisé par le Comité des fêtes, à l'occasion de la fête des Cours.

A l'hôpital. — La veuve Durye, qui reçut de son ami Lebourg, une balle de revolver dans la cuisse, a quitté l'hôpital samedi ; le projectile n'a pas encore été extrait.

VICHY

Le lait à 1 fr. 10 le litre

La saison bat son plein et le lait semble devenir rare. A cette époque de l'année, il y a toujours preneur.

Les membres du Syndicat des laitierss se sont réunis, il y a quelques jours et ont fixé le prix du litre de lait à 1 fr. 10.

Les non-syndiqués ont maintenu jusqu'à ce jour, le prix d'un franc. Mais comme tout s'enchaîne dans la vie, ils seront certainement obligés de suivre le cours fixé par le Syndicat, puisque le producteur ayant eu vent de cette élévation de prix, augmente lui-même ses exigences. Touchant exemple de l'augmentation constante de la vie.

PROGRAMME DE LA FETE NATIONALE DU 14 JUILLET

Le 13 juillet, à 21 heures, retraite aux flambeaux avec le concours de la Société de tir, de gymnastique et d'instruction militaire « La Vichyssoise », de la société de gymnastique « La Jeanne-d'Arc », de l'Harmonie municipale « La Revanche », de la Société de trompes « La Saint-Hubert », de la « Société Musicale », des sociétés sportives et locales et de la compagnie de sapeurs-pompiers.

Itinéraire. — Avenue de la Gare, rue de la Gare, rue Poncet, rue d'Alsace, boulevard Gambet, route de Cusset, rue de Paris, rue Beauparlant, avenue Victoria, rue Jean-Jaurès, rue Lucas, rue du Parc, rue du Casino, boulevard de Russie, rue du Pont, rue de la Source-de-l'Hôpital, rue G.-Clemenceau, rue du Marché, rue des Halles, place de la République. Dislocation.

— Le 14 juillet, à 11 heures, salle Mauresque du Casino des Fleurs, couronnement de la rosière (legs Planche).

A 15 heures, place de la République, concours de sauts en hauteur.

A 16 heures, place du Champ-de-Foire, courses de vitesse.

Les engagements sont reçus au siège de la Vichyssoise, rue des Ecoles, à Vichy, jusqu'au 14 juillet inclus, à 9 heures du matin.

A 21 heures, grand feu d'artifice, tiré dans l'île en aval du pont de l'Allier.

Pendant le feu d'artifice, concert, par l'Harmonie municipale « La Revanche », la Société de trompes « La Saint-Hubert » et la « Société Musicale ». Illumination des édifices publics.

Le 14 juillet, de 9 heures à 11 heures, distribution de secours aux indigents au bureau de bienfaisance.

LA SAISON

Au Grand Casino. — Aujourd'hui : « Lakmé ». Lakmé ! c'est le chef d'œuvre de Léo Delibes, une des œuvres lyriques françaises préférées par le grand public de notre grande station thermale. C'est une œuvre où Léo Delibes donne toute la mesure de son immense talent.

Lakmé sera interprété ce soir par une élite d'artistes qui se nomment: Mlle Féraldy, M. Ch. Friant et M. Deloger, de l'Opéra Comique ; M. Arnal, de l'Opéra.

Aujourd'hui, dans la salle des fêtes, « Grand bal des nations ». Magnifique succès en perspective, avec le corps de ballet du Casino, ces danseuses, vêtues des plus pittoresques costumes nationaux, qui, aux sons du célèbre orchestre symphonique Monnery, exécuteront les danses mondaines animés par le célèbre « Pilet's six Stars Jazz ».

Au Petit Casino.— Mardi 7 et mercredi 8 : une pièce ultra légère, que les jeunes filles ne peuvent pas voir, « Le Loup dans la Bergerie ».

Au Casino Jardin. — « La Revue Fleurie », jolis tableaux ; Sous les Mimosas ; La Mort du Chrisanthème ; Les Poupées vivantes.

Des fleurs, des parfums, des rires.

A la Restauration. — Sur l'écran : « Le Cheik ».

Au Casino des Fleurs. — Aujourd'hui trois représentations :

A 13 h. 30, au Jardin : « Les Cloches de Corneville », opérette en 3 actes et 4 tableaux, de R. Planquette, avec la charmante divette Andrée Verly ; MM. René Gerbert, Desomer, Dupleix, Crépy et Mlle Nado Regel.

A 20 h. 30, au théâtre re la Comédie, soirée de gala : « Le Temps des Cerises », la comédie follement joyeuse, en 3 actes, de MM. d'Hanswick, de Wattyne et Ruez, avec le concours de Mlle Blanche Toutain, dans le rôle qu'elle a créé et joué plus de 300 fois dans tous les théâtres d'Europe. A ses côtés : MM. Louis Rouyer, qui fut aussi de la création ; L. Prad ; M. Munie ; P. Tapie ; Mmes Simone Berny, et Suzanne David.

A 20 h. 30, au Jardin, music-hall : Les Only, Trio Maggio, O'Connor, Lee Sam. Cinéma : « L'automne de la vie ».

Demain, en matinée : « Véronique ». En soirée, au théâtre : « L'Occident ».

Nos hôtes. — Citons parmi les récentes arrivées : M. J. Schneck ; M. et Mme A. B. Stokvis; M. et Mme Clément Vautel ; M. Gustave Gibert; M. Jack Craœshay ; le prince et la princesse Ouroussoff ; Mr et Mrs Dougherty ; M. et Mme Eploge ; Mrs A. Breniser ; M. Félix Loeb.

BARRAIS-BUSSOLLES

Accident mortel. — En sortant d'un café, M. Dufour, 55 ans, est tombé dans une tranchée profonde de 1 m. 50 et s'est fracturé le crâne. La mort a été instantanée.

MONTAIGUET

Suicide. — M. Moulin, journalier, dont nous avions signalé la disparition, s'était jeté dans un étang voisin de son domicile. Son cadavre a été retrouvé dans un trou profond de dix mètres.

CHER

BOURGES

On arrête un facteur des postes qui s'appropriait l'argent contenu dans les lettres

Dernièrement, l'administration des Postes était prévenue que des irrégularités assez graves se produisaient dans le secteur desservi par le facteur Louis Duffin, 35 ans, domicilié cour de la Cocarde, 4. Des lettres étaient ou retardées ou subtilisées. Au reçu de ces plaintes, l'administration procéda à une surveillance spéciale sur le facteur soupçonné.

Samedi un inspecteur aperçut Duffin dissimulant sous un paquet d'imprimés un certain nombre de lettres adressées à des militaires et à des prêtres dirigeant des confréries. Il fut aussitôt interrogé et finit par avouer que, depuis le mois de septembre, il se livrait à des détournements de petites coupures d'argent. Il ouvrait les lettres destinées plus particulièrement aux militaires et prêtres sus-mentionnés, s'appropriait les coupures et rejetait les lettres.

Duffin a été aussitôt déféré au parquet, qui l'a fait écrouer.

Il évalue à 2.000 francs environ les sommes qu'il aurait ainsi soustraites. Duffin est marié et père de deux enfants. C'est un mutilé de guerre.

Le temps. — Température la plus basse de la nuit : 13,4, du jour 24, hauteur barométrique 765.

Prévisions : Le baromètre continuera à remonter, mais des ondées sont encore possibles. *(Observations de M. l'abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges).*

Institution Sainte-Marie. — MM. Paul Boulet, Robert Bourne, Jacques Presson, Jean Mignon, Roger Bavier, Gaston Biffault et Lucien Villetard, ont été reçus à l'examen de la première partie du baccalauréat latin-sciences.

Etat civil :

Décès. — Joseph Ragonat, 69 ans, rue Fulton ; Jean Vau, 20 ans, hôpital militaire ; Antoine Gauthier, 29 ans, route de Marmagne.

SANCERRE

LA FETE NATIONALE

Voici le programme de la fête nationale du 14 juillet :

Le 13 juillet : A 16 heures, à la mairie, distribution de bons de pain et de viande aux indigents.

A 20 heures, sonnerie des cloches.

A 21 heures, retraite aux flambeaux, salves d'artillerie.

Le 14 juillet : A 7 heures, sonnerie des cloches, salves d'artillerie.

A 10 heures, distribution de gâteaux aux enfants de l'école maternelle.

A 12 heures, sonnerie des cloches.

A 14 h. 30, formation du cortège à la mairie pour aller déposer une gerbe de fleurs au monument au Souvenir et de là, sur le Rempart des Dames, où, à partir de 16 heures, auront lieu les divertissements ci-après : Jeux de ciseaux ; Course de lenteur pour bicyclette ; Course aux œufs ; Concours de serpentins.

Pendant les jeux, concert par la fanfare municipale.

A 21 heures, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et salves d'artillerie.

A 23 heures, bal public sous la Halle, illuminations électriques de la mairie et de caisse d'épargne. Les habitants sont invités à pavoiser et à illuminer.

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Coups et menaces. — M. Albert Ouraet, 36 ans, journalier, au « Briou », a porté plainte contre son voisin Rigault, avec lequel il ne vit pas en bonne intelligence et qui l'aurait frappé et menacé.

SANCOINS

Blessé par un fût de vin. — M. Jugy, 45 ans, livreur au service de M. Charbonneau, négociant, en descendant deux fûts à la cave, a été renversé par l'un d'eux qui lui a brisé la jambe.

SUBLIGNY

Résultats du concours de tir. — 1er prix, Marcel Léger, de Jars ; 2e prix, Labaille, de Ménetou-Râtel ; 3e prix, Paul Mativet, de Vailly-sur-Sauldre ; 4e prix, Cherrier, de Villegenon ; 5e prix, Arthur Doucet, de Subligny ; 6e prix, Louis Millérioux, de Subligny ; 7e prix, Verdier, de Jars ; 8e prix, Albéric Mativet, de Vailly-sur-Sauldre ; 9e prix, Robert Godon, de Subligny ; 10e prix, Guéneau, de Ménetou-Râtel ; 11e prix, Guillot, de Saint-Satur ; 12e prix, Philippon, de Subligny ; 13e prix, Paul Coquery, de Subligny; 14e prix, Sadi Forest, de Subligny, et 15e prix, Justin Fleuriet, de Sury-en-Vaux.

VIERZON

UN VOL DE 1.500 FRANCS

Un vol de 1.500 francs a été commis à l'hôtel Aufrère, à Vierzon-Villages, au préjudice de M. Bourasseau, employé du P.-O.

Il y a une dizaine de pensionnaires couchant au même étage à l'hôtel Aufrère. M. Bourasseau, qui avait 1.500 francs dans la poche de son veston en se couchant, ne les a plus retrouvés le lendemain.

L'auteur est inconnu. Une enquête est ouverte.

SANCERGUES

UN ORDRE DU JOUR DES PECHEURS

« Les pêcheurs à la ligne de Sancergues et de St-Martin-des-Champs, réunis en assemblée extraordinaire à la mairie de Sancergues le 4 juillet à 21 heures, profondément indignés par le trafic scandaleux de quelques particuliers, qui ravagent la rivière la Vauvise à l'aide d'engins prohibés ; fermement résolus à défendre leurs droits menacés ; décident de réclamer des autorités ayant la charge de la repression, l'adoption de mesures énergiques pour faire cesser dans le plus bref délai les pratiques des pêcheurs aux engins. D'accorder les primes suivantes aux agents qui prendront les délinquants : 1° Une prime de cinquante francs pour la prise d'un braconnier la nuit ; 2° Une prime de trente cinq francs pour la prise d'un braconnier le jour.

Font confiance aux autorités et agents chargés de la repression, incitent les autorités locales à approuver et à appuyer publiquement les dites mesures qui sont la sauvegarde du privilège des pêcheurs à la ligne.

POISIEUX

IL MEURT EN SULFATANT SA VIGNE

On a trouvé mort auprès d'une vigne qu'il était en train de sulfater, Désiré Pelletier, 22 ans, journalier aux Fontaines. Son cheval qui était auprès de l'enclos a été retrouvé à quelques centaines de mètres plus loin. On se demande si la mort de Pelletier est due à une cause naturelle ou si plutôt il n'aurait pas été renversé par son cheval.

LIQUEUR CORDIAL-MEDOC

LES FACTEURS AUXILIAIRES

On demande : 1° s'il n'est pas prévu la possibilité de rétablir l'indemnité de chaussures supprimée aux facteurs auxiliaires ; 2° s'il ne serait pas possible d'accorder le repos hebdomadaire à ces agents de l'administration.

— On répond : 1° Les facteurs auxiliaires permanents n'ont jamais cessé de bénéficier de l'indemnité de chaussures ; 2° ceux d'entre eux qui fournissent au moins six heures de service normal par jour peuvent prétendre, tous les sept jours, à un repos d'une durée d'au moins vingt-quatre heures consécutives. Ceux qui accomplissent plus de quatre heures et moins de six heures de service nomal par jour peuvent prétendre à un jour de repos toutes les quinzaines et, enfin, ceux qui effectuent quatre heures et au-dessous, à un jour de repos par mois. Quant aux intermédiaires dont le salaire est débattu avec les receveurs des postes, ils n'ont jamais bénéficié de l'indemnité de chaussures ni de repos payé, en raison même du caractère précaire que revêt leur utilisation et du mode de fixation de leur salaire.

NIEVRE

NEVERS

Après le scrutin de dimanche

LISTE DE DEFENSE SOCIALE ET D'UNION REPUBLICAINE

On nous prie d'insérer la note suivante :

Electeurs !

Par 25 voix de majorité seulement neuf socialistes entrent au conseil municipal — et un seul de notre liste est élu. —

Piètre victoire du Cartel ; mais qui donne cependant à Nevers une municipalité socialo-communiste.

Et pourquoi ce résultat ?

Parce que Périn n'a pas hésité de mendier les voix de Moscou, dont il devient de plus en plus le prisonnier.

Parce que certains membres du Comité républicain démocratique — *vieux politiciens imbus du glissement à gauche* — ont mené contre nous une campagne sournoise autant qu'odieuse : *l'opinion publique retiendra leurs noms et les rendra responsables de notre échec : ils n'ont plus qu'à quitter l'arène politique s'ils ne veulent pas en être chassés.*

Nous remercions vivement les 2.000 électeurs *qui nous ont donné leur confiance et qui ont ainsi montré leur volonté de lutter jusqu'au bout.*

A chacun d'eux, merci !

Mais est-ce à dire que notre campagne aura été inutile ?

Non, certes, car ces dernières élections municipales — si fertiles en incidents — auront permis de mettre en lumière deux vérités :

1° Il est nécessaire et urgent de constituer un Bloc de droite *contre le Bloc des gauches — la politique de compromission avec les Loges maçonniques n'aboutit à rien !*

2° Les catholiques — *dont nous avons fièrement déployé le drapeau* — prennent enfin conscience de leur force, sur le terrain électoral ; *il faudra maintenant compter avec eux !*

Voilà ce qu'il faut retenir ! Et si la prochaine fois l'Union se fait sur ces bases, la victoire est à nous !

VIVE LA FRANCE !
VIVE NEVERS !

DUGNAS, *conseiller municipal.*

Les candidats : Aubert, de Thé, Gudin, Morel, Belile, Cattin, Delorme, Rignault, Rouffet.

EMPLOIS POUR LES POILUS

Une place d'infirmier est vacante dans un chef lieu de canton du département. Cette place conviendrait à un mutilé suffisamment valide ou à un gazé non tuberculeux. (Conditions) non marié est nourri, logé, salaire mensuel 200 fr.

Service : aider à habiller quelques vieillards, faire 5 à 20 lits, selon les entrées, tenir le dortoir et le réfectoire en bon état de propreté, (service très doux).

Sorties : soirée du dimanche.

Le salaire pourrait être porté à 240 francs par mois si le postulant était capable de scier un peu de bois et de bêcher un peu le jardin.

Pour tous renseignements, s'adresser à la permanence des Poilus Nivernais, 17, rue des Boucheries, Nevers.

RENVERSES PAR UN AUTOBUS

Avant-hier soir, à 16 h. 15, place Mossé, à la fin du concert donné sur cette place par les sociétés musicales, M. Tollet conducteur de l'autobus faisant le service de Luthenay à Nevers, voulu reculer son véhicule pour se dégager et partir. Les freins n'ayant pas fonctionné normalement, l'auto partit à la dérive reversant Mme Jamet, 54 ans, demeurant à Challuy, et son petit-fils, âgé de 15 mois, qui se trouvait dans sa voiture.

Le bébé n'a eu aucun mal, mais Mme Jamet a eu la jambe gauche serrée entre le trottoir et la roue de l'autobus.

AVIS DE LA GARE DU P.-L.-M.

La compagnie P.-L.-M. a l'honneur d'informer le public que les services de la gare de Nevers « Livraison des bagages à l'arrivée et consignes » seront transférés à partir de jeudi prochan, 9 courant, à 11 heures, dans les anciens locaux des Messageries.

Dimanche prochain se tiendra l'assemblée des retraités proportionnels

L'assemblée générale de la section de la Nièvre de la Fédération des Retraités Proportionnels aura lieu dimanche prochain, 12 juillet, à 14 h. 30, dans une des salles de la mairie de Nevers.

Il est adressé un pressant appel à tous les retraités proportionnels ainsi qu'aux veuves de nos camarades décédés avant le 24 avril 1924, après 15 ans de services, pour qu'ils assistent nombreux, à cette réunion qui présentera une grande importance.

Il ne sera pas envoyé de convocations individuelles, le présent avis en tenant lieu.

Trouvailles. — Réclamer à Mlle Andrée Pommier, 1, rue des Corderies, un portemonnaie contenant une certaine somme ; M. Jean Piza, 12, rue de la Pelleterie, une boucle d'oreille avec perle ; Mme Lagrange, 3, rue Vauban, une barette ; Mme Tapin-Goby, 2, rue de la Préfecture, un chapelet et son étui ; M. Lièvre, 5, rue Charles-Roy, un portemonnaie contenant une petite somme ; Mme Mathonat, 18, rue de la Rotonde, un gant de dame ; Mlle Robin, 34, rue de l'Oratoire, un porte-cigarette ; Mlle Perriault, 11, rue de l'Aiguillon, une montre en métal blanc ; au bureau de police, un portemonnaie contenant une minime somme et une clef ; un portemonnaie contenant une minime somme ; un gant de dame ; un parapluie de dame ; une casquette d'enfant ; une bague en métal jaune ; au bureau du journal, un dessus de coussin non brodé.

Collision d'autos. — Avant-hier matin, à 8 heures, place de Nièvre, une collision s'est produite entre l'automobile de M. Couraud, boulanger, rue de Nièvre, et celle de M. Robinau, marchand de volailles à la Jonction, cette dernière conduite par M. Gaujour. Les dégâts sont purement matériels.

Abattoir municipal. — Voici la statistique du mois de juin écoulé :

Animaux abattus pour l'intérieur : 7 taureaux pesant 5.035 k. ; 1 bœuf pesant 430 k., 76 vaches pesant 45.150 k., 350 veaux pesant 42.073 k. 277 moutons pesant 10.574 k., 316 porcs pesant 34.142 k., 2 chèvres pesant 70 k., 23 chevaux pesant 5.430 k. (viande nette), 12 ânes pesant 1.200 k. (viande nette), 1 mulet pesant 180 k. (viande nette).

Animaux abattus pour l'extérieur : 6 vaches pesant 1.680 k. et 16 veaux pesant 1.281 k. ; 2 moutons pesant 36 k.

Viandes foraines inpectées : 8.261 k. de bœuf, 851 k. de veau, 1.440 k. de mouton, 1.390 k. de porc.

Saisies opérées : 1 vache pesant 318 k.

Avis du vice-consulat d'Espagne. — Le vice-consul d'Espagne à Nevers a l'honneur de prévenir MM. les industriels et commerçants de la Nièvre, qu'à partir du 1er juin, il y a lieu d'appliquer de nouveau au visa des certificats d'origine les droits établis par l'article 29 de l'Arancel Consular.

En conséquence, il sera perçu pour un certificat d'origine la somme de 6 pesetas, 16 fr. 80, la peseta étant à 280.

Etat civil :

Naissances. — Raymond Bro, rue Saint-Didier, 9 ; Lucien Michot, rue du Rivage, 4 ; Andrée Baste, rue Félix-Faure, 41.

Publications de mariages. — Oscar Pourteau, contre-maître peintre à Neuilly-sur-Seine, et Marie Pige, couturière, rue de Paris, 13 ; André Paillon, cordonnier, place Guy-Coquille, 8, et Jeanne Dupieux, rue aux Loups ; Pierre Lucas, ajusteur, rue de la Barre, 13, et Eugénie Plat, quai de la Jonction, 7.

Décès. — Benjamin Budor, 77 ans, journalier, rue de l'Asile, 9 bis.

FOURNITURE ELECTRIQUE -:- Gros et détail
A. MANIQUET, 10, rue du Commerce, Nevers.
— Téléphone 5-42 —

Le 16 août prochain auront lieu les courses hippiques de Nevers

Les courses qui auront lieu le dimanche 16 août procahin offriront 33.100 fr. de prix.

1re COURSE. — A 14 heures.

Prix des Eleveurs (au trot atelé). — 500 fr. prélevés sur les ressources du pari-mutuel pour chevaux hongres et juments, âgés de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais pris part à une course d'une valeur nominale de 500 francs et appartenant à des propriétaires résidant dans le Département de la Nièvre. 250 fr. et les entrées au premier ; 125 fr. au second ; 75 fr. au troisième et 50 fr. au quatrième. Entrée 10 fr. Distance : 3.000 m. environ. Les chevaux de 4 ans reculeront de 50 m. ; ceux de 5 ans et au-dessus de 100 m. Seront seuls admis à conduire, les propriétaires, leurs fils ou leurs domestiques, l'exclusion de tout entraineur, dresseur ou jockey Poids libre. Les voitures de courses ou d'entraînement seront exclues. Tout cheval ayant fait partie d'un établissemet d'entraînement depuis moins d'un an sera exclu. Engagements jusqu'au 4 août à 2 heures du soir, chez le secrétaire de la Société, 5, rue des Moulins, à Nevers.

2e COURSE. — A 2 heures et demie

Prix du Gouvernement de la République (au trot monté). — 2.000 francs, offerts par le Gouvernement de la République, pour chevaux entiers et juments de demi-sang, âgés de 3, 4 et 5 ans, nés et élevés en France, n'ayant pas gagné une somme totale de 2.000 fr. 1.000 fr. et les entrées au premier ; 500 fr. au second, 300 francs au troisième et 200 fr. au quatrième. Entrée : 20 fr. Poids libre. Distance : 3.000 m. environ. Les chevaux ayant gagné une somme totale de 1.000 fr. reculeront de 25 m. Engagements jusqu'au mardi 4 août, à 2 heures du soir chez le secrétaire de la Société, 5, rue des Moulins, à Nevers.

3e COURSE. — A 3 heures

Prix de Nevers (au trot attelé). — 8.500 fr. dont 1.500 fr. offerts par le Conseil Général de la Nièvre, 2.000 fr. par la Société d'encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang et 5.000 fr. par la Société des Courses de Nevers, pour chevaux entiers et juments de demi-sang, nés et élevés en France, âgés de 4 à 8 ans inclusivement, n'ayant jamais gagné une somme totale de 20.000 fr. 4.200 et les entrées au premier ; 2.200 fr. au second ; 1.300 francs au troisième et 800 fr. au quatrième. Entrée : 50 fr. Poids libre. Distance : 2.800 m. environ. Recul de 25 m. par chaque somme de 2.000 fr. gagnée. Engagements jusqu'au mardi 4 août, à 2 heures du soir, chez le secrétaire de la Société, 5, rue des Moulins, à Nevers.

4e COURSE. — A 3 heures et demie

Prix de 2 Ans (plat). — 3.000 fr. et les entrées au premier, en outre, 600 fr. au second et 400 francs au troisième, offerts par la Société des Courses de Nevers, pour chevaux de 2 ans, n'ayant jamais gagné 5.000 fr. Poids 57 kilos. Tout gagnant portera 3 kilos de plus. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 kilos. Distance 800 mètres. Entrée 30 fr. Forfait 10 fr. Engagements jusqu'au mardi 4 août, avant 2 heures de l'après-midi, au secrétariat de la Société d'Encouragement, 3, rue Scribe, à Paris, (9e).

5e COURSE. — A 4 heures

Prix de la Société d'Encouragement (hors série n° 4). — 5.000 fr. et les entrées au gagnant ; en outre 1.000 fr. au second, 500 fr. au troisième et 500 fr. à l'éleveur du gagnant, offerts par la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France. Pour chevaux entiers et juments de 3 ans et au-dessus et hongres de 4 ans et au-dessus, n'ayant jamais gagné un prix de 7.000 fr. Poids 3 ans, 56 kilos ; 4 ans et au-dessus 61 kilos. Le gagnant, dans l'année, de 3.000 fr. portera 1 kilo ; de 6.000 fr. 3 kilos ; de 10.000 fr. 5 kilos ; de 15.000 fr. 7 kilos. Distance 2.100 mètres environ.

Engagements le mardi 4 août, avant 14 h., à la Société d'Encouragement, 3, rue Scribe, à Paris (9e). Entrée 50 fr. Forfait 15 fr., le mardi 11 août, mêmes heure et lieu pour les 2 courses ci-dessus.

6e COURSE. — A 4 heures et demie

Prix de la Société de Sport de France (Mixte, hacks et hunters. — Gentlemen Riders). — 3.000 francs et toutes les entrées au gagnant ; en outre, 600 fr. au second, et 400 fr. au troisième, offerts par la Société de Sport de France. Pour hacks et hunters de 3 ans et au-dessus. Seront également admis tous chevaux de 3 ans et au-dessus non qualifiés hacks et hunters, mais ils devront être obligatoirement à réclamer pour 6.000 fr. ou 3.000 fr. Poids : 3 ans, 66 kilos ; 4 ans et au-dessus, 70 kilos. Surcharges accumulées : 1 kilo pour les premiers 3.000 fr. gagnés et 1/2 kilo pour chaque somme de 3.000 francs gagnée en sus. Les sommes gagnées les années précédentes ne compteront que pour moitié de leur valeur. Tous les chevaux mis à réclamer pour 3.000 fr. recevront 2 kilos. En outre les chevaux qualifiés « chevaux de selle » n'ayant jamais couru en plat ou en obstacles, d'autres courses que celles réservées aux chevaux de selle, aux Hacks et Hunters, ou que celles réservées aux Gentlemen-Riders et Officiers, recevront les décharges suivantes : Les chevaux de pur sang anglo-arabe comptant au moins 50 % de sang arabe, 2 kilos. Ceux de pur sang anglo-arabe comptant au moins 75 % de sang arabe, ceux de pur sang arabe et ceux de demi-sang, 5 kilos. Distance : 2.100 mètres environ.

Pour Gentlemen-Riders, ceux n'ayant pas gagné trois courses recevront 3 kilos. Ces conditions sont complétées et réglées par le Règlement pour la qualification des Hacks et Hunters.

Engagements jusqu'au mardi 4 août, avant deux heures de l'après-midi, au secrétariat de la Société d'Encouragement, 3, rue Scribe, Paris (9e). Entrée, 20 fr. Forfait, 10 fr. jusqu'au 11 août, avant deux heures de l'après-midi, au même secrétariat.

7e COURSE. — A 5 heures

Prix de la Nièvre (Course de haies). — 4.800 francs, dont 3.000 fr. offerts par la Société Sportive d'Encouragement et 1.800 fr. par la Société des Steeple-Chases de France. 3.500 et les entrées au premeir ; 800 fr. au second et 500 fr. a utroisième. Pour chevaux de 4 ans et au-dessus. Entrée 40 fr. ; forfait 10 fr., s'il a été déclaré. Poids : 4 ans, 60 kilos ; 5 ans et au-dessus, 64 kilos. Surcharbes accumulées : 1 kilo par 3.000 fr. gagnés cette année. Distance 3.000 mètres. Engagements jusqu'au mardi 4 août, avat 14 heures, 10, rue Treilhard, à Paris (8e). Déclaration de forfaits jusqu'au mardi 11 août, avant 14 heures, 10, rue Treilhard, à Paris (8e).

Prix d'entrée (Tribunes et enceinte de pesage): Hommes 15 fr. ; Dames 10 fr. Pelouse 2 francs.

Entrée des voitures sur l'Hippodrome : Automobiles : 5 fr. Voitures à 2 chevaux : 5 fr. ; Voitures à 4 roues : 4 fr. ; Voitures à 2 roues : 3 francs.

Dimanche prochain, un concert et un concours de trompes de chasse agrémenteront l'exposition canine

Pour augmenter l'intérêt de l'Exposition canine, la société Berry-Nivernais a organisé un concert et une concours de trompes de chasse.

Le concours, doté de 400 francs de prix, sera ouvert aux amateurs et aux piqueurs en deux séries.

Le concours commencera à 15 heures au Hall du champ de foire, à Nevers, le jour de l'exposition, c'est-à-dire le 12 juillet.

Le programme de la fête nationale du 14 juillet

Lundi 13 juillet, à 9 heures, à l'hôtel de ville, distribution de bons de secours aux indigents.

A 21 heures, salves d'artillerie sur l'Esplanade du Château et sonnerie à toute volée des cloches des paroisses.

A 21 h. 30, retraite aux flambeaux par les tambours et clairons du 95e régiment d'infanterie et des sociétés de gymnastique « L'Avenir » et « La Nivernaise ».

Itinéraire : place de l'Hôtel-de-Ville, rue du Doyenné, du 14 Juillet, du Midi, avenue Georges Clemenceau, place Carnot, rue du Rempart, square Jean Desveaux, jardin de la Préfecture, rues des Ardilliers, de la Préfecture, place Chaméane, rues de la Barre, Saint-Etienne, Creuse, de Nièvre, Ferdinand-Gambon, place Mancini, rue du Commerce, place Président-Wilson, rue La Fayette, place Carnot.

A 22 heures, au Parc, concert par la Chorale et Symphonie mixtes.

Mardi, 14 juillet, à 7 heures, salves d'artillerie sur l'Esplanade du Château et sonnerie à toute volée des cloches des paroisses.

A 9 h. 30, au Parc, revue des troupes de la garnison et de la compagnie de sapeurs-pompiers, par le commandant d'armes et défilé en présence des autorités civiles et militaires.

A 10 h. 15, square Maréchal-Foch; Lâcher de 1.200 pigeons voyageurs par la Société Colombophile « L'Express Aérien ».

De 15 h. 30 à 17 h. 30, au Parc, exercices de gymnastique, de 15 h. 30 à 16 h. 30, par « La Nivernaise », de 16 h. 30 à 17 h. 30, par « l'Avenir ».

A 21 h. 45, sur la Loire, en face la Tour Goguin, grand feu d'artifice des Etablissements Ruggieri.

Pendant le feu d'artifice, fête vénitienne organisée par « Les Dauphins Nivernais ».

A 22 h. 45, illumination et embrasement du Parc, concert au kiosque par la Philharmonie municipale.

A l'issue du concert, grand bal populaire au marché Carnot.

Le maire a l'honneur d'inviter ses concitoyens à pavoiser et à illuminer.

FOURCHAMBAULT

Distinctions honorifiques. — Samedi soir, à l'issue d'un concert donné par l'Union musicale dans la grande salle de la mairie, M. le docteur Faucher, épingla la médaille des vieux serviteurs de l'art musical à cinq vétérans de l'Union Musicale : M. Charles Sabard, directeur de l'Union, lequel ne compte pas moins d'un demi siècle au sein de cette vivante et active société ; MM. Girod et Pichot, qui s'honorent tous deux de 43 années de présence ; Marcel Dufournet, qui promène la grosse caisse depuis 39 ans et enfin M. Thibaudat, le benjamin des vétérans, qui atteint cependant le nombre respectable de 36 années assidues.

Les nombreux amis et admirateurs présents à cette petite cérémonie, soulignèrent de bravos le geste du maire.

Après la remise des récompenses, l'Union musicale interpréta avec tout son talent la « Marche des Vétérans de l'U. M. F. », œuvre remarquable de M. Charles Sabard.

MARZY

Barque disparue. — Au retour d'un voyage de quelques jours, M. Monnot, propriétaire à Saint-Beaudière, commune de Marzy, s'est aperçu qu'une barque lui appartenant et qu'il avait amarrée sur la rive droite du fleuve, lui avait été volée.

Une enquête est ouverte.

SAINT-HONORE

CASINO DE SAINT-HONORE-LES-BAINS
Vendredi 10 juillet, à 21 heures
2e GRAND BAL TRAVESTI
LES AMANTS DE LA LUNE
Pierrots, Pierrettes, Arlequins, Colombines
ENTREE : 5 francs

LA MACHINE

Egarée vendredi, dans les bois de Diennes, une vache blanche, une corne cassée.

Prière informer M. REGNIER, à Bussière, par La Machine (Nièvre).

POUGUES-LES-EAUX

LE GRAND EVENT SPORTIF DU 26 ORGANISE PAR « PARIS-CENTRE »

Dans l'horaire que nous avons publié de cette sensationnelle manifestation sportive organisée sous le patronage de « Paris-Centre » par la Société Thermale de Pougues et la ligue des Usagers de la route, avec le concours du V. S. N. et du Syndicat d'initiative de Pougues, il convient de rectifier une erreur. Ce n'est point à 10 h. 30 qu'aura lieu le départ du Splendid Hôtel du rallye tricolore automobile, mais bien à 14 h. 30.

LE CHŒUR DE NOTRE-DAME DE KIEW

C'est sous les voûtes de notre vieille et belle église, que les incomparables chanteurs de la chapelle de Kiew donneront vendredi 10 courant une importante audition des meilleures œuvres des grands maîtres de la musique religieuse de l'Ukraine.

Pour les frais occasionnés par cette solennité extraordinaire, il sera perçu un droit d'entrée comme suit : Premières (numérotées) 10 francs ; secondes, 8 francs ; troisièmes, 5 fr.

IMPHY

Vol. — Dans la nuit des malfaiteurs se sont introduits, après avoir forcé la porte d'entrée, dans la propriété de M. Baume, rentier, demeurant au Petit-Port, commune d'Imphy, et ont dérobé du linge resté étendu dans le jardin ainsi que différents ustensiles de cuisine qui étaient dans un hangar, à proximité de l'habitation.

Le montant de ce vol est estimé à 200 francs environ. Plainte a été déposée à la gendarmerie, qui enquête.

BONA

La fièvre aphteuse. — Les foires sont interdites aux animaux de la commune.

Etat civil :

Mariage. — Célestin Ducrot, boulanger à Imphy, et Emilie Prançon, aux Quarts.

YONNE

AUXERRE

Les élections cantonales

Auxerre-Ouest : M. Georges Perrot, radical-socialiste, candidat du cartel des gauches, se présente au conseil général contre M. Bouquigny, conseiller sortant, radical anticartelliste.

Auxerre-Est : M. Edmond Bazire, S. F. I. O., candidat du cartel des gauches, se présente au conseil d'arrondissement en remplacement de M. Fijolkowski, qui ne se représente pas.

Brienon : M. Louis Saffroy, notaire honoraire, conseiller municipal de Brienon, se présente comme libéral et indépendant au conseil général contre M. Drominy, conseiller sortant, maire de Brienon, radical-socialiste.

Seignelay : M. Boucheron, conseiller général sortant, radical, ne se représente pas. On annonce la candidature radicale de M. Berthier, conseiller d'arrondissement.

TONNERRE

REUNION DE LA SOCIETE DES MEDAILLES MILITAIRES

Les membres de la Société des Médailles Militaires se sont réunis dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Poirier, président, et ont procédé au vote : 1° Pour l'élection, pour cinq ans, du président général, M. le maréchal Foch, dont les pouvoirs expirent en 1925 ; 2° Pour la ratification des nominations faites au conseil central en 1924 ; 3° pour la ratification des nominations à la commission du contrôle ; 4° Pour statuts et diverses propositions faites à l'assemblée générale en 1925.

La prime d'honneur agricole. — La commission chargée de l'attribution de la prime d'honneur agricole de l'arrondissement a décerné les récompenses suivantes : Prime d'honneur, objet d'art d'une valeur de 1.500 francs, à M. Henri Blot, ferme de l'abbaye à Saint-Martin-sur-Armançon. Quatre autres concurrents MM. Faillot, à Fontaine Géry, commune de Tonnerre ; Poinsot, à la ferme de Chaimeronde, commune d'Yrouerre ; Beau, à la ferme de la Mouillère (Molosmes) et Paul Moreau, à la Grange-Aubert obtiennent chacun un objet d'art d'une valeur de 200 francs.

LOIRET

ORLÉANS

Office agricole départemental

Concours itinéraire en 1925

Concours de bergeries (arrondissement de Gien). Il sera tenu compte aux concurrents d'un certain nombre de facteurs :

1° Tenue et propreté des locaux et du bétail ; 2° Nombre d'animaux entretenus par rapport à l'étendue des cultures et qualités du bétail ; 3° Aliment rationnel des animaux ; 4° Produits annuels (élèves).

Si les exploitants sont propriétaires, il sera tenu compte, en outre, de l'état et de la bonne disposition des locaux, du logement des bergers etc. Délai d'inscription : 31 août 1925.

Concours de porcheries, basse-cours (arrondissement d'Orléans). Il sera tenu compte des facteurs suivants :

1° Bonne disposition des porcheries, poulaillers, clapiers, pigeonniers. 2° Hygiène. 3° Pureté des races élevées ; 5° Technique d'élevage, d'engraissement et, pour les volailles, du mode d'incubation et de préparation des produits à la vente. Délai d'inscription : 30 septembre 1925.

Concours de ruchers (arrondissement de Pithiviers). Il sera tenu compte aux concurrents des facteurs suivants : 1° Bonne disposition du rucher ; 2° Système de ruches adoptées ; 3° Technique de l'exploitation ; 4° Qualité du miel récolté.

Délai d'inscription : 31 août 1925.

Concours de dindons de Sologne. Comme en 1924, un concours sur place sera ouvert entre les éleveurs de la race noire de Sologne, quelle que soit leur résidence dans le département. Il sera tenu compte aux concurrents de la pureté de la race, de la beauté des reproducteurs et des produits, de l'importance des troupeaux, de l'alimentation et de l'état d'engraissement.

Délai d'inscription : 15 novembre 1925.

Amélioration des bâtiments ruraux, intérieurs et abords de ferme (arrondissement de Gien). — Après visite effectuée par une commission, des primes seront accordées aux propriétaires et exploitants qui auront réalisé des améliorations importantes, soit des locaux (habitations, écuries, étables, hangars, logement du personnel), soit des cours et abords de ferme, soit des chemins d'accès ou d'exploitation.

Délai d'inscription : 30 septembre 1925.

La session des assises s'est ouverte hier

Orléans, 6 juillet (de notre correspondant particulier). — La troisième session des assises du Loiret s'est ouverte aujourd'hui lundi à midi à Orléans, sous la présidence de M. Garapin, conseiller à la cour d'Orléans.

La première audience est occupée par deux affaires de mœurs instruites par le parquet de Montargis. Les accusés sont :

1° Maurice-Auguste Deck, 27 ans, né à Montbard (Côte-d'Or) le 11 août 1897, manœuvre à l'usine à Gaz de Courtenay. Le 22 octobre 1924, à Courtenay, Deck a commis un attentat à la pudeur sur la personne d'une fillette de 12 ans.

2° Maurice-Charles Millon, 17 ans, né à Domats, arrondissement de Sens (Yonne), le 23 mars 1907, ouvrier menuisier à Griselles. Le 22 décembre 1924, Millon a commis à La Selle-sur-le-Bied, un viol sur la personne d'une fillette de onze ans.

Les débats ont lieu à huis clos.

Les deux accusés sont assistés de Me Chapon, du barreau de Montargis.

***

Aujourd'hui mardi : l'assassinat de Mlle Quérut, rue d'Angleterre, à Orléans.

Accusé : Alfred Dehand, journalier.

Défenseur : Me Fernand Picard, du barreau d'Orléans.

CHALETTE

Doigt coupé. — Ouvrier à l'atelier de préparation de Langlée, Alexis Ichernertky, 40 ans, a eu la main droite prise dans une calandre. La première phalange du pouce a été coupée. Le blessé est à l'hôpital de Montargis.

LORCY

Les méfaits de la foudre. — Au plus fort de l'orage qui se déchaîna sur la région, la foudre tomba sur une grange appartenant à M. Barreau, cultivateur au hameau de Chevenelles. 30.000 kilos de foin, 1.500 d'avoine. Une voiture et différents objets ont été la proie des flammes. On put sauver les bestiaux et le mobilier. Les sapeurs-pompiers de Lorcy préservèrent les meules voisines. Les dégâts, non encore évalués, sont importants. Il y a assurance.

Une grange et une étable détruites par un incendie

La Chapelle d'Aveyron, 6 juillet (par téléphone de notre correspondant particulier). — Hier, à 13 h. 30, le jeune Perthuis prévenait M. Eugène Chapelot, cultivateur aux Mouletans, commune de La Chapelle, que le feu avait pris dans son étable. M. Chapelot constata qu'une fumée épaisse, accompagnée de flammes, couvrait la toiture de sa grange. Aussitôt, M. Chapelot, aidé du jeune Perthuis, se mit en devoir de sortir quelques vaches se trouvant dans l'étable et quelques instruments agricoles.

Prévenus en hâte, les pompiers de La Chapelle et de Montbouy se rendirent sur les lieux, mais ne purent que localiser l'incendie.

Les causes du sinistre sont inconnues.

Les dégâts s'élèvent d'une part à 6.000 fr. pour M. Chapelot, et à 15.000 fr. pour M. Regnault, propriétaire de l'immeuble. Ils sont couverts par une assurance.

PITHIVIERS

Le cortège historique de Henri IV s'est déroulé à Pithiviers, dimanche dernier

Avec la pluie diluvienne, qui ne cessa de tomber samedi tout le jour et dans la nuit, on eut des craintes sérieuses sur la réussite de fête organisée dimanche par le Comité d'Initiative des fêtes de Pithiviers. Fort heureusement, ces craintes se sont dissipées avec les nuages menaçants et c'est avec le concours d'un radieux soleil que le bon roi Henri put défiler avec son cortège, à travers la ville au milieu d'une foule très dense, venue de tous côtés.

La veille au soir, les trompettes du 8e chasseurs, dirigées par le major Archaud avaient donné au Kiosque un concert très applaudi. Dimanche matin, à travers la ville, ces mêmes trompettes réveillèrent les habitants aux accents de leur joyeuse fanfare.

***

Le cortège partit de la place de l'Abattoir, à 15 heures en montant le faubourg de Paris, garni par la foule. Il est ainsi composé : deux porte-bannières aux couleurs du roi ; la fanfare de trompettes du 8e chasseurs, en costume du temps : les trompettes de la Société l'Alouette, tous à cheval ; le roi Henri IV (M. Jean Gringoire), monté sur le traditionnel cheval blanc, suivi de son page sur un joli poney. Voici le bouffon du roi, tout de jaune vêtu, sur un âne, puis une escorte du Seigneur. Le char de la reine (Mlle Hélène Vetter), les enfants du roi.

A la porte de Beaune, où un portique a été dressé, se tiennent : le bailli (M. Savenaud), les échevins, une jeune fille représentant la ville de Pithiviers (Mlle Simonne Gauberville), un chef pâtissier avec ses marmitons, les tisserands, le peuple.

Déjà les hérauts d'armes, au son des trompettes, ont annoncé l'arrivée du roi. La foule est énorme lorsqu'il arrive; le bailli va au-devant de lui, suivi de ses échevins et de hallebardiers. Les fanfares se font entendre.

Le bailli s'incline profondément devant le roi en lui remettant les clefs, prononce quelques paroles.

Puis le cortège du roi, augmenté des hallebardiers, des pâtissiers, marchands et du peuple se rend au Martroy où une estrade a été dressée sur les bas côtés de laquelle prennent place M. Donon, sénateur-maire, ses adjoints et les conseillers municipaux.

Les trompettes sonnent. Le roi prend place avec la reine Gabrielle d'Estrées, les demoiselles d'honneur, les pages.

Le bailli adresse un discours au roi, qui répond à maître Cathala.

Un chef pâtissier (M. Paul Schmit) arrive flanqué de douze marmitons et de deux hommes portant un énorme pâté, dont il fait offrande au roi, avec un gentil compliment.

***

Vient ensuite la présentation des produits de la ville, confiserie, fruits, draps filés.

A tous, le bon roi répond :

« Habitants de Pithiviers, bourgeois et manants, nous acceptons votre hommage. Dieu veuille que nous trouvions ainsi, dans toutes nos provinces, franc accueil, bonne chère, friandises et jolies filles ».

Au cours de cette présentation, on entendit encore les entraînantes sonneries des trompettes militaires. La foule, de toutes parts, a envahi le Martroy, d'où l'on voit émergeant, les musiciens, un charlatan, un astrologue.

Un nouveau cortège se reforme, composé des gens et soldats du roi, des carosses de la reine, des dames de la Cour, celui de la ville de Pithiviers, escortés de soldats, suivis de seigneurs à cheval, d'arquebusiers, hallebardiers, gens du peuple. Il parcourt la ville.. Sur l'avenue de la République que les curieux occupent de chaque côté, le coup d'œil est pittoresque : les hérauts d'armes inlassablement sonnent de joyeuses marches.

La dislocation a ensuite lieu place du Martroi.

***

A 17 heures, la municipalité, entourée du conseil municipal, recevait à l'hotel de ville, le roi les reines et demoiselles d'honneur, M. Donon maire, remettait à la reine et à la jeune fille qui représentait la ville de Pithiviers, un bijou, en souvenir de cette belle journée et adressait ses félicitations au comité d'initiative des fêtes et à son président, M. Daurios, pour la complète réussite de cette fête.

Puis un vin d'honneur était offert à tous. Pendant l'après-midi et la soirée, la fête foraine fut fort animée. Le concert donné dans la soirée au kiosque, attira une foule énorme et un bal costumé, très brillant, dans les salons de M. Beaufort, termina la fête.

Ainsi se trouve cloturée la foire Saint-Pierre désormais bien implantée à Pithiviers, et avec elle, la foire-exposition que nous reverrons l'an prochain, agrémentée de fêtes nouvelles.

NANCRAY

UN INCENDIE CAUSE PAR LA FOUDRE

Un violent orage s'est déchaîné sur la commune et la foudre vint s'abattre sur la maison de M. Henri Verrier, propriétaire au hameau de la Brocante. L'immeuble comprend un rez-de-chaussée, surmonté d'un étage et d'un grenier, dans lequel se trouvaient 18.000 kil. de fourrage et 800 d'avoine. Le feu se communiqua dans le fourrage et prit une rapide extension. Les pompiers de Nancray et de Chambon mirent rapidement leurs pompes en action, le mobilier put être sauvé.

Néanmoins, les dégâts sont importants ; ils s'élèvent à la somme de 46.000 francs et sont couverts par deux assurances.

CORTRAT

Chien suspect. — Une chienne appartenant à M. Lefèvre, de Montcresson, et présentant tous les symptômes de la rage, a été abattue par M. René Lemaire, domestique de ferme à Cortrat.

SAONE-&-LOIRE

CHAROLLES

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

— Brenislas Jéleniewski, 61 ans, demeurant à Sanvignes, un mois de prison pour infractions à arrêté d'expulsion.

— Ferdinand Gay, 37 ans, journalier, 2 mois de prison pour vagabondage.

— Edouard Amiot, 25 ans, manœuvre, six jours de prison pour défaut de visa de son carnet d'identité.

— Paul Fricot, 44 ans, 10 jours de prison pour mendicité.

— François Bornier, 33 ans, carrier à Palinges, un mois de prison avec sursis, 25 francs d'amende plus 11 francs d'amende pour coups et blessures.

— Roman Borkowski, 23 ans, ouvrier d'usine à Bourbon-Lancy, 16 francs d'amende pour outrage public à la pudeur.

— Stanislas Vizny, 25 ans, manœuvre à Bourbon-Lancy, 16 francs d'amende pour outrage public à la pudeur.

— Victor Timofeff, 19 ans et Alvaro Marques, 25 ans, tous deux manœuvres à Gueugnon, le premier, 50 francs d'amende, le second 16 fr. d'amende avec sursis pour coups et blessures réciproques.

Au Collège. — André Barraud, élève de première au collège de Charolles, vient d'être reçu à la première partie du baccalauréat section latin langues-vivantes.

REUNION DE LA SECTION CANTONALE DES PUPILLES DE LA NATION

La section des pupilles se réunira le mercredi prochain à 11 heures 15, à la mairie

Voici l'ordre du jour :

— Election d'un président en remplacement de M. Gerbe, décédé ; d'un secrétaire en remplacement de M. Torterotot, démissionnaire. Révision des anciennes subventions et examens des nouvelles demandes ; affaires diverses.,

LE CREUSOT

UN CYCLISTE HEURTE PAR UNE AUTO

En effectuant une tournée de recouvrements à bicyclette, un garçon de recette de la Banque Privée, M. Louis Vallot, 46 ans, demeurant rue d'Autun, passait sur le pont de la Direction lorsqu'il fut accroché par le camion auto d'un marchand de bière et projeté violemment sur le sol. Dans sa chute, M. Vallot s'est fait diverses contusions.

PUPILLES DE LA NATION

Une colonie de vacances sera, comme les années précédentes, organisée à Bois-Ste-Marie, pour les pupilles nécessiteux. La colonie sera divisée en deux séries : la première du 3 au 28 août et la seconde du 1er au 28 septembre. Les parents devront faire inscrire les enfants avant le 10 juillet, chez M. Varry, secrétaire de la section du Creusot, école de la Croix-Menee.

Certificat d'études primaires. — Voici les résultats du canton :

Le Creusot : Robin, Buffet, Charles Desvignes, Raymond Desvignes, Domis, André Jalmain, Lavocat, Lombard (mention bien), Maucaru (mention bien), Renoncet (mention bien), Richard, Virot, Barisien, Bernard, J. Berthier, Bonnot, Chopart, Corneloup, Dubois Durand, Fournier R. Giroux, Goujon, Languette, Loriot, Maréchal, L. Meunier, Migeat, Nectoux, Louis Pelletier Raymond Perraud, Perraudin, Portrat, Georges Renault, Alexandre Rey, Saclier, Thomas, Chevrot, Chazard, Chofflet, Fontenille, Gaillard, Meulien, Perrault, Quenot, Truchot, Vermandot, Aubœuf, Barbarin, Beugras, Bobin, Bonin, Bonnet, Bouillet, Bouillot, Bruet, Chachuat (mention bien), Chandioux, Charleux, Chatelot, Claire, Albert Clément, Courbier, Coureau, Daviot, Desloires, Desvignes, Didier, Dumarest, Fizaine, Frobert (mention bien), Fyot, Gandré, Garchery, Gaurdy (mention bien), Gautheron, Gauthey, Gendreau, Jean Genevois, Goby, Guillot, Jannel, Jolivot, Labourier, Lafay, Laffly, Larieppe, Lauriot, Lausseur, Lautrey, Legrand, Lemonde, André Lequin, Maurice Lequin, Leriche, Leureau, Levral, Loreau Manaud, Marlot, Martin, Martinon, Mauguin, Montcharmont, Noisillat, Louis Pelletier (mention bien), Pierre Pelletier, Pernette, Paul Perraudin, Prébain, Querret, Rabus, Renard, Renouard, Saunier, Sauvage, Taccard, Thomassey, Truchot, Vailleau, Verdier, Boufiaut, Brochot, Couraut, Rateau, Budin, Alexandre, Angilbert, Chevassieux, Courreaux, Delorieux, Duband, Gomichon, Rey, Barlerin, Bouillin, Cannet.

Saint-Firmin : Desray (mention bien), Fuchey, Guillemin.

Saint-Sernin-du-Bois : Morrot, Jacqueson.

Accident du travail. — M. Pierre Genevois, 18 ans, habitant au Chat Noir, commune de Torcy, a eu plusieurs doigts fortement contusionnés au cours du meulage d'une pièce.

Etat civil :

Naissances. — Paul Girardin, route d'Epinac, 63 ; Renée Marillier, Combe des Mineurs, 64 ; Marc Pelletier, route de Marmagne, 30 ; René Vincenot, rue de Blanzy, 24; Jeannine Gandiot, avenue Sait-Sauveur; Germaine Marcelle Sciot, Croix du Lot M/Contasset ; Jeannine Guébet, avenue Saint-Sauveur ; Raymond Fontenille, avenue Saint-Sauveur ; Andrée Marie Develay, avenue Saint-Sauveur ; Odette Marlet, route d'Epinac, 29.

Mariages. — François Michard, mouleur, et Emilie Morin, dactylographe ; Philibert Isaac, pareur, et Marie-Berthe Rostache.

Publication de mariage. — Lucien Villeret, raboteur à Saint-Pierre-de-Varennes, et Lucie Fuchey, couturière, route d'Epinac, 14.

SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL

Etat civil :

Naissances. — Thérèse Perruchot, de la Bussière ; Jean Claudien Lorand ; Alice Luquet ; Paul Plassard.

MONTCEAU-LES-MINES

CONSEIL MUNICIPAL

Réuni sous la présidence de M. Forest, premier adjoint, le conseil a pris les décisions suivantes :

— Vote une subvention annuelle de 250 francs en faveur du comité départemental des mutilés de la guerre.

— Fixe à 865 fr. 60 par an la subvention accordée au centre anti-cancéreux de Lyon.

— Vote un crédit prévisionnel de 50.000 francs pour la prise d'actions à la société en formation de crédit immobilier pour favoriser la construction d'habitations à bon marché.

— Vote un crédit de 35.000 francs pour l'acquisition d'une voiture automobile d'ambulance et approuve le marché passé avec la marque « Unic » pour la fourniture d'un chassis 9 H. P. moyennant le prix de 24.750 francs.

— Vote l'indemnité de cherté de vie à l'architecte municipal ; une augmentation de 180 fr. par an aux femmes de service des écoles maternelles et de 90 aux balayeuses des classes.

— Vote un secours annuel et renouvelable de 300 francs par an à Mlle Degueurce, ex-femme de service à l'école maternelle du Champ-du-Moulin.

— Approuve les budgets supplémentaires 1925 et primitif 1926 du bureau de bienfaisance.

— Vote le budget supplémentaire des chemins vicinaux pour 1925, ainsi que la taxe et les ressources vicinales pour 1926.

— Arrête le budget supplémentaire de la commune pour 1925 aux chiffres de 966.099.37 en recettes et 902.206.71 en dépenses.

— Approuve le décompte général des travaux de construction de nouvelles salles de classe à l'école de la Sablière.

— Demande la création d'une nouvelle boîte aux lettres à l'angle des rues du Vernois et de la Lande.

— Donne un avis favorable à deux demandes de dérogation à la loi sur le repos hebdomadaire le repos accordé au personnel devant l'être du dimanche midi au lundi midi.

— Donne acte au maire de diverses communications.

— Donne son avis sur divers dossiers d'assistance aux femmes en couches, retournés pour nouvel examen ; maintient sa décision antérieure d'admission, sauf en ce qui concerne deux demandes.

MARCIGNY

CERTIFICAT D'ETUDES

Voici les résultats de l'examen du certificat d'études pour le canton.

Candidats présentés : 56, dont 34 garçons et 22 filles. Reçus : 28, dont 18 garçons et 10 filles.

AUTUN

Société mixte de tir. — Voici les résultats : Tirs payants : M. Lacreuze, 4-37 ; Perrin, 4-34 ; Santelli, 4-33 ; Echavide, 4-31.

Tirs du jour : MM. Jordan, Echavide, Lacreuze, 5-37 ; Brouillet, 5-34 ; Cottin, 5-32.

Le concours d'honneur annuel aura lieu le 28 juillet, de 7 heures à 11 heures.

Dans le clergé. — Sont nommés : Vicaire général titulaire et chanoine honoraire de la Cathédrale, M. Louis Pelin, curé d'Iguerande ; vicaire général honoraire chargé des écoles secondaires ecclésiastiques de l'œuvre des donations et de la direction des examens d'instruction religieuse, M. l'abbé Léon Mury, directeur diocésain des œuvres ; directeur diocésain et membre du conseil épiscopal, M. l'abbé Henri de Saiserey, chanoine-honoraire, sous-directeur diocésain des œuvres.

Audiences de vacation. — Le tribunal a fixé ainsi qu'il suit ses audiences civiles et correctionnelles pendant les vacances :

Samedi 8 et 22 août, 5 et 19 septembre, à 8 h. 30.

Les gardes ne pourront prêter serment qu'à ces dates.

La rentrée a lieu le vendredi 2 octobre, à 13 h. 30.

Exposition de peinture. — Le comité d'organisation de l'exposition de peinture, dessins, objets d'arts, sculpture, rappelle aux artistes qu'ils peuvent retirer le règlement de l'exposition chez M. Gauthier, rue de la Terrasse, à Autun. Les inscriptions vont être closes dans quelques jours.

Au Collège. — La distribution solennelle des prix aux élèves aura lieu dimanche 12 juillet prochain, à 9 heures, sous la présidence de M. le maire. M. Montagnac, professeur de 6e, prononcera le discours d'usage.

PUY-DE-DOME

Un mécanicien de chemin de fer tombe de machine

Samedi soir, le train rapide Le Mont-Dore-Vichy passait en gare d'Aigueperse et s'arrêtait à cette station, contrairemment à son habitude. Le mécanicien, M. Pinon Gustave, âgé de 38 ans, venait de tomber de sa machine à l'entrée en gare, pendant que le rapide filait à plus de 100 kilomètres à l'heure. Quand on le releva, il avait le crâne défoncé ; il avait été tué sur le coup dans sa chute. On croit qu'en voulant graisser un des organes de la locomotive, le malheureux mécanicien a été pris d'une syncope.

M. Pinon qui appartenait au dépôt de Nevers et habitait cette localité, était un mécanicien très habile et très expérimenté. Il avait été longtemps graisseur sur le train présidentiel. Il laise une veuve et un enfant de 5 ans.

Avis mortuaires

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Pierre JULIEN

décédé subitement, en son domicile, à la Croix, Saint-Germain-Chassenay, le 4 juillet, dans sa 67e année.

Ses obsèques auront lieu le mardi 7 juillet, à 3 heures de l'après-midi, heure légale, en l'église de Champvert.

De la part de : Mme Julien, sa veuve ; M. et Mme Jean Julien et leur fils, M. Charles Julien, M. et Mme Lucien Bezou et leur fils, M. Marie Julien, M. et Mme Louis Chatillon et leur fils, M. et Mme Joseph Julien, M. Abel Julien, M. Ulysse Julien, M. Marcel Julien, ses fils, filles, gendres, belles-filles, petits-fils, et de toute la famille.

On se réunira à son domicile, à la Croix, le mardi 7 juillet, à 1 heure, heure légale.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Louis PINON

Employé au P.-L.-M.

décédé accidentellement à Aigueperse (Allier) le samedi 4 juillet 1925, dans sa 35e année.

Ses obsèques auront lieu le mardi 7 courant, à 15 h. 30, en l'église Notre-Dame de Lourdes.

On se réunira à la gare, à 15 heures.

De la part de Mme Louis Pinon, son épouse, M. Jean Pinon, son fils, Mme veuve Pinon, sa mère ; M. et Mme Léon Denizet et leur fille, M. et Mme Maurice Maufroy et leur fille, M. et Mme Albert Comparot et leur fils, M. et Mme Paul Gros et leur fils, M. et Mme Paul Comparot, M. et Mme Raymond Comparot, M. et Mme Jules Moreaux et leur fils, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, de M. et Mme Gounet et leur fils, ses oncle, tante, cousins, cousines et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Fernand TESSIOT

Employé au P.-L.-M.

décédé au Creusot (Hôtel-Dieu), le samedi 4 juillet 1925, dans sa 38e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 8 courant, à 15 heures, en l'Eglise Notre-Dame de Lourdes, sa paroisse.

On se réunira à la gare, à 14 h. 45.

De la part de M. Etienne Tessiot, son père (6, rue de Marzy), Mademoiselle Renée Tessiot, sa sœur, de ses oncles, tantes, cousins, cousines et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Claude CHAMBON

Agent-voyer à Fours

décédé en son domicile, à Fours, le 6 juillet 1925, dans sa 57e année.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 8 courant, à 15 h. 30, heure légale, en l'église de Fours.

On se réunira à la maison mortuaire.

De la part de Madame Chambon, sa veuve, de M. Georges Chambon, M. et Mme Gilbert Crevet et leur fils Georges, M. et Mme Charles Doreau, leurs fils, fille, gendre et petite-fille, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi et Service de

Mademoiselle Hélène FILLIOL

décédée à Pougues-les-Eaux, le 5 juillet 1925.

La cérémonie aura lieu en l'église de Pougues-les-Eaux, le mercredi 8 juillet, à 9 heures du matin.

De la part de M. et Mme Tridot, percepteur à Pougues-les-Eaux.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Services et Messes

Un service de quarantaine sera célébré le mercredi 8 juillet, à 9 heures, en l'église Saint-Etienne de Nevers, pour le repos de l'âme de

Monsieur Léon-Louis BOUTIOT

De la part de : Mme Boutiot, sa veuve et ses deux filles, et de toute la famille.

◆◆◆

Un service anniversaire sera célébré le jeudi 9 juillet, à 10 heures, en l'église cathédrale Saint-Cyr, pour le repos de l'âme de

Monsieur Louis PATRIAT

et de son fils Georges

De la part de Madame Patriat et de M. Maurice Patriat.

◆◆◆

Un service de quarantaine sera célébré, le jeudi 9 juillet, à 9 heures du matin, en l'église de Sermoise, pour le repos de l'âme de

Alice CHEVRIER

De la part de toute la famille.

Ah, Monsieur, je vous vois le visage en feu au sortir du coiffeur, quelle aberration de votre part. Dire qu'avec un soupçon de la merveilleuse REINE DES CREMES ces instants-là vous les ignoreriez.

BIÈRE
« Le FAUCHEUR »
Pur malt et houblon
Flatte le palais et le goût

Marché de la Villette

Gros bétail : On cote à la livre nette : Bœufs extra, normands, 4,25 à 4,45. Extra des autres bonnes races, 4 à 4.30. Bœufs blancs charollais, nivernais, bourbonnais, berrichons extra, 4,25 à 4,40. Marchandise commune 3,65 à 3,95. Génisses nivernaises extra, 4.30 à 4,60, ordinaires 3,85 à 4,20. Vaches 3,80 à 4,2. Taureaux, 3,15 à 3,70. Veaux : On cote à la livre nette : veaux gâtinais en bandes, 5 fr. à 5,75 et jusqu'à 6,10 au détail. Veaux à robe blanche, 4,90 à 5,30. Veaux de service du Morvan, 4,75 à 5,10.

Moutons : On cote à la livre nette : agneaux extra southdown, 6,75 à 7,15. Moutons nivernais, bourbonnais, 5,50 à 6,35. Berrichons 5.45 à 6,25. Brebis 3,50 à 4,70.

Porcs : On cote au kilo vif : porcs maigres extra, 6,50 à 6,60. Maigres, 6,30 à 650 : gras 6 fr. à 6,50. Coches, 4,40 à 5,20.

COURS OFFICIELS

COURS DE CLOTURE AU KILO

VIANDE NETTE

Bœufs. — 1e qualité, 8.40 ; 2e 7.70 ; 3e 6.50. Cours extrême, 9.00.

Vaches. — 1e qualité, 8.40 ; 2e 7.60 ; 3e 6.40. Cours extrême, 9.20.

Taureaux. — 1e qualité, 710 ; 2e 680 ; 3e 6.50. Cours extrême, 7.40.

Veaux. — 1e qualité, 11.00 ; 2e 10.10 ; 3e 8.50. Cours extrême, 12.00.

Moutons. — 1e qualité, 13.0 ; 2e 9.80 ; 3e 8.60. Cours extrême, 14.20.

Porcs. — 1e qualité, 9.28 ; 2e 9.00 ; 3e 8.56. Cours extrême, 9.42.

COURS AU KILO VIF

Bœufs. — 1e qualité, 5.6 ; 2e 4.81 ; 3e 3.25. Cours extrême, 5.58.

Vaches. — 1e qualité, 504 ; 2e 4.28 ; 3e 3.20. Cours extrême, 5.89.

Taureaux. — 1e qualité 4.26 ; 2e 3.81 ; 3e 3.25. Cours extrême, 4.58.

Veaux. — 1e qualité, 5.60 ; 2e 5.86 ; 3e 4.62. Cours extrême, 7.20.

Moutons. — 1e qualité 6.70 ; 2e 4.90 ; 3e 3.87. Cours extrême, 7.38.

Porcs. — 1e qualité 6.50 ; 2e 6.30 ; 3e 6.00. Cours extrême, 6.60.

Amenés. — Bœufs, 1332 ; vaches, 1.180 ; taureaux, 345 ; veaux, 2.010 ; moutons, 13.792 ; porcs, 4.049.

Invendus. — Bœufs, 150 ; vaches, 95 ; taureaux, 21 ; veaux, 97 ; moutons, 1.000.

PHYSIONOMIE DU MARCHE

Vente plus facile en gros bétail et en veaux, calme en moutons, bonne pour les porcs.

J'ACHETE TRES CHER
OR Vieux dentiers
Bijoux, Brillants, Platine, Argenterie le 8 juillet, de 9 à 18 heures.
Paul LUBRAIOT (de Paris), Hôtel de la Nièvre, à NEVERS.
Se munir de pièces d'identité.

BALTIC est la meilleure Écrémeuse

Un beau mariage
S'adresser à nos Agents Régionaux ou à
Représentant : M. Georges FRAGNY, machines agricoles, à Decize (Nièvre).

Si vous avez des PUNAISES l'insecticide COLBERT les détruira en 10 MINUTES, même les œufs.
NOUVELLES GALERIES NEVERS

CHAMPAGNES
MOUSSEUX
BORDEAUX
BOURGOGNE
Prix très réduits
Louis BELLO
PELTON, RAY et Cie Successeurs
MOULINS (Allier)
1, rue Mathieu-de-Dombasle, et 3, place aux Foires
Bureaux : 2, place d'Allier — (Téléph. 150)
+++
VINS DE LIQUEURS — LIQUEURS
SPIRITUEUX — SIROPS
R. C. MOULINS 3.431

FEUILLETON de PARIS-CENTRE -85-

Une lueur dans la nuit

Par René d'ANJOU

(Suite)

— Oui, justice encore une fois est faite, Kalir. Tu as achevé ta besogne ?

— Pas entièrement, Monseigneur. Les croix sont debout, mais il faut tasser la terre autour. Voyez, le jour monte à présent, il est presque six heures... Depuis quand êtes-vous là ?

— Je ne sais pas. Je viens des îles.

— Vous êtes blême comme un marbre, Monseigneur ; il faut venir chez nous. Myrkha a du feu et vous préparera du café.

— Tout à l'heure, mon ami... Qu'as-tu à me dire depuis le dernier voyage .

— Bien, Monseigneur. Je reste fidèle à mon triste poste de gardien du sanctuaire. Je soigne les plantes et lave les marches du monument. Ma femme entretient les fleurs et les couronnes fraîches. Je vois rarement des visiteurs.

— Rarement ?

— Cependant il y a quelques semaines, il est venu des Anglais. Ils voulaient entrer dans l'enceinte. J'ai refusé, naturellement. Ils s'étonnaient de ce campo solitaire, si loin,,, si retiré...

— Ensuite ?

— Ensuite, j'ai vu encore un officier de gendarmerie ; il prétendait pénétrer, lui aussi, jusqu'au monument, lire les inscriptions. Je l'ai expédié avec l'entrain d'un Kouranien contre un Slave. C'est tout ce que j'ai vu, Monseigneur...

— Bien.

— A présent, rentrons, je vous en supplie. Vous allez prendre du mal ici.

Fédor, encore une fois, s'agenouilla sur la pierre, se recueillit un instant et releva le front. Il alla vers les deux croix nouvelles, relut les inscriptions, salua avec respect et suivit le gardien Kalir.

Dans la maisonnette chaude, où brillait un feu vif, Myrka avait servi un déjeuner sommaire. Elle offrit au maître, visiblement aimé et respecté, ce qu'elle avait de meilleur.

Soudain, la physionomie de Fédor s'éclaira. Un petit garçon, pieds nus, en chemise, venait de se laisser glisser hors du lit. Il accourait en riant vers l'hôte, tendant ses menottes grasses vers le morceau de sucre imbibé de café que lui présentait le prince

— Stello, dit la mère avec plus de douceur que de gronderie, comme tu es familier !

— Laisser venir les petits ! dit Fédor. Ne suis-je pas le père de plus de mille orphelins ? Je vais, avant de m'en aller, monter jusqu'à l'asile. Kalir, va chercher mon cheval et prends-en soin. Stello, embrasse-moi bien fort et retourne au lit, mon mignon... Merci à vous, Myrkha. Soyez heureux tous les trois.

DEUXIEME PARTIE

LA REVENANTE

Au milieu du cratère de la Nugère, au-dessus de Volvic, en Auvergne, sur le pré tout panaché de fleurettes et autour d'une nappe couverte d'un confortable lunch, se trouvait réunie une petite société de touristes, venus en excursion de Châtelguyon, la station thermale voisine.

C'était la marquise de Montflor, son fils Jean, sa fille Yolande, le fiancé de celle-ci, Paul Karakine, et un de ses amis, Georges Iraschko, qui les avait amenés tous dans son automobile, une superbe quarante chevaux.

— Je suis en rupture de traitement, dit la marquise avec un sourire, tout en portant une coupe de champagne à ses lèvres.

— Bah ! pour une fois, chère madame, répondit Paul ; on ne boit pas tous les jours en l'honneur des fiançailles de sa fille, sur un volcan.

— Eteint..., ajouta Yolande.

— Mais bien capable de se rallumer aux feux de l'amour railla Georges affectueusement.

— Oh ! un volcan d'Auvergne ! mort depuis des siècles, reprit Jean, ça doit dormir pour l'éternité.

— Il ne faut se fier à personne, dit gravement Mme de Montflor, à plus forte raison aux fées et aux génies qui hantent ces lieux.

— Je voudrais bien les voir, commença Yolande. J'ai ouï parler de la fée Borbola à la Bourboule. Elle monte des sources les mains pleines d'améthystes qu'elle jette ensuite aux passants. Ici, c'est autre chose. Au fond des cratères, des gnomes font bouillir des eaux qu'ils lancent en geysers à travers les fissures de la croûte terrestre. Encore récemment, on vient de capter une source brûlante et bouillante, qui jaillit en colonnes dans le parc de Châtel. Maman en boit.

— Et elle guérit ? demanda Georges, incrédule.

— Oui, cher monsieur, fit la marquise. Elle ressuscite même. Je suis un exemple vivant de la vertu indéniable de ces eaux. Songez donc : il y a trois ans, je venais ici « apportée ». L'an dernier, j'ai marché de la gare à la voiture et de la voiture à l'hôtel. Cette année, je fais des excursions... et je bois du champagne. Ah ! par exemple il ne faudrait pas que mon docteur le sût !

— Alors vous vous plaisez ici ?

— Mais oui. Ce pays n'est-il pas splendide ?

— Splendide, en effet.

— Regardez l'horizon qui nous entoure. L'automne lui prête des nuances d'une douceur exquise. Sur ces monts mauves et oranges avec ces feuilles d'or roussi des vieux châtaigniers...

— Maman, tu vas nous dire une invocation, toi qui chantes si admirablement, interrompit Yolande.

— Ce serait un comble !... Et le régime ? Tu ne veux pas sans doute que je sois malade... et risque de retarder ton mariage... ma fille.

— Ah ! ça non, sécria Paul... retarder !... Depuis trois mois que vous me faites languir sous prétexte de cette cure indispensable que vous auriez bien pu entreprendre au mois d'août avouez-le-, chère madame... au lieu d'attendre octobre...

— Oui, certes, je l'avoue... Seulement, mes enfants, je vais vous avouer encore autre chose, et sans honte : c'est une petite raison... capitale — le mot est juste puisqu'il s'agit d'économie. En octobre, le traitement est à moitié prix et comme la saison se montre délicieuse, j'en profite. Je rentrerai à Paris le 25 d'ailleurs.

— Voulez-vous que je vous y emmène en auto, chère madame offrit Georges Iraschko. J'y vais tout droit et pour la première fois. Je serai content d'y entrer avec vous.

— Merci. Je préfère vous y attendre chez moi. Le train me plaît davantage que votre machine à pannes. C'est encore plus rapide et plus confortable.

— Quelle ingratitude ! Je vous ai conduits ici sans un accroc.

— Mais le voyage de Paris est tout autre chose, remarquai Jean de Montflor. Vous n'y êtes jamais venu ?

— Jamais. Quand aurais-je eu le temps ? J'ai eu une jeunesse plus occupée que la vôtre, j'en suis convaincu.

— J'ai travaillé comme un forcené, affirma Jean. Levé à l'aube, j'ai pioché les thèses les plus ardues pour arriver a...

— Echouer partout... conclut sa mère en haussant les épaules... Savez-vous quelles thèses il piochait : le matin au Bois, le soir au Cercle, le jour Dieu sait où...

— Oh ! moi, reprit le Slave en riant, à douze ans, je suis entré au corps des pages de l'empereur d'Alaxa. A quinze ans à l'Ecole des cadets ; à dix-huit ans, j'étais porte-fanion de mon oncle, le général Waristokof. Il m'emmenait en Kouranie, où je gagnais mes premiers galons avec quelques blessures. Quelles splendides victoires, quelles magnifiques chevauchées nous eûmes !

— Vous êtes enthousiaste de cela remarqua Yolande. Moi je ne peux trouver rien de beau à la guerre : du sang, des ruines...

— Ce fut encore plus horrible en Kouranie, mademoiselle. Nous avions affaire à des barbares trop faibles en nombre pour nous tenir tête. Ils agissaient comme des bandits, avec le feu le poison... Vous n'avez pas idée des traquenards qu'ils nous tendaient. Oh ! et puis le plus atroce épisode de cette boucherie, ce fut la mort de notre belle et radieuse Impératrice Yvana, que ces brigands maudits tuèrent d'une flèche empoisonnée.

— Et vous osez admirer la guerre monsieur ?

— Ce n'est pas la guerre c'est le guet-apens. Un de ces monstres était caché dans un bois autour du camp. La jeune femme venait d'arriver sur le théâtre des hostilités, elle suppliait son mari de faire la paix, de céder aux instances de toutes les femmes d'Alaxa ; elle lui apportait des pétitions instantes... attendrissantes... L'Empereur s'était isolé avec elle à quelque distance du camp. Ils causaient, heureux de se revoir après tant de jours de séparation cruelle. Le Kouranien, comme un serpent glissant dans l'herbe s'approcha, vise l'Empereur et atteint l'Impératrice qui, pour le préserver, s'était jetée au-devant de son mari.

— Oui je me souviens de cet horrible drame. Toute l'Europe s'en émut.

— Après, au lieu de la paix, ce fut une lutte sans merci. Nous étions exaspérés : l'Empereur fou de douleur et de rage ne voulait plus de quartier ; on incendiait, on massacrait femmes, enfants, vieillards.

— Oh !

— Et même à ce sujet j'ai gardé un remords... Tenez, versez-moi une coupe de champagne.

Georges vida d'un trait le vin mousseux. Il avait pâli. Nul ne songeait à l'interrompre. Il reprit.

— Nous venions de prendre Kronitz : la journée avait éé chaude, nous étions ivres de colère de vin et de victoires. Pour nous abriter et reposer nos chevaux, nous allâmes vers un château isolé sur une crête, je ne sais où... En ce pays sauvage, il n'existe pas même de routes... Là se trouvaient deux vieillards infirmes sans doute les chefs d'une ancienne famille.

— Vous les connaissiez ?

— Non : ils étaient Kouraniens ; cela suffisait... Nous les tuâmes tous les deux d'un même coup, sous les yeux de leur fils ligoté. Je ne me pardonnerai jamais cette lâcheté, qui, d'ailleurs me dégrisa, et je m'enfuis abandonnant mon escadron pour ne pas voir l'incendie achever l'œuvre de mort... J'avais si bien couru les bois en cette fuite folle, que je me perdis et ne pus rejoindre mon régiment qu'après plusieurs jours.

Le jeune Slave laissa un instant tomber sa tête dans ses mains, envahi par l'émotion de cruels souvenirs. Puis, tendant sa coupe :

— Encore !... Je ne sais pourquoi je remue ces vieilles cendres... Ce volcan sans doute m'agite par son influence mystérieuse...

— Il dit ces paroles avec un sourire forcé, reposa le verre, puis, prenant lui-même une nouvelle bouteille il coupa les attaches, fit sauter le bouchon.

— Buvons ! et que pas un flacon ne retourne plein ! Je vais arroser le cratère de la Nugère madame, et vos gnomes souterrains ajouteront du vin à l'eau de leurs sources.

Il jeta de haut le limpide champagne dont la mousse crépitante noya les herbes. Yolande se mit à rire.

— Vous allez griser les pâquerettes !... fit-elle.

— Eh bien elles danseront mieux sous la brise... Tenez, je vais en effeuiller une pour savoir quand moi aussi je me marierai... Seulement je n'ai pas encore rencontré celle dont je voudrais faire l'élue.

(A suivre).

Le tailleur et ses variétés

Il y a, dit-on, un rapport très net entre le caractère de la Française et sa façon de s'habiller ; aussi n'avons-nous pas voulu ajouter foi aux bruits qui, dernièrement, annonçaient la déchéance du tailleur. Renseignements pris, observations notées au cours des promenades matinales dans le bois et aux stations des Arts Décoratifs, nous avons vu que le tailleur était toujours le costume bien parisien. Il peut si aisément par sa coupe, son apparence correcte, la note gaie et élégante que lui donne un gilet bien coupé et d'allure jeune, convenir à toutes les femmes qui ont plus le souci de leur maintien, de leur distinction que le besoin d'attirer les regards par une mise en scène trop souvent de mauvais goût.

Ne croyez pas que tous les tailleurs se ressemblent; même si cela était vrai, ils auraient chacun une physionomie particulière dépendant de celle qui le porte. Une jupe et une jaquette, direz-vous, et voilà un tailleur !... Erreur ! C'est de la coupe et de son ensemble que le tailleur tire son chic, car il doit avant tout sortir des mains d'un bon faiseur.

Les collections nous en ont montré en soie, mais nous ne saurions les conseiller à nos lectrices, parce qu'un peu trop fragiles et marquant à l'excès, bien que très élégants. Nous préférons de beaucoup le tailleur composé de lainage : reps, kasha, comme celui que nous montre le dessin.

Tout en étant classique par la jupe de ligne simple et le gilet genre Directoire, pris dans la même étoffe que la jupe, et de la même nuance grège, si à la mode, il échappe à l'uniformité de classique par la jaquette de cheviotte sombre, noire ou marine, dont la ligne est tout à fait nouvelle. On peut aussi en varier l'aspect par un second gilet ancien genre Louis XVI, dans une note plus habillée. N'oublions pas, dans un genre plus simple, que sur une jupe droite, la jaquette en forme de veston d'homme obtient un certain succès parmi les sportives.

On voit aussi des tailleurs clairs en coloris pastel pour ce plein été, et le modèle classique à petits damiers. Ce genre de vêtement a l'avantage de faire revivre la mode des blouses chemisier avec col fermé et petite cravate blanche ou noire, ou joli mouvement de jabot.

Travaux d'Amateurs

La peinture à l'huile sur satin

Après vous être munis des objets indispensables tels que couleurs en tubes, brosses de sanglier et pinceaux de martre de différentes grosseurs, palette, couteau, essence de térébenthine, vous choisirez un morceau de satin parfaitement uni ; s'il présente des plis, vous pourrez l'humecter légèrement et le repasser

à l'envers en ayant soin d'y poser un mouchoir ou une feuille de papier Joseph et de ne poser le fer qu'aux endroits où se trouvent les plis, car, en règle générale, on doit éviter de repasser le satin : cela le fait briller. Si le morceau que vous possédez n'est pas d'un grain parfaitement uni, procurez-vous-en un autre, surtout n'employez que le satin tout soie, sans fil ni coton, car l'une de ces substances est susceptible de se rétrécir davan-

PEINTURE SUR SATIN : FIG. 2 QUELQUES COUSSINS PEINTS A L'HUILE

tage que l'autre et de faire « goder » le morceau, ce qui est fort désagréable à l'œil.

Après avoir coupé le morceau de la taille voulue, épinglez-le sur une planche à dessin sur laquelle vous aurez préalablement posé des feuilles de papier bien blanc. Il est préférable d'employer des épingles ordinaires, elles endommagent moins le satin que les punaises en usage pour le dessin. Si votre morceau de satin est assez grand — comme un éventail par exemple, — vous placerez vos épingles à 2 ou 3 centimètres les unes des autres. Pour les petites pièces, une épingle à chaque coin suffira. Votre satin doit être bien plat, mais gardez-vous de tirer dessus en l'épinglant : cela aurait pour résultat de contrarier l'uniformité de votre peinture.

Ayez soin de vous munir de deux vases pour votre térébenthine : l'un pour y laver vos brosses, l'autre pour les y rincer, car ils doivent être tenus scrupuleusement propres. Il est même préférable quand on le peut, de ne jamais se servir de la même brosse pour des couleurs différentes. Inutile de dire que ce travail doit être soigné et que toute tache doit être évitée.

Les numéros des brosses et des pinceaux dépendent de la besogne à laquelle on se livre ; on travaille généralement avec les numéros moyens, mais on peut se munir d'un plus gros numéro, à utiliser en cas de besoin et d'un numéro fin pour les finesses à exécuter.

On ne prépare pas le satin comme les toiles, point n'est donc besoin de colle. Si l'on dessine suffisamment bien, on peut tracer son esquisse directement sans employer de papier à décalque qui pourrait souiller le satin. Il faut employer un crayon fort tendre ; un crayon dur érafierait la surface de l'étoffe, ce qui empêcherait votre peinture d'être nette. Pour effacer les traits inutiles, on doit se servir de mie de pain ou, quoique rarement, de gomme à effacer naturelle, c'est la meilleure et elle n'abîme par la surface comme la gomme grattoir.

Lorsque l'esquisse sera terminée, on versera sur sa palette de petites quantités de couleur, car la couleur à l'huile sèche promptement à l'air et devient alors inutilisable. Lorsque vous opérez un mélange de couleurs, il est préférable d'être plus prodigue, car à moins d'être professionnel et coloriste de talent, on parvient difficilement à obtenir de nouveau la même teinte.

La palette doit toujours être nettoyée lorsqu'on a terminé avec une teinte composée. Il faut avoir soin de ne pas prendre trop de couleur dans sa brosse et de ne pas trop l'imbiber de térébenthine qui pourrait couler sur le satin et souiller le dessin. Il ne faut pas mettre de couleur trop épaisse et par plaques ; néanmoins, on doit éviter que l'étoffe paraisse au travers.

Quant à la couleur du satin lui-même, elle dépend du travail auquel on veut se livrer : le noir fait fort bien pour des fleurs, des fruits, des oiseaux ; les figures et les paysages ne doivent paraître que comme accessoires.

RUCHES ET LINONS

Nous nous transporterons aujourd'hui, si vous le voulez bien, sur une plage au sable doré, Madame, et là nous nous reposerons à la vue de nos enfants amusés et apeurés tout à la fois par l'apparition de quelque crabe, ou de tout autre monstre marin de ce genre, surgissant à leurs yeux éblouis par tant de choses nouvelles.

Pourtant il est un des mignons acteurs de notre scène enfantine qui me semble bien songeur ; à quoi peut-il réfléchir si gravement et, sans jouer, rester là, sérieux

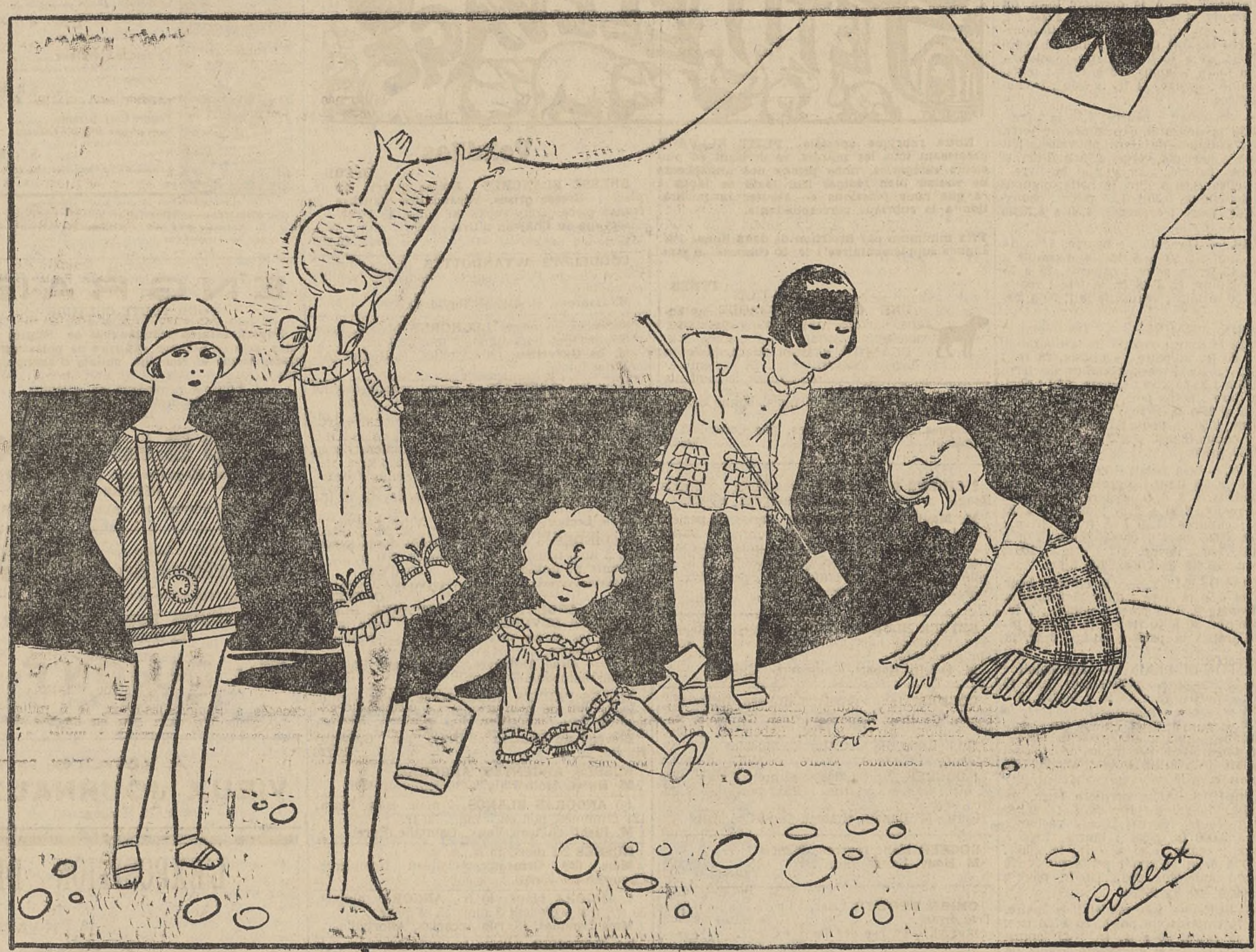

en son très gentil costume. Est-ce qu'en sa pensée naïve, il se demande comment un escargot a pu venir se poser au bas de sa longue vareuse de toile verte ?

Il ne le résoudra point ce problème savant, puisque tout l'honneur en revient à l'habileté des doigts de sa maman. Je vous en félicite, Madame, si c'est là votre œuvre, car l'idée en est excellente ! Sur le fond vert de ce simple costume, bordure et broderie blanches apportent l'ornement requis. Les sandales et un chapeau de toile blanche complètent la tenue désirée d'un petit garçon, qui pour se bien porter doit pouvoir s'amuser sans souci de ses vêtements.

Pieds nus, prête à s'envoler avec son cerf-volant tant elle possède de grâce légère, cette petite fille est délicieuse. Pour elle point de réflexion, seul le souci de son jouet préféré l'occupe. Elle porte une robe de linon rose à laquelle des ruches taillées en ce même tissu ajoutent le frisson de leurs fronces au bord de la petite jupe et de la ligne continuée sous les bras qui forment l'encolure. Aux épaules deux nœuds roses de satin retiennent la frêle enveloppe qui ne pèse guère, allégée au bas par un vol de papillons, brodés à jour.

Trop petit pour marcher, Bébé tripote avec amour ce sable exquis, et nous charme par sa robe de linon rose ornée de ruchés de linon bleu qui découpent le bord de l'ensemble et dessinent une sorte d'empiècement dont le mouvement, tombant sur les épaules microscopiques, simule une manche en proportion avec l'exiguïté de tout le délicieux modèle fait, semble-t-il, pour sa poupée.

Très affairées dans la contemplation d'un crustacé, deux fillettes ne se soucient pas trop de leurs atours ; il est vrai que nous avons soin, afin de répondre aux sollicitudes de la mode à leur endroit, de concilier leurs aises avec l'hygiène ; de sorte qu'il serait difficile de rêver façon plus courte encore.

Mais est-il bien utile de redire le bienfait de ces vêtements combinés avec tant de logique qu'ils accordent à l'enfant la possibilité absolue de se développer sans dommage. Vous le savez, chère lectrice, puisque vous vous plaisez à voir fillettes ou garçons lestes et agiles se mouvoir comme si rien ne venait entraver leur aisance. C'est la preuve la plus certaine que les tissus dont nous les parons sont conçus de manière parfaite de par leur légèreté et leur forme.

Linon ou organdi voilà ce qui convient à cet âge, en des heures aussi chaudes ; comme vous le voyez par notre figurine, on accorde la préférence au volant menu ou à la petite ruche sous tous ses aspects, ces ornements étant faciles à remettre en leur neuf par un simple coup de fer, non sans les avoir confiés toutefois auparavant à la caresse de l'amidon de riz.

Or donc maniant agilement sa pelle, notre mignonne petite fille porte une robe d'organdi paille qu'agrémentent par groupes cinq volants de deux doigts de hauteur ; à l'encolure ronde, rappel de ce mouvement. La toile est fort gentille, surtout lorsque, à l'instar de notre dernier croquis, l'on a soin de l'enjoliver au moyen de piqûres de coton simulant de grands carreaux.

Nous obtiendrons un charmant effet si nous combinons cette création en toile lavande et la piquons de blanc. D'un volant de toile finement plissé nous formerons la jupe, ce qui ajoutera au fourreau l'ampleur sans laquelle une toilette ne semblerait point nouvelle tout à fait.

PARISETTE.

Au sujet de la petite robe

La ceinture remonte !... c'est le cri que l'on entend partout, et l'on a fait une caricature très amusante d'une haute statue féminine à l'assaut de laquelle montent couturiers et couturières grimpés sur des échelles d'inégale hauteur, et cherchant l'emplacement de la taille qu'ils ne retrouvent plus.

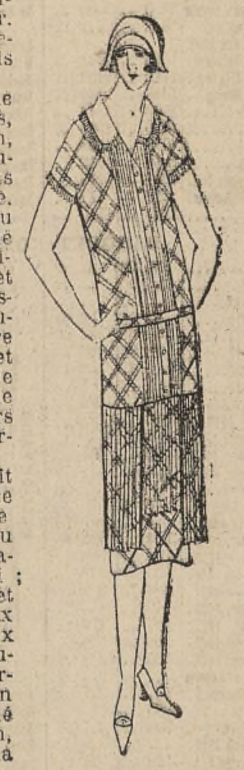

Certes, on a essayé de changer la taille, mais, comme on sait très bien, dans le monde de la couture, qu'il ne faut pas brusquer la cliente, qu'elle soit de Paris ou d'ailleurs, on a procédé lentement, par de timides essais. De tout cet effort, ressort l'impression très nette que, voulant relever la ceinture vraiment trop basse et qui enlevait au corps de la femme son harmonie naturelle, les couturiers ont déjà obtenu un certain résultat.

Leur réussite apparaît tout entière dans ce modèle de petite robe simple en lainage bleu marine largement quadrillé et mélangé d'uni ; elle est charmante et convient aussi bien aux jeunes femmes qu'aux jeunes filles. Nous pouvons d'ailleurs l'interpréter à notre gré en crêpe de soie imprimé ou en crêpe de coton, tous deux très à la mode.

En l'examinant, nous remarquons la série de petits plis unis posée sur la partie haute de la robe et arrêtée au-dessus des hanches par une étroite bande d'étoffe. Voilà bien la ceinture remontée. Les petits plis s'arrêtant plus bas, au-dessous des hanches, la monture d'autres panneaux plissés présente une seconde ligne de ceinture basse.

Cette façon très subtile de contenter la femme et de faire quand même la volonté du couturier, est habilement exprimée dans ce joli modèle nouveau, créé pour les voyages, les séjours à la campagne, les matins à la plage, etc... On remarquera la grâce du col blanc en crêpe Georgette encerclé dans les plis et la courte manche descendant gentiment sur le bras.

La simplicité de la petite robe n'en exclut pas l'élégance ; elle la rend au contraire plus fine, plus recherchée. Notons aussi qu'en général, la forme dessine un peu plus d'ampleur. Rien ne vient donc entraver nos enjambées de bonnes marcheuses, puisque les plis et les pans mouvants dont elles sont garnies savent les rendre pratiques avec grâce.

JEUX D'ESPRIT

MOTS EN LOSANGE

Consonne — I. a bien peu d'esprit ;
Temps d'un verbe indiquant se qu'on pourra [connaître.
Peuple d'Europe. — Il passe, gronde et fuit
Département. — Se voit dans maître.

LOGOGRIPHE

Tu me bois .. Ote-moi mon cœur
J'éclaire, ou clos, ami lecteur.

CHARADE

Tu m'as en toi ; me perdre est grave...
C'est mon premier.
Couleur qu'aux bois le printemps grave
C'est mon dernier.
Dans lui, pauvre et triste dîner
C'est mon entier.

Solution des Jeux d'esprit parus dans le précédent numéro :

MOTS EN LOSANGE

W
R A T
W A G O N
T O N
N

LOGOGRIPHE

Tapin — Tapir — Tapis

ANAGRAMME

Sauce — Cause.

Travaux Féminins

Un sachet à gants

Vous vous plaisez, Madame, au luxe d'une armoire bien arrangée, ce luxe à la portée de tous. Votre gentil linge personnel, les riens gracieux et les mille accessoires de la toilette, tout cela est soigneusement en place, pour laplus grande joie des yeux et celle aussi du temps gagné, à ne jamais rien chercher.

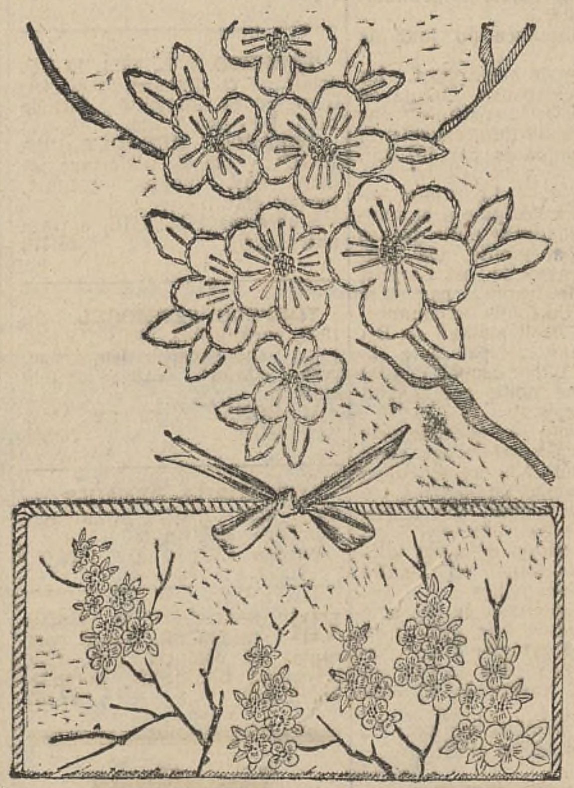

C'est pour cela que nous vous offrons ici une occasion de plus de compléter la ravissante ordonnance des rayons, déjà si bien agencés ; ce sachet vous permettra le rangement facile de vos gants.

Vous en possédez sans doute plusieurs, mais celui-ci vous plaira par la nouveauté de son dessin léger et le charmant effet de ses teintes. De plus, sa confection simple et très rapide le rend propre à un cadeau à faire au dernier moment, pour une fête ou en remerciement d'un service rendu.

Pour cela prenez un morceau de satin vert jade de forme carrée, la moitié seule en est brodée, l'autre servant de dessous au sachet. Pour reproduire les grappes de fleurs artistiquement disposées, il vous faudra les agrandir quelque peu. Si vous craignez qu'un décalcage quelconque ne défraîchisse votre soie, je ne saurais trop vous recommander de reporter sur un papier de soie cette composition que vous appliquez sur l'étoffe à l'aide de larges points circulaires à l'emplacement exact.

Les fleurs et les feuilles se font au point de tige et vous prenez papier et tissu à chaque coup d'aiguille ; le premier se détache sans difficulté le travail terminé, et vous avez un satin irréprochable grâce à cette précaution.

Sur ce fond jade, vous emploierez des soies rose génanium de plusieurs tons, en ayant soin de les dégrader assez régulièrement les plus claires dans le haut des grappes et les plus foncées à la base. Pour le cœur de chaque fleurette marqué de quelques points noués, prenez du beau fil d'or. Les petites feuilles sont en soie noire ainsi que les branches, ces dernières se brodent au passé.

Bien de plus simple que de monter cet ouvrage. Un second carré de soierie blanche ou crème sert de doublure ; entre le satin jade et la soie blanche, une couche de ouate est soigneusement intercalée, toutes les coutures sont dissimulées par une ganse vieil or. Un nœud de satin jade sert à fermer ce sachet vos gants, qui se parfumeront doucement à l'odeur de la poudre que vous aurez glissée en ce nid douillet.

AMEUBLEMENT

Chambre de Mademoiselle

Clarté, fraîcheur, élégance, s'allient en ce charmant mobilier tout indiqué pour une chambre de jeune fille. Mais, afin que Mademoiselle puisse recevoir ses amies aussi gentiment que possible, le lit classique se remplace par un confortable divan jonché de jolis coussins, ce qui donnera à la pièce l'aspect d'un boudoir coquet.

Une réminiscence heureuse est appliquée à

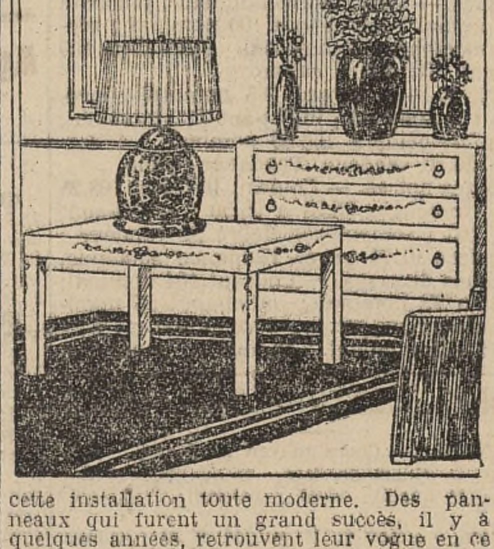

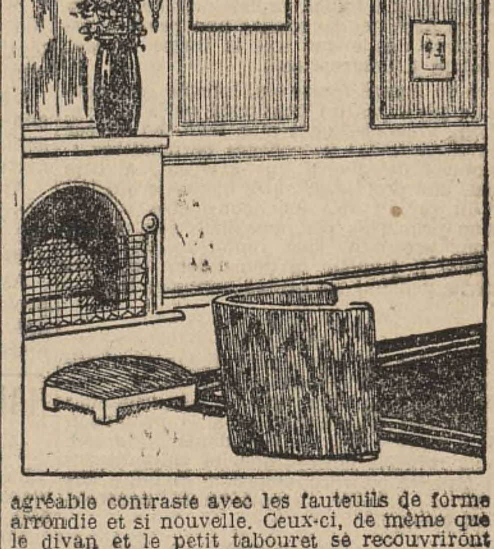

cette installation toute moderne. Des panneaux qui furent un grand succès, il y a quelques années, retrouvent leur vogue en ce moment ; ceci doit nous réjouir car rien n'est plus charmant. Donc, toutes les boiseries peintes en gris clair s'égaient de panneaux tendus de papier moiré vert pâle, strié de vert plus soutenu.

Notez, en passant, chère lectrice, que fréquemment, les croquis que nous vous offrons sont combinés de façon à présenter un ensemble. Il vous suffira de découper les deux dessins et de les rapprocher en vous guidant sur le tapis central, vous arriverez ainsi à reconstituer un coin de la pièce.

Une grande moquette vert d'eau sera dissimulée en partie par des tapis judicieusement choisis afin de rester dans une note gracieuse. Les meubles laqués vert pâle s'agrémentent d'une ravissante petite guirlande de roses. La table et la commode préférées dans un style volontairement net et simple feront un agréable contraste avec les fauteuils de forme arrondie et si nouvelle. Ceux-ci, de même que le divan et le petit tabouret se recouvriront de moire d'un vert très doux.

Pour compléter cet ensemble, disposez des potiches et une lampe en porcelaine de Chine, dans une nuance vert clair ; des appliques électriques se posent de chaque côté des hautes lampes à cadre doré. De plus en plus, on supprime l'éclairage au plafond pour placer aux quatre coins de la pièce des lampes voilées par des abat-jour affectant la forme de fleurs.

BOURSE DE PARIS

du 6 juillet 1925

MARCHE A TERME

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour	VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Banq. de France..	....	....	Courrières	6 9	606
— Algérie ...	....	....	Lens	372	366
— Nat. Crédit.	622	620	Boléo	388	398
— Paris P.-Bas	1300	1240	Penarroya	1031	1 25
— Union-Paris.	855	845	Platine	665	61
Comp. Algérienne.	1100	103	Cabrowa	417	424
Comp. Nat. Esc..	916	930	Financ. Pétrole..	00	2 0
Crédit Com. France	640	648	Pétroles Premiers	19	203
— Fonc. Fr...	1330	1.9	Kulhmann	446	432
— Lyonnais...	1530	1505	Phosph. de Gafsa.	813	830
— Mobilier Fr.	494	49	Prod. Chim. Alais (Pechiney) ...	885	880
Soc. Gén. Nom..	778	785	Messag. Marit...	102	110
Rente Foncière..	342	35 9	Transatlantique .	1 1	124
Suez act. capital.	11 10	027	Voitures	665	15
— Parts de Fond.	9430	93 0	Caoutc. Indo-Chine	10 0	106
— Soc. Civile..	1810	1 774	Grosdi Back	89	91
Est	650	61	Say	1870	1905
Lyon	820	825	Union Europ. Ind. & Finan....	1099	1103
Midi	....	....	Russe Consolidé..	14 2	13 5
Nord	1005	1005	— 3% 96...	7 9	7 90
Orléans	765	....	— 5% 1906..	15 45	14 45
Santa Fé	1575	1190	— 4½ 1909..	10	9 55
Métro	440	420	Turc Unifié	60 20	60 25
Distribution Elec.	925	945	— 5% 1914..	32 05	32 40
Comp. Gén. Elec..	1 81	1515	Banque Mexique..	519	5 8
Thomson	370	378			
Elec. Métal. Dives.	10 5	1065			
Tréfil. du Havre..	166	163			

BANQUE A TERME

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour	VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Banque Ottomane.	875	876	Caoutchouc	213	220
Créd. Fonc. Egypte	30 5	3083	De Beers ord.....	1104	1119
Congo Sup. aux Gr. Lacs Afric.	6.9	....	— Pref...	1301	1318
Nitrate Railways.	1038	1040	Hotchkiss	1100	1096
Wagons-Lits ord..	2110	2184	Malacca ord	272	278
Centra Mining...	1428	1430	Mexican Eagle ...	90 2	93
Rio Tinto	3920	4 14	Montecatini	207	215
Azote	1380	1365	Phosph. Tunisiens	397	40
Lautaro	6 8	688	Rand Mines	199 50	19
Pétrofina	1066	1013	Tanganyika	207	208
Sucr. Egypte Ord.	119	1215	Tharsis	361	371
Tabacs Ottomans.	417	412	Transvaal	19	412
Bakou	1780	1755	Tubize Priv.	437	433

PARQUET COMPTANT

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour	VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
3%	42 90	42 90	VILLE DE PARIS 1865 4%..	640	640
3% AM.	43 9	....	1871 3%..	29 2	299
3½% AM.	....	....	— Quarts..	75	75 25
5% 1915	52 95	52 95	1875 4%..	339	332
4% 1917	44 35	44 35	1876 4%..	339	332
4% 1918	43 70	43 7	1892 2½%..	156	155 50
5% 1920	66 4	66 4	— Quarts..	49	47
6% 1920	61	61	1894-96 2½..	150	154
Et. 4% 1912...	202	199	— Quarts..	48	47 50
— 5% 1910...	219	228	1898 2%..	182	189
Bons Trésor 1922.	436	445	— Quarts..	50	....
— Févr. 1923.	479	481	1899 Métro..	162	162
— Sept. 1923.	455	459 50	— Quarts..	42 50	43 75
Oblig. décennales: 1919-1929...	68 20	70 25	1904 Métro..	187	189
— 1922-1932 .	....	69 75	- Cinquième.	....	43 75
Crédit Nat. 1919.	294	295 25	1905 2¾%	....	318
— — 1920.	300	303	— Quarts..	73	73 75
— — 1924.	330	340	1910 Métro..	145	144
— — 1921.	353 75	358	— Demie...	....	....
— Févr. 1922.	445	452	1910 3%..	151 5	155
— Juil. 1922.	407	470	— Quarts..	40	40
— Janv. 1923.	356	350	1912 3%..	150	154
— Juin 1923.	335	339	1919 5%..	238	240
Meurthe et Moselle	....	....	— Cinquième.	61 75	61
Meuse (Recons.).	....	327	1921 5¾%	560	555
Nord 6%	335	345	Aniche	....	....
Ville d'Albert 6%	325	....	Marles	....	485
— Reims 1921.	....	320	Makta El Hadid..	650	....
— Verdun 6%.	318	321	Etabl. Poulenc...	660	700
— Mulhouse 1922	....	296	Saint-Gobain....	792	7 5
Forges Jeumont..	323	334	Bénédictine	333 0	330
Et. Elect. R.-E...	....	327 50	Cusenier	3175	3175
Eglises Dévas...	308	320	Dist. Indo-Chine..	3300	3266
Grosse Métallurgie	303	310	COMMUNALES 1879	385	392
— Nouv.	300	31	1880	427	437
Cail. Fives-Lille..	330	338	1891	175	176
Houillères Nord..	325	327	1892	204	200
— 1922.	300	35	1896	188	189 50
Indust. Sucr. Fr..	300	302	1906	206 75	210
— 1922.	325	32	1912	106	110
Indust. Text. R. Div	290	....	1920	266	260
— Alsac. 6%	300	309	1922 L.....	281	285
— 1922.	325	330	1922 K L...	....	....
Métallurgie Sin..	249	350	FONCIÈRES 1879	420	425
Mines Lens 6%..	353	356	1883	185	187 50
Saint-Eclain 1921	456	467	1885	204	197
Usines Sin. 6½.	....	....	1895	206	215
Nord Sud	....	17	1903	215	208
Omnibus	555	560	1909	110	120
Tabacs des Philip.	2726	....	1913 3½%	205	209
Commentry Fourch.	570	570	— 4%..	275	278
Fives Lille	1610	1619	1917	166 75	175
Schneider	1220	1210	1921	312	340

BANQUE COMPT.	Cours de la veille	Cours du jour	CHANGES	Cours de la veille	Cours du jour
Royal Dutch	3305	2910	Londres	105	101 00
Royal Dutch 1/10.	295	291	New-York	21 94	20 92
Shell	453	443	Allemagne	509 50	....
Monaco	725	690	Belgique	99 1.	98 90
Monaco 1/5....	1338	1321	Espagne	310 6.	3 4
CHANGES APRÈS BOURSE			Hollande	857 7.	8 9 50
			Italie	75 50	79 50
			Suède	571 75	561
Londres	103 9	103 1	Suisse	410 50	405 75
New-York	21 3	21 2			

PRETS PROFESSIONNELS

L'office national des mutilés nous communique une longue note au sujet des prêts professionnels, note dont nous donnons de larges extraits, étant donnée son importance particulière

L'afflux considérable des demandes de prêts professionnels hors de proportion avec les possibilités financières de notre établissement public et l'examen de nombreux dossiers transmis ont fait apparaître la nécessité de règles plus strictes.

Aux termes de la délibération du 5 juin 1924, peuvent prétendre au prêt professionnel les pensionnés de guerre artisans, petits commerçants industriels ou agriculteurs, qu'ils soient ou non rééduqués ou réadaptés. Doivent être considérés comme remplissant les conditions indispensables, les postulants qui travaillent à leur nom et sont établis à leur compte. A titre d'exemple : un employé de commerce, un ouvrier d'usine, un ouvrier agricole, ne peuvent se mettre utilement en instance.

L'office national exige, en outre, une certaine durée d'existence de l'exploitaton qui fait l'objet du prêt. Cette durée ne peut être *inférieure à un an.*

La durée ne peut être, en principe, *supérieure à dix ans*, car au bout de ce laps de temps, une entreprise doit normalement se suffire à elle-même.

Toutefois, la durée minimum a été portée à deux ans, lorsque les postulants auront déjà été bénéficiaires d'un prêt d'honneur, et cela dans le but de permettre à l'office national de se rendre compte du profit tiré de l'avance consentie.

***

Dans tous les cas, les emprunteurs doivent offrir toutes garanties au point de vue de l'honorabilité et de la solvabilité. Celles-ci sont à la base même de l'institution. L'Office a décidé d'écarter, en principe, les demandes de prêt professionnel présentées par les pensionnés de guerre se trouvant dans l'une des situations ci-après :

Commerçants détaillants en boissons, à l'exception de ceux qui ne vendent que des boissons hygiéniques

Demandeurs de toutes professions établis en association avec des personnes non pensionnées de la guerre quelle que soit la forme de leur participation à l'entreprise ;

Veuves de guerre remariées, lorsque leur nouvel époux n'est pas un pensionné de la guerre. Exception, toutefois, peut être faite, en faveur des veuves justifiant de charges particulières ;

Pensionnés de guerre qui exercent, à titre principal, une profession autre que celle qui fait l'objet du prêt ; doit être considérée comme profession principale par opposition aux professions qui procurent une rémunération d'appoint, celle à laquelle le demandeur consacre son activité pendant les heures normales du travail.

***

Les nouvelles avances de l'Office sont destinée à satisfaire *les besoins professionnels*. Doivent donc être rejetées toutes les demandes faites pour des buts étrangers à la profession principale exercée par les postulants

La note rappelle ensuite que les emprunteurs doivent être de condition modeste et offrir des garanties matérielles (hypothèques, nantissements ou caution).

« Lorsque, exceptionnellement, un emprunteur ne présenterait pas de garanties réelles suffisantes, il appartiendra au comité départemental de rechercher si l'intéressé par ses qualités morales, ses aptitudes professionnelles en un mot, peut néanmoins obtenir un prêt. L'avis du comité départemental devra être, dans ce cas des plus fortement motivés. Il y aura notamment intérêt à consulter le groupement auquel le pensionné serait affilié et qui se trouve particulièrement bien placé pour éclairé le comité départemental ».

Foires et marchés de la région

BOURBON-LANCY. — On cotait : beurre, 7 à 7,50 la livre ; œufs, 5,50 la douzaine ; poulets, 26 à 28 fr. la paire ; canards, 22 à 25 fr. l'un ; lapins domestiques, 15 à 18 fr. l'un ; choux cabus, 0.75 à 1 fr. l'un ; choux-fleurs, 3.50 à 4 fr. l'un ; choux à planter, 10 à 12 fr. le 100 ; haricots verts, 3 fr. le ½ kilo ; pommes de terre, 1.25 le kilo ; artichauts, 0.75 l'un ; fromages de chèvre, 1 fr. l'un ; fromages de vache, 0.50 à 0.60 l'un.

BOURGES. — On cotait : grains, les 100 kilos, froment 1re qualité, 135 à 136 fr. ; avoine noire, 96 à 98 fr.; seigle, 100 fr. ; orge, 96 à 89 fr. ; son, les 100 kilos, 64 à 66 fr. ; farines, 177 fr. ; chevreaux, la pièce, 35 à 45 fr.; dindes, la pièce, 38 à 45 fr. ; canards, la paire, 28 à 35 fr. poulets, la paire, 25 à 46 fr. ; pigeons, la pièce, 7 à 8 fr. ; lapins domestiques, 14 à 28 francs ; œufs, la douzaine, 6 à 6.50 ; beurre frais, le demi-kilo, 7 à 7,50 ; beurre de revendeurs, le demi-kilo, 7 à 7,50 ; miel, le demi-kilo, 3,50 à 4 fr. ; pruneaux, le litre, 2 à 2,25 ; haricots rouges, et haricots blancs, le litre, 2.50 à 3 fr. ; pommes de terre nouvelles, le kilo, au détail, 1,25 ; bœuf, le kilo, 6.50, 11 à 18 fr. ; mouton, 7,50, 12 à 15 fr. ; porc, 9, 10 à 11 fr. ; veau, 10, 12 à 17 francs.

Viande sur pied : veux, 2.90 à 3.75 le demi-kilo ; porcs, 2,90 à 3,10 le demi-kilo.

BUXY. — On cotait : beurre, 6 à 6,25 la livre; œufs, 5 à 5.25 la douzaine ; poulets gros, 38 à 40 fr. la paire ; poulets moyens, 22 à 30 fr. ; canards, 27 à 30 fr.; pigeons, 8 à 9 fr.; poules, 18 à 20 fr. pièce ; lapins, 13 à 20 fr. pièce ; petites groseilles, 1,25 le kilo.

COURTENAY. — On cotait : poulets, 38 à 40 fr. la paire; canards, 30 à 35 fr.; lapins, 17 à 20 francs la pièce ; beurre, 10,50 le kilo ; œufs, 5,25 la douzaine.

HENRICHEMONT. — A la dernière foire, on cotait : 150 bœufs et vaches, 1.500 à 3.000 fr.; 65 chevaux et juments, 2.800 à 3.600 fr.; 40 nourrains, 150 à 210 fr.; 150 porcs laitons, 80 à 120 francs ; poulets, 40 à 45 fr. la paire ; canards, 26 à 30 fr. la paire ; lapins, 12 à 18 fr.; œufs, 5 fr. la douzaine ; beurre, 11 fr. le kilo ; fromages, 0.60 la pièce.

JOIGNY. — On cotait : beurre, 7.50 la livre ; œufs, 5 à 5.50 la douzaine ; pommes de terre, 0,60 le kilo ; pommes de terre nouvelles, 1,10 à 1,30 le kilo ; haricots verts, 2,75 à 3 fr. la livre ; haricots beurre, 2,25 à 2.50 la livre ; carottes nouvelles ,0,60 à 1 fr. la botte; oignons 0.50 le paquet ; choux, 0,30 à 1,25 pièce ; choux-fleurs, 2 à 3 fr. pièce ; asperges, 4,50 à 4,75 la botte.

MONTARGIS. — On cotait : beurre, 12 à 14 fr. le kilo ; œufs, 5.50 à 6 fr. la douzaine ; poulets, 35 à 45 fr. la paire ; canards, 25 à 35 fr. la paire ; lapins, 12 à 18 fr. la tête ; veaux gras, 11 12.50 le kilo ; veaux de lait, 90 à 200 fr. la tête.

MONTCHANIN-LES-MINES. — On cotait : beurre, 7 à 7,25 la livre ; œufs, 7 fr. la douzaine; poulets, 20 à 30 fr. la paire ; canards, 28 fr. ; lapins tués, 5 fr. la livre ; pommes de terre nouvelles, 1,15 à 1,25 le kilo ; cerises, 2,50 ; abricots, 3 fr. la livre ; petits pois, 2.25 le kilo ; haricots verts, 2 à 2,50 la livre ; tomates, 1,50 la livre ; carottes, 0.50 le paquet ; choux d'York, 0,75 à 1 fr. ; choux-fleurs, 1 à 2 fr. ; fromages de chèvre, 0,80 pièce.

MONTLUÇON. — On cotait : beurre, 11.50 le kilo ; œufs, 6 fr. la douz.; pigeons, 8 à 10 fr. la paire ; poulets, 6 à 6.50 la livre ; lapins, 3 à 3.25 ; chevreaux, 2.50 à 2.75 ; oies, 20 à 25 fr. la pièce ; canards, 4.50 à 5 fr. la livre ; choux, 0.35 à 0.60 pièce ; choux-fleurs, 1 à 2 fr. pièce ; blé, 130 ; farine, 177 ; seigle, 100 ; orge, 105, son, 72, le tout aux 100 kilos.

SAINT-GERAND-LE-PUY. — On cotait : beurre, 6 francs et 6,50 la livre ; œufs, 5 francs la douzaine ; fromages, 1,25 pièce ; poulets, 7 fr. la livre ; canards, 30 à 40 francs la paire ; pigeons, 7 à 8 francs la paire ; lapins, 3 fr. la livre.

SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN. — On cotait : poulets, 15 à 28 fr. pièce ; petites oies, 12 à 16 francs pièce ; canards, 12 à 18 fr. ; lapins, 8 à 25 fr. suivant grosseur ; pigeons, 9 à 11 fr. la paire ; beurre, 5,50 à 6 fr. la livre ; œufs, 5,25 à 5,75 la douzaine ; veaux, 500 à 600 fr. les 100 kilos ; porcs gras, 590 à 600 fr. les 100 kilos ; seigle, 116 à 120 fr. les 100 kilos ; avoine, 100 à 105 francs.

SAINT-SAULGE. — A la dernière foire, on cotait : bœufs, 475 fr. les 100 kilos ; vaches grasses, 400 à 470 fr. les 100 kilos ; vaches à veaux, 2,500 à 3.000 fr. pièce ; taures, 1.800 à 2.300 fr. pièce ; veaux, 6,50 à 7 fr. le kilo ; moutons, 5,50 à 6 fr. le kilo ; petits porcs, 70 à 95 fr. pièce ; nourrains, 95 à 140 fr. piece ; porcs gras, 300 à 400 fr. pièce.

SAINT-SAUVEUR. — 250 poulets, la paire, 35 à 50 fr. ; 74 canards, la paire, 20 à 30 fr. ; 8 chevreaux, la pièce, 20 à 3. fr. ; 47 lapins, la pièce, 14 à 25 fr. ; 350 douzaines d'œufs, la douzaine, 4,75 ; 250 kilos de beurre, la livre, 6,75 à 7 francs.

SANCERRE. — On cotait : poulets, 30 à 38 francs la paire ; lapins, 14 à 18 fr. la pièce ; beurre, 14 à 16 fr. le kilo ; œufs, 5,75 à 6,25 la douzaine ; fromages, 6 à 7,20 la douzaine.

SOUVIGNY. — On cotait : oies, 45 francs la paire ; poulets, 28 francs la paire ; canards, 30 francs la paire ; pigeons, 10 fr. la paire ; lapins 5,50 le kilo ; beurre, 5,50 à 6 francs la livre ; œufs, 6 francs la douzaine ; fromages de chèvres, 0.75 pièce ; petits pois, 2,50 le kilo ; haricots, 4,90 le kilo ; pommes de terre nouvelles, 1,60 le kilo.

TONNERRE. — On cotait : bœuf, le kilo, 9,50 ; veau, le kilo, 10,50 ; mouton, le kilo, 10,25 ; porc, le kilo, 10,50 , lapin, le kilo, 9 fr. ; poulets de grains, la paire, 40 fr. ; canards jeunes, la paire, 30 fr. ; pigeons, la paire, 8 fr. ; beurre, le kilo, 14 fr. ; œufs, la douzaine, 5 fr.; pommes de terre, le kilo, 1.15 ; oignons, la botte, 0,25 ; carrottes, la botte, 1,25 ; asperges, la botte, 5 fr. ; choux, la pièce, 1,25 ; artichauts, la pièce, 1 fr. ; haricots verts, le kilo, 3,80 ; petits pois en cosses, le litre, 0,75 ; haricots secs, le litre, 1,70.

VIERZON. — On cotait : beurre, 4,50 à 5 fr. la livre; œufs, 4,50 à 5 fr. la douzaine; poulets, 22 à 35 fr. ; canards, de 18 à 25 fr. ; pintades, de 26 à 30 fr. ; pigeons, 9 à 9,50 ; lapins domestiques, 12 à 22 fr. ; lapins au détail, 5 fr. la livre ; fromages de chèvre, 2,75 ; fromages de vache, 1,50 ; porc, de 130 à 180 fr. ; chevreaux, 25 à 38 francs.

BOURSE DU COMMERCE

Sucres. — Courant 213.50 payé ; prochain 214 et 214.50 payé ; septembre 216 payé ; octobre 205 et 205.50 payé ; novembre 205 payé. Cote officielle 214.50 à 215. Tendance lourde.

Blés. — Courant 127.75 payé ; prochain, 128 payé ; juillet-août 122 payé ; septembre, octobre 124.75 acheteur ; 4 derniers 121.75 à 122.15.

Seigles. — Courant 125 nominal ; prochain 100 nominal ; juillet-août 100 nominal ; septembre-octobre 100 nominal ; 4 derniers 100 nominal. Tendance calme.

Farines. — Courant 165 nominal ; prochain 162 nominal ; juillet-août 165 nominal; septembre-octobre 156.50 nominal ; 4 derniers 156.50 vendeur. Tendance calme.

Avoines noires. — Courant 108.50 et 108.25 payé ; prochain 95,25 à 95.50 ; juillet-août 102 à 103 ; septembre-octobre 92 vendeur ; 4 derniers 91.75 payé. Tendance soutenue.

Avoines diverses. — Courant 104 nominal; prochain 92 nominal ; juillet-août 95 nominal ; septembre-octobre 90 nominal ; 4 derniers 91.50, nominal. Tendance calme.

HALLES CENTRALES DE PARIS

VIANDES. — Cours moyen au kilo :

Bœuf. — Quart derrière, 1re qualité, 10.50 ; aloyau, 1re qualité, 13.00 ; paleron, 1re qualité, 6.00.

Mouton. — Entier, 1re qualité 11.50 ; épaule 1re qualité, 9.00 ; poitrine, 1re qualité, 4.80.

Veau. — Entier ou demi, 1re qualité 10.00.

Porc. — Demi-porc, 1re qualité, 8.50.

BEURRES. — Le kilo : Charente, Poitou, 13.50 à 17 fr.; Touraine, 13.50 à 16.40 ; Normandie, 12 à 15 fr.

ŒUFS.— Le mille : Brie, Beauce, 450 à 550 fr.; Bourbonnais, Nivernais, 450 à 520 fr.; Touraine, 480 à 580 fr.; Auvergne, 450 à 490 fr.

FROMAGES. — Gruyère, 9 à 11.20 ; Cantal, 7 à 7.60.

LES CONCERTS DE T.S.F.

« RADIO-PARIS »

Voici le programme d'aujourd'hui mardi 7 juillet :

A 12 h. 30 : radio-concert Lucien Paris : 1° Marche libérale (P. Fosse) ; 2° Délire d'amour, valse (G. Beaume) ; 3° Romance, solo de violoncelle (Lalo) ; 4° Fragments de l'opérette « Gosse de Riche » a) Fox-trott ; b) Malgré moi, valse c) Quand on est chic, one step ; 5° Chanson intime (J. de la Presle) ; 6° Le rouet, solo de violoncelle (J. Hollman) ; 7° Invocation, valse enie (G. Delay) ; 8° Ballet brésilien, suite d'orchestre (G. Goublier) ; 9° Divertissement (J. Porret) ; 10° Sicilienne, rigaudon, violon (Francœur) 11 Hungaria, caprice (Montagne) ; 12° Incantation (Chausson Chapelier) ; 13° Badinage, solo de violoncelle (Sandre) ; 14° Rien qu'un soir, fox-trott (Battie Davison) ; 15° Le roi d'Ys, trio (Lalo).

A 16 h. 30, radio-jazz par The Famous Blue Jazz, de la Perruche : 1° Oh harold (one step) ; 2° Flup Boston ; 3° Lentement, doucement, tendrement (fox) ; 4° Conchita (tango) ; 5° Ma Dziri (fox-blue) ; 6° Oh, ma nini, ma ninette (one step 7° Si tu vois ma tante (fox-trot) ; 8° Senora Puquita (schottisch) ; 9° Tango sentimental (tango); 10° Norvégia (fox-trot) ; 11° Why Did I Kiss That Girl (fox-trot) ; 12° Comme une fleur (one step; 13° What il I Do (boston) ; 14° Negrito (fox-trot).

A 20 h. 15 : radio-libris, communiqué littéraire « La poésie de l'aventure », causerie par le docteur Foveau de Courmelle, sur l'aviation médicale.

A 20 h. 45 : radio-concert Jean Lorges, avec le concours de Mme Magadur, René Max, Geo Trobert Jane Raoule et Jean Lorges.

TOUR EIFFEL

De 18 h. 15 à 19 h. 15 : programme : Le courrier littéraire, par M. Paul Dermée, homme de lettres. Air d'Aïda, (Verdi), par Mme Anne Desroches, cantatrice. Florent Schmitt, violoncelle par Mlle de Campœnia. Le rossignol (Granado), piano, par Mlle Zevort. La valse de Brahms, largo d'Haendel, violon, par Mme Gianni Veritti Honestes ritournelles : a) Il faut que je file ; b) Quand elle coud, elle est contente par Mme Anne Desroches, cantatrice. Prélude d'allégro de Pugnani, violon, par Mme Gianni Veritti.

A 19 h. 10 ,les dernières nouvelles.

LA FEMME ET L'ENFANT

Lire dans le n° 162 de *La Femme et l'Enfant* qui vient de paraître : La Cité-jardin de Suresnes. — *J.-L. Breton*, ancien ministre ; En montant la Côte. — *La Mouche du Coche* ; *Un fait* : Strasbourg souffletée. — *Paul Coquemard* ; Une explication de notre temps : Le déclin parisien et ses raisons démographiques. — *M. Théodore* ; La mère Martin. — *Jacques Péricard* ; Le Bolcnevisme tel qu'il est (*suite*). — *Georges Blondel* : Le Foyer des Familles nombreuses, association nationalle. — *Victor Hautefeuille* ; La Vie intellectuelle et morale ; Le Billet de l'Oncle ; le Théâtre ; le Cinéma ; les Livres ; A travers Journaux et Revues. — *Henriette Charasson*, etc.

« **PARIS-CENTRE** » est en vente dans tous les kiosques de Nice.

Notre rubrique speciale PETIT ELEVAGE paraissant tous les mardis, se divisant en plusieurs catégories, nous prions nos annonceurs de vouloir bien rédiger leur texte de façon à ce que nous puissions en assurer la publication à la rubrique correspondante.

Prix minimum par insertion de deux lignes 3 fr. Lignes supplementaires 1 fr. 50 chacune en plus.

OFFRES

UNE CHIENNE BRAQUE, quatre ans, arrête, rapporte, cause excès nombre.
BLANDIN, château de Sermoise par Plagny (Nièvre).

3 CHIOTS POINTERS, 3 mois, bonne origine, 100 fr. chaque.
Georges Lucas, Chevannes, par Cercy-la-Tour (Nièvre). 26.351

2 CHIENS DE CHASSE, très bons, courants, Beagle, 3 ans. Prix très avantageux, essais.
M. Maublanc Germain, au Marisys, par La Machine (Nièvre). 25.953

EPAGNEUL BRETON, 2 ans, doux, sain, vigoureux, pas chassé faute gibier, petit prix.
M. de Marne, Villeneuve (Allier).

SETTER BLUE BELTON, 30 mois, quête, arrête, rapporte tous gibiers terre et eau, essai sur place, 1550.
M. Delélis Robert, Couleuvre (Allier).

COCKER, 1 an, prête ou dressée, petite fox, bien marquée, chiotte malinoise, parents superbes.
M. Fouchet, Ile aux Moines (Morbihan).

1 COCKER, 7 mois, blanc et noir, 1 autre noir et bleu, même âge, très beaux, pédigrees illustres, 350 fr.
Ecrire **M. Dantès**, château de St-Cyé (Aube).

COCKER blanc marron, 8 mois
M. Houy, Langé (Indre).

CHIEN BERGER briar, 10 mois, cause départ Très pressé.
BOYARD, 13, rue des Petites Carrières, Nevers. 25.666

Porcs

OFFRES

TRUIES, race pure, **CRAONNAISE**, garanties pleines, t. 1e choix. Q.q. jn. Verrats. dép. Craon **Labbez**, à Lamorlaye (Oise). 9632

Volailles

OFFRE

BRESSE BLANCHES, **Bresse noires**, 25 fr. pièce ; **Bresse grises, Wyandottes blanches**, 30 francs pièce. Tous sujets en ponte T. P. R.
Elevage du Château d'Urzy, par Guérigny (Nièvre). 26.223

COQUELETS WYANDOTTES blancs, provenance directe Passy, sujets vigoureux, vendus en confiance.
M. Laurent, Bertignat (Puy-de-Dôme).

Superbes coquelets **LEGHORNS** blancs, issus reproducteurs hors ligne, 2 mois, 20 fr.
M. Le Guevellou, Le Castellet, le Rouret (Alpes-Maritimes) .

Coquelets **GATINAIS**, 3 mois, grande origine et de parents bien sélectionnés, 18 fr. pièce.
Marquis de Romand, Chilleurs-aux-Bois (Loiret).

HAMBOURG PAILLETES ARGENTES, 1 coq, 50 fr., 8 poules, 35 fr. pièce, le lot 320 fr.
Mlle Mercier, 8, rue de Meaux, Senlis (Oise).

POUSSINS, race naine, 2 mois, le co. 10 fr., embal. en plus.
Mme Leclair, Les Charmilles, Vitré (I.-et-V.).

60 **DINDES**, 5 **DINDONS** bronzés dorés superbes, 2 ans, femelles, 80 fr., mâles, 100 fr.
Comte de Guitant, Epoisses (Côte-d'Or).

OFFRES

ARGENTES DE CHAMPAGNE, BLEUS DE BEVEREN, issus de 1er prix, adultes et au sevrage, depuis 30 francs le couple.
Mme Authièvre, 5, boulevard Boigues, à Fourchambault (Nièvre). 25.623

MALES FAUVES BOURGOGNE, bleus Vienne, 6 mois 30 fr. ; **Couple Chinchillas, Alaska**, 3 et 6 mois, 50 fr. le couple T. P. R.
Elevage du Château d'Urzy, par Guérigny Nièvre. 26.223

RUSSES, ARGENTES, ANGORAS.
M. Huret, Malborough, Boulogne-sur-Mer.

4-5 **ANGORAS BLANCS**, 4 mois, issus Flora, 124 grammes, poil en 3 mois, 30 fr.
M. Riehl, château Vaux, Damville (Eure).

RUSSES 2-3 mois, 15 fr., e. g.
Mme des Ormeaux, château Dompierre, Champsecret (Orne).

1 **ANGORA** blanc, 40 fr., **ANGORA** plumet, 50 fr., fils précédent 3 mois 15 et 20 fr.
Mme Longuet, 48, rue Accacias, Alfortville.

2-1 **HAVANES** excellents reproducteurs au plus offrant.
M. Filiol, adjudant, Camp d'Avord (Cher).

ARGENTES CHAMPAGNE, jeunes, forts, 25 francs pièce, 2 superbes adultes, 50 fr. pièce.
Comtesse de Chauvelin, Seuilly (Indre-et-Loire)

CHINCHILLAS foncés adultes, issus de primés co. 100 fr. e. g.
M. du Chalard, Montmorillon (Vienne).

DIESEL & SEMI-DIESEL ASTER
102, Rue de Paris, SAINT-DENIS (Seine)

Officiers Ministériels

Principal CLERC est demandé, Me **FAURE**, notaire, Clermont-Ferrand. 26.581

A vendre aux enchères

Après liquidation amiable

Le dimanche 12 juillet 1925, à 13 heures, au Moulin Neuf, commune de Treigny (Yonne), par Me Simon, notaire à Treigny (Yonne).

MATERIEL DE BATTAGE

Comprenant : locomobile 8 chev., batteuse, engreneur mécanique, lieuse, batteuse à graines.

Motocyclette marque Terrot, 2 chev. 3/4.

Bicyclette de dame marque Godard.

Tombereau, charrettes, charrue, herse.

Attirail de culture, mobilier, objets divers. 26.580

AUGMENTATION DE CAPITAL DE SOCIETE

Suivant acte sous seings privés en date à Nevers, du 10 juin 1925, enregistré à Nevers le 21 juin 1925, folio 19, case 283, MM. Charles-Albert-Aubin Nicolas, de Béthune, et M. Charles Alexandre Pizelle, de Nevers, ont apporté à la société existant entre eux sous la raison « Nicolas et Pizelle » :

1° Le fonds de commerce de confections et autres exploité à Béthune, rue Grosse-Tête, n° 8, comprenant : les éléments incorporels et le matériel ;

2° Et le droit au bail de l'immeuble dans lequel ce commerce s'exploite.

Avec jouissance du jour de l'acte.

Par suite de cet apport, les articles 4 et 10 des statuts de cette société, constituée par acte du 9 août 1920, enregistré, ont été remplacés par les suivants :

« Article 4. — Le capital social, fixé à l'origine à la somme de quarante mille francs fournie par moitié par chacun des associés, est porté à cent mille francs, par suite d'apport du fonds de commerce et du droit au bail de Béthune, effectué par acte du 10 juin 1925, lequel capital fourni par moitié par chacun des associés.

« Article 10. — Aucun associé ne pourra établir un commerce ou s'intéresser dans un commerce analogue à celui de la société, soit à Nevers, soit à Béthune, soit dans un rayon de vingt kilomètres de l'une ou l'autre de ces deux villes.

Des exemplaires de cet acte ont été déposés aux greffes du tribunal de commerce de Nevers et de la justice de paix du canton de Nevers le 25 juin 1925.

Pour extrait et mention :
NICOLAS et PIZELLE. 26.667

Agents d'Affaires

A CEDER

CREMERIE - CONSERVES, spécialité de produits de grandes marques, ville commerçante Nièvre. Petit loyer ; recettes 200 fr. p. jour. Prix à déb. 25.000 fr.

EPICERIE-MERCERIE - BUVETTE, à proximité Nevers ; joli logement, jardin. Bail 11 ans, petit loyer. Prix demandé 18.000 fr.

EPICERIE-MERCERIE-FRUITERIE, petit comptoir, bon quartier de Nevers ; loyer 600 fr., bail 7 ans, très bonnes recettes. Prix demandé 22.000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers. 26.507

Cabinet QUIGNON
22, rue Vertpré, Nevers

A CEDER
avec ou sans immeuble
COMMERCE
BOIS ET CHARBONS
au détail 26.669

Ventes de propriétés

TERRAIN, route de Paris, facilité eau et gaz, Prix 10 fr. le mètre.
Garage **BERTIN**, 31, rue de Mouësse, Nevers. 24.605

Ventes

JOLIE TORPEDO, 6 chevaux, 4 cylindres, très bon état, 5.500 francs.
Bureau du journal. ?

JUMENT BRETONNE, 4 ans, noire, taille 1 m. 54, parfaitement dressée à deux fins, très docile, garnie ou non, cause cessation.
M. André ANTOINE, à Chambon, commune de Livry (Nièvre). 26.614

TORPEDO Z. L. 1923, 10 HP, éclairage et démarrage électriques, roues amovibles, état de neuf, très peu roulé.

TORPEDO RENAULT 1922, 10 HP., 4 places, éclairage et démarrage, pneus, confort, parfait état.
S'adresser : MATHE, à Gannat (Allier). 26.476

TORPEDO VERMOREL, fin 1920, parfait état, 10 CV., 5 places, éclairage, démarrage, pneus confort., cause double emploi.
M. BONNET, notaire, Moulins (Allier). 26.578

AUTOMOBILE RENAULT, 12 CV. Etat neuf, démarrage, éclairage électrique.
Bureau du journal. 26.655

VIN naturel, 220 fr. la pièce de 215 lit., franco port, régie, fût compris. Ech. 1.50. Raymond GAUSSEN, Sommières (Gard). 22.079

Locations

On Offre

VILLA MEUBLEE à louer, à Cosne, rue Saint-Agnan, confort moderne, jardin d'agrément.
S'adresser à Mme Girard, locataire voisine. 26.650

APPARTEMENT MEUBLE.
S'adresser rue Vauban, n° 3, Nevers. 26.563

3 BELLES ET GRANDES PIECES, libres de suite
Bureau du journal. 26.684

Personnel

On demande

GARDE moulin sérieux, avec références, pour moulin près Saint-Amand (Cher), logé si marié, nourri logé si célibataire.
S'adresser à M. MONTIGNY, Saint-Amand (Cher). 26.660

Ouvrier PLATRIER-PEINTRE
S'adresser à M. DUPRILOT, entrepreneur, à Pougues-les-Eaux (Nièvre). 26.596

On offre

GARCON DE CAFÉ, 17 ans, demande place pour Nevers et environs.
Bureau du journal. 26.593

Divers

BOIS DE CHAUFFAGE, déchets de scierie à vendre, 9 fr. le stère.
S'adr. Lucien LECLERCQ, scierie, au port de Plagny, près Nevers (Nièvre). 26.625

Société de Transports en Commun demande : Receveurs (libérés service militaire, âgés moins 40 ans). Se présenter ou écrire pour renseignements : 118 rue du Mont-Cenis, Paris 18e 26.006

Un industriel région clermontoire recherche **A EMPRUNTER** pour un an 120.000 francs en numéraire bons, etc..., remboursables mensuellement, rapport 17.500 francs garanti en 12 mois. Affaire très sérieuse, si pas entière confiance inutile écr.
Ecr. Ag. HAVAS, Clermont-Ferrand, n° 3089, qui transmettra. 26.659

On demande a acheter BOUTEILLES DE CHAMPAGNE VIDE à 0 fr. 40 la bouteille.
Faire offre 7, rue Creuse, Nevers. 25.656

BORVISK FRANÇAISE dem. pr poste concierge **MENAGE** présentant les plus sér. garanties.
Pr emploi apprenti bureau, **J. HOMME** ayant fait études second. 266.70

PRODUITS VETERINAIRES ADRIEN SASSIN
ORLEANS, ALGER

Émouchine Sassin. Débarrasse les chevaux et bestiaux des mouches. Le flacon : 3 francs. Franco gare : 4 fr. 50

Ovules Sassin. Préviennent et guérissent vaginite granuleuse, avortement épizootique, fleurs blanches, affections vaginales, stérilité des vaches et juments. La boîte : 11 fr. 20. Franco poste : 13 francs

Génialose. Assure la conception chez les vaches et juments après saillie. La boîte : 4 fr. 50. Franco poste : 5 fr. 30

Pommade Vulnéraire. Guérit chevaux couronnés, plaies récentes et anciennes, prises de longe, coupures, brûlures. La boîte : 5 fr. 60. Franco poste : 6 fr. 50 — 6 boîtes franco : 33 fr. 60

Poudre Corroborante. Guérit choléra des poules, anémie, faiblesse et toutes maladies des volailles, dindons, pigeons, lapins. La boîte : 5 fr. 60. Franco poste : 6 fr. 70 — 6 boîtes franco : 33 fr. 60

REPRÉSENTANTS ACTIFS SONT ACCEPTÉS
50 SPÉCIALITÉS pour CHEVAUX, BŒUFS, MOUTONS, PORCS, VOLAILLES, CHIENS
Brochure de 80 pages sur Maladies envoyée gratis

ENGRAIS
POUR TOUTE CULTURE
Superphostates minéraux et os. Scories Thomas, sels de potasse chlorure de potassium, nitrates soude et Norvège, sulfate d'ammoniaque, etc.
Engrais organique et complet
Poudrettes moulues
AUBIJOUX
Bureau et Magasins rue de la Tourterelle
NEVERS
Tél. 0-25, adresse tél. Aubijoux NEVERS

Fabrique de Voitures
Carrosserie d'automobiles
Fournitures pour Carrosserie
Et Autos
TH. DUJON FILS
A SANCOINS (Cher)

A Vendre
VIEUX JOURNAUX
0 fr. 75 le kilogr.

CHAMBRON LUCIEN
Ingénieur-Agronome
MOULINS-SUR-ALLIER
ÉLÉVATION D'EAU
Béliers hydrauliques — Moto-pompes
Moulins à Vent
CHAUFFAGE CENTRAL

Location d'Automobiles
AUTO-CAR ET AUTOBUS
pour Excursions, Noces et Sociétés.
Camionnage en tous genres
DEMENAGEMENTS
Atelier de Réparations
P. JACOB
Correspondant P.-L.-M.
Route de Nevers, CHATEAU-CHINON
Service des Autobus Luzy et Corbigny
Téléphone 23

Amilcar
Tous les NOUVEAUX MODELES livrables immédiatement à l'Agence
J.-N. VINCENT
à Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)
AMILCAR peut être imité, mais non égalé ; la preuve à la disposition de ceux qui en doutent.
Diverses occasions en Touristes et Camionnette, vendues avec six mois de garantie.

Carrosserie CHAMPEAU
Rue de la Préfecture, 66 et 70, Nevers
VOITURES ATTELEES
ET CARROSSERIES AUTOMOBILES
Peinture — Garniture
Fabrique de roues caoutchoutées
et Réparations
Sellerie — Harnachement — Réparations
Articles voyage.

Imprimerie de PARIS-CENTRE. Nevers
Le Gérant

L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS

A Paris a reçu à ce jour plus de

4 Millions de Visiteurs

LES DERNIERS
BONS A LOTS

restant à souscrire participeront à 50 tirages comprenant des gros lots de

100.000 ET 50.000 *francs*

et des milliers de lots de **100** *francs*

De plus, il donnent droit à une **REDUCTION** de 30 à 33 % sur les tarifs des chemins de fer.

On trouve des BONS dans tous les Chefs-Lieux de département, d'arrondissement et de canton, et par correspondance au COMMISSARIAT GENERAL DE L'EXPOSITION, GRAND PALAIS, PORTE C., à PARIS, contre mandat de 50 francs.

Le BON, accompagné de 20 tickets d'entrée est envoyé franco de port.

Tous les bons non sortis seront remboursés à 50 francs.

— HOTEL DU BEAUSÉJOUR —
PERRIAUX
Place des Victoires, près la place des Promenades
CLAMECY (Nièvre)
MAISON RECOMMANDEE AUX TOURISTES. — 2 chefs attachés à la Maison
Entreprise pour Noces et Banquets et à domicile. — Fournitures complète pour 500 couverts. — Chambres, salles à manger 1er ordre.
PRIX SPECIAUX POUR VOYAGEURS DE COMMERCE —o— AUTO A VOLONTÉ

HERNIES
PTOSES
Bandages de tous systèmes pour la contention absolue de toutes **hernies**
CEINTURES PERFECTIONNEES
Ceintures médicales pour toutes les ptoses, chute d'estomac, déplacement de rein, grossesse, obésité, pour suites d'opérations, etc., établies spécialement pour chaque cas. — Prise de mesures et essayage à domicile sur demande.
Corsets pour toutes déformations — Orthopédie
Prothèse — Bas varices
TH. ARCHIMBAULT
Herboriste — Bandagiste — Orthopédiste
SPECIALISTE HERNIAIRE
Médaille d'or — Diplôme de la Faculté de Médecine
30-32, rue du Commerce et place Mancini
Seul Orthopédiste fabricant de la Région **NEVERS**
R. C. NEVERS 435
Catalogue franco sur demande